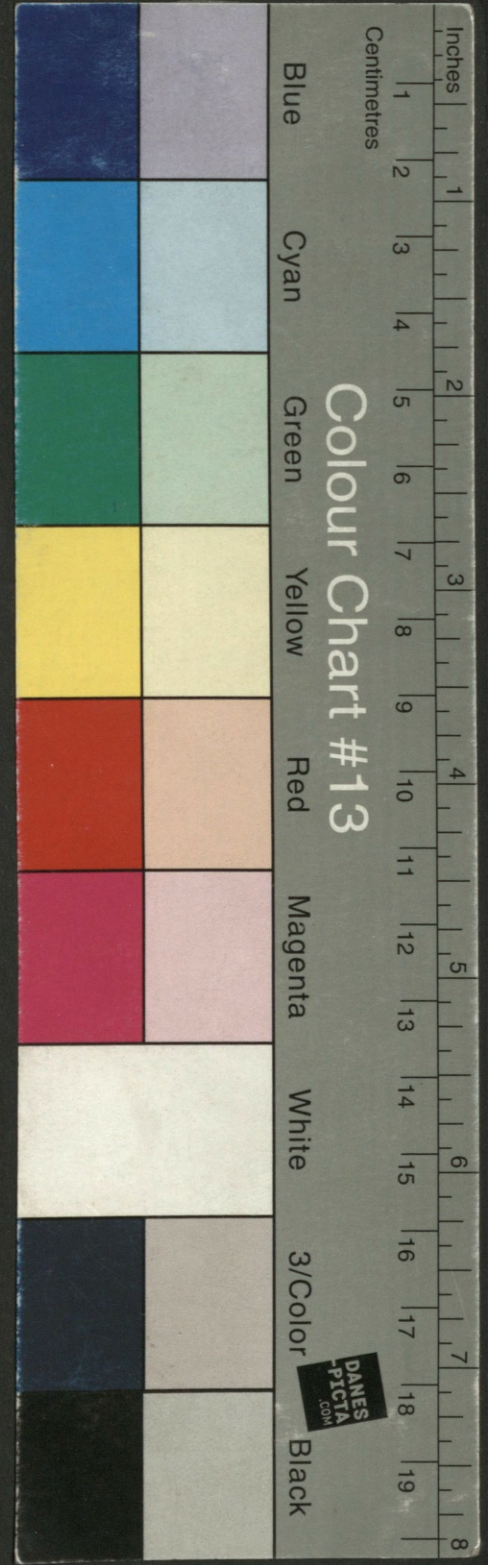
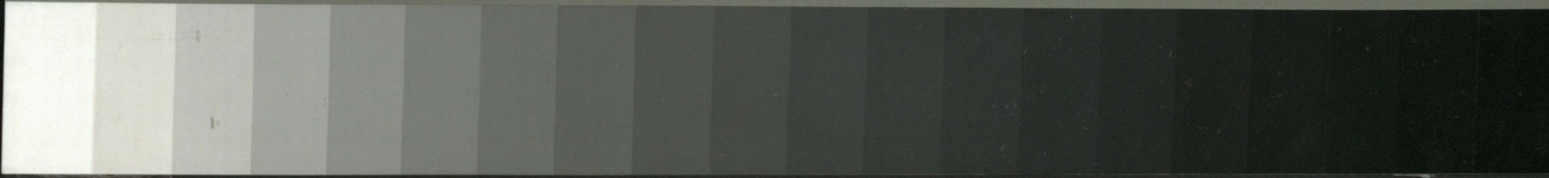


Grey Scale #13



A 1 2 3 4 5 6 M 8 9 10 11 12 13 14 15 B 17 18 19



Colour Chart #13

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

Centimetres

Inches





ÉCOLE MILITAIRE  
DE  
L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE

8425  
5567

CLASSE <i>N</i> SECTION	
N° D'ORDRE <i>59</i>	N° <i>2879</i>
BIBLIOTHÈQUE	

# ROLE DE L'OFFICIER

DANS LA  
NATION ARMÉE

~~~~~  
TITRE III  
~~~~~

ÉCOLE MILITAIRE DE L'ARTILLERIE & DU GÉNIE	
CLASSE	SECTION
N° D'ORDRE	N°
BIBLIOTHÈQUE	

Versailles, 1904-1905.

1

550

ROBE DE LA MORTIER



33930/2

INTRODUCTION

TITRE III

---

ETUDE

DES MOYENS

mis à la disposition de l'Officier

pour remplir son rôle

dans la Nation armée

---

TITRE III

ETUDE

DES MOYENS

mis à la disposition de l'officier

pour remplir ses fonctions

dans la Nation armée

## INTRODUCTION

---

Le Premier titre de ces Conférences a montré l'évolution parallèle des lois de recrutement, de l'ensemble des procédés d'instruction, et du rôle même de l'Officier en vue de la préparation à la guerre.

L'examen de ce rôle, aux différentes périodes de notre histoire, l'étude de l'armée républicaine actuelle ont fait ressortir que cette armée est aujourd'hui l'Ecole permanente d'instruction d'un personnel sans cesse renouvelé.

Elle doit « non plus continuer à vivre à côté du pays  
« et en dehors de lui, mais, au contraire, lui emprunter  
« toutes ses ressources, et préparer simplement pendant  
« la paix l'utilisation en temps de guerre de toutes les  
« forces de la nation » (1)

L'Officier d'aujourd'hui, avant tout *éducateur*, n'a pas le droit d'ignorer les classes d'où sort le soldat et où il retourne, d'en ignorer les besoins et les aspirations, les grandeurs et les misères. Pour les faire connaître, on a étudié dans le Titre II, les grands rouages de la vie sociale, industrie, commerce, travail ; on a fait l'exposé succinct des grands problèmes économiques dont la solution préoccupe la société moderne.

Il reste à indiquer les conditions dans lesquelles l'Officier, appliquant les connaissances ainsi acquises, peut s'en servir pour collaborer, pour coopérer, à l'œuvre

---

(1) A. Messimy. Député de la Seine. — Article paru dans le « Journal » du 1<sup>er</sup> Décembre 1904.

commune d'instruction et d'éducation militaires qui lui incombe. Il convient donc d'analyser les moyens qui sont mis à sa disposition pour mettre l'armée en état de remplir la mission à laquelle elle est destinée, et qui a été déjà énoncée dans l'introduction du Titre I.

Tel sera l'objet des Conférences du titre III.

La mission de l'Officier peut se résumer en deux mots : *Commander et enseigner*.

Le *Commandement* impose à celui qui l'exerce de grands devoirs, qui entraînent avec eux de graves responsabilités ; il donne des droits importants, ces droits doivent être tempérés par un jugement sain et droit, secondé par un cœur ferme et bon.

C'est la connaissance de ces devoirs, leur application constante, régulière, habituelle, qui constituent les qualités de commandement d'un officier.

L'autorité du Commandement est fondée sur la hiérarchie et la subordination, principes essentiels de toute organisation tant civile que militaire.

L'esprit de subordination qui implique avant tout l'obéissance au chef, est la base nécessaire, indispensable, de la discipline. Celle-ci doit reposer sur la confiance du soldat dans son chef, cette confiance « d'où naît la vigueur dans l'offensive, la résistance dans les retraites, le refus de désespérer jamais. » (1)

Mais peut-on toujours réaliser l'obéissance dévouée, inspirée par la confiance ? N'y a-t-il pas des cas où la répression devient nécessaire ?

Dans cette conférence nous étudierons ces trois questions. Du *Commandement*, de la *subordination*, et, du *droit de punir*.

A l'exercice même du commandement, et à la pratique de l'obéissance volontaire et dévouée, se rattache le

---

(1) Colonel de Navacelle. Histoire de la guerre de 1870.

développement de l'esprit d'initiative que tout chef doit chercher à faire naître chez ses inférieurs, que chacun de nous doit s'efforcer d'accroître en lui-même. Cette initiative ne peut exister sans le sentiment et le goût de la responsabilité. Initiative et responsabilité feront l'objet d'une seconde conférence.

La mission de l'officier consiste aussi à *enseigner* ; l'étude de cette partie des fonctions de l'officier nous amènera à examiner nos procédés d'instruction pour en faire ressortir les méthodes et les principes essentiels de simplicité et de clarté qui doivent les caractériser.

A l'instruction est absolument liée l'éducation du soldat grâce à laquelle le passage au régiment doit être une période d'amélioration individuelle et sociale.

Un maître dans l'art d'écrire, Anatole France, nous montre, dans un de ses livres, une pauvre femme abandonnée, dont la nécessité a fait une manière de gouvernante. Un jour qu'un souvenir amer fait déborder son cœur, parlant de son mari, elle dit à l'enfant qu'elle soigne (1) :

« Je l'avais épousé pour mon malheur ! j'étais riche ; j'avais un moulin à Aunot, près de Chartres. Il a mangé la farine, l'âne et le moulin, et tout ! Il m'a mise sur la paille, et, quand je n'ai plus rien eu, il m'a quittée. C'était un ancien militaire, un grenadier de l'Empereur, blessé à Waterloo ! Il avait pris du vice à l'armée ! »

« Il avait pris du vice à l'armée », c'est cette phrase qui, de nos jours, doit cesser d'être vraie.

Les soldats de l'Empereur avaient, en vérité, des excuses que n'ont pas ceux d'aujourd'hui.

Mais, pour qu'une telle parole ne puisse plus être dite, il faut que l'officier remplisse dans toute son étendue son devoir d'éducateur, qu'il s'y donne, qu'il s'y livre tout

---

(1) Anatole France. « Pierre Nozière », p. 33.

entier. Il faut que l'éducation qu'il aura à cœur de donner aux jeunes hommes qui lui seront confiés, fasse du paysan trop indifférent, de l'ouvrier trop frondeur, de bons soldats d'abord, de bons citoyens ensuite.

« Chefs militaires ! — écrit le capitaine Demongeot (1) « — Aimez et respectez les enfants qui, à votre contact, « vont devenir des hommes, éduquez-les, élevez-les, et « rappelez-vous que sous le dolman ou la tunique, il faut « toujours que le citoyen reste, si vous voulez que, plus « tard, sous la blouse ou la redingote, reste le soldat. »

Développant la même idée sous une autre forme, le commandant Boudier dit aux Saint-Cyriens :

« Nous avons à apprendre à nos hommes, qu'au régi-  
« ment et au-delà, le *Devoir est partout la règle de la vie.*  
« Par l'accomplissement régulier de leurs obligations  
« militaires de chaque jour nous devons leur inculquer  
« l'habitude et leur donner le sens de ce devoir, en vue  
« de son application sociale. Le but à atteindre peut se  
« déduire de cette formule quelque peu élargie de la  
« Constitution de 1795, qui, dans le style philosophique  
« de l'époque, dit ceci : « Nul n'est bon citoyen, s'il n'est  
« bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux... »  
« Ajoutons : « bon soldat (2) ».

---

(1) Lieutenant Demongeot. « Citoyen et Soldat », p. 264.

(2) Commandant Boudier. — Conférences sur le rôle social de l'officier (Ecole spéciale militaire).

## ONZIÈME CONFÉRENCE (1)

---

### PREMIÈRE PARTIE

---

## I. — Du Commandement

---

### SOMMAIRE :

---

- A) **Le Commandement.** — Collaboration. Solidarité. Obéir et rendre compte. Les gradés subalternes sont des collaborateurs. Conduite à tenir vis-à-vis des hommes de troupe. Le chef que l'on aime est celui qui aime ses subordonnés.
- B) **La Subordination.** — La discipline. L'obéissance. La subordination n'est pas seulement l'obéissance.
- C) **La répression.** — La répression n'est admissible qu'après qu'on a tout fait pour l'éviter. La répression ne peut être que l'accomplissement d'un devoir. Elle ne doit s'exercer qu'après enquête et à bon escient. La répression doit être juste. La punition ne doit pas seulement châtier, elle doit améliorer. Humanité dans le châtement.

---

(1) Cette conférence déjà faite en 1903 par le capitaine *Lequime*, instructeur à l'École militaire de l'artillerie et du génie, a été faite et rédigée à nouveau par ce même officier en 1904.

## I. -- Du Commandement

---

### (A) LE COMMANDEMENT

Les principes du commandement, les procédés de commandement ne sont écrits dans aucun règlement, ils ne sont et ne sauraient être contenus en une formule succincte.

Suivant l'heureuse expression du capitaine Gavet, il y a un Art de commander.

« Lorsqu'un colonel dit : Telle compagnie est bien  
« commandée, telle autre est mal commandée, entend-il  
« par là, simplement, qu'on obéit dans l'une et qu'on  
« n'obéit pas dans l'autre ? Assurément non. On obéit  
« partout. Seulement, d'un côté, vous voyez un capitaine  
« qui, grâce à je ne sais quel secret, parvient sans effort  
« apparent, à avoir une compagnie bien disciplinée et  
« bien instruite. Sans punitions, sans bruit, sans éclat  
« d'aucune sorte, il obtient tous les résultats voulus ; au-  
« tour de lui, tout fonctionne avec calme et régularité, et,  
« vienne la guerre, cela continuera de même avec un  
« caractère de force souveraine. C'est comme le jeu sou-  
« ple et certain des muscles d'un homme vigoureux.

« Dans l'autre compagnie, la machine fonctionne  
« aussi sans doute ; il serait surprenant qu'il en fût autre-  
« ment en pleine paix, entre les quatre murs d'une  
« caserne, avec les moyens d'action énormes dont on dis-  
« pose ; mais, si la machine marche, elle grince singulière-  
« ment, et le rendement laisse fort à désirer. L'officier  
« se dévoue, là aussi, à sa tâche, il se fatigue en efforts,  
« fait constamment appel à la subordination hiérar-  
« chique, épuise les moyens d'action extrêmes, gronde,  
« crie et punit ; il harasse son monde, n'obtient que de  
« maigres résultats et ne parvient jamais à avoir entre  
« les mains la troupe sûre, calme et forte que son voisin  
« sait créer et entretenir sans peine apparente.

« L'un sait commander, l'autre ne sait pas. L'un est

« comme un ouvrier habile dans son art, l'autre comme  
« un mauvais apprenti qui, en dépit de ses efforts, gâche  
« sa besogne et fait à tout propos et hors de propos, œuvre  
« de force ; sa gaucherie lui fait trouver des résistances  
« partout ; il frappe à coups redoublés pour en triompher,  
« accumulant sur l'œuvre les traces irréparables de sa  
« maladresse et jette là ses outils en les déclarant détes-  
« tables. » (1)

Ce dernier trait est caractéristique. Le chef qui se console de son impuissance en accusant le mauvais vouloir ou l'incapacité de ses subalternes n'est, dans le métier militaire, qu'un mauvais apprenti.

En quoi donc consiste cet art précieux du commandement que certains possèdent, que certains autres sont condamnés à ne jamais acquérir ?

« Dans mon esprit — s'écrie le jeune héros d'un livre  
« qu'il faut lire, parce qu'il est une intéressante tentative  
« destinée à faire ressortir, dans un roman, les principes  
« mêmes de l'éducation militaire (2) — Dans mon esprit,  
« commander ne signifie pas : avoir au-dessous de soi  
« d'autres hommes soumis au bon plaisir du maître ;  
« l'idée contenue dans ce mot est plus forte et plus  
« haute... Commander, c'est tout ceci : instruire, conduire,  
« entraîner ; avant tout, partout et toujours : être le mo-  
« dèle, le vivant exemple... »

*Commander*, en somme, c'est *gouverner*, c'est-à-dire déterminer et assurer le fonctionnement de l'organisme militaire ; c'est diriger en même temps sa troupe au point de vue *matériel*, *moral* et *technique*, c'est veiller à ses droits, à ses devoirs, c'est prévoir ses besoins ; c'est réfléchir aux mesures à prendre, c'est veiller au service, à l'ordre, à la conduite des hommes, à leur moralité, à leur instruction, — c'est, au moment du combat, leur en imposer par le sang-froid, la possession de soi-même et le

---

(1) André Gavet : *L'Art de commander*.  
*La Race*, par Fernand Dacre, page 44.

calme qui résulte d'une connaissance réfléchie de la force dont on dispose.

**Collaboration. Solidarité.** — Pour commander, le chef doit faire constamment appel à la collaboration de tous ses inférieurs, quel que soit leur grade ou leur fonction, au nom du devoir commun. Seule cette collaboration permettra de former une troupe vigoureuse et puissante pour le jour du combat.

Il faut que les soldats d'une même troupe sachent qu'ils sont tous reponsables les uns pour les autres, qu'ils sont tous appelés à profiter de l'adresse et du courage de ceux qui font bien, mais qu'ils seraient exposés à subir les conséquences de ceux qui agiraient mal — et, par conséquent, qu'il sont tous intéressés à la bonne conduite de chacun.

C'est ce que l'on nomme la « *Solidarité* ».

« La solidarité en face du danger est la condition indispensable et suprême pour atteindre un but quelconque à la guerre », dit le général Dragomiroff dans son *Manuel sur la préparation des troupes au combat* — et — plus loin, il ajoute : « L'éducation militaire apprend au grand nombre à obéir à la volonté d'un seul, dans la même intention. »

La base de cette collaboration est l'obéissance au chef hiérarchique.

**Obéir et rendre compte.** — La discipline, dit encore le général Dragomiroff, consiste à obéir et à rendre compte — mais, si tout le monde sait obéir, tout le monde ne sait pas rendre compte.

Le sous-officier est en contact permanent avec l'homme. — Le chef de pièce est le plus précieux organe du commandement dans une batterie, — mais toutes ses qualités seront vaines s'il n'a la constante préoccupation de tenir ses chefs au courant de tout ce qui touche ses hommes, de tout ce qui a trait à leur santé physique et

morale, à leur instruction, à leur éducation, à leur état d'esprit.

Tout officier de l'armée de terre est frappé, lorsqu'il assiste à l'inspection passée par un officier à bord d'un navire de guerre, de voir le « maître » (sous-officier du grade de sergent), se nommer, puis, sans qu'on soit obligé de lui rien demander, rendre compte des hommes malades, punis, en service soit à bord, soit à terre. Le procédé mérite d'être généralisé. Chaque jour, lorsqu'un sous-officier voit son chef de section pour la première fois de la journée, à la manœuvre ou ailleurs, qu'il s'approche de lui, sans autre indication, et qu'il rende compte de l'état de sa pièce (absents, motifs d'absence, état de santé des malades, demandes concernant le service, etc.)

Les lieutenants auront, au même degré, le souci de renseigner leur capitaine ; de cette collaboration de tous les instants naîtra du haut en bas de l'échelle, ce sentiment de confiance et d'estime qui est la base d'un bon commandement.

**Les gradés ou subalternes sont des collaborateurs.** — Le commandement repose donc sur l'action commune des officiers et des gradés qu'ils ont sous leurs ordres. Il importe que celui qui commande s'efforce d'élever sans cesse chez ses subordonnés le sentiment de la dignité personnelle, de leur faire sentir qu'il a confiance en eux. Il doit développer leurs qualités morales, faire concourir leurs forces à l'œuvre commune et donner à chacun la part d'action à laquelle il a droit. Respecter leur autorité, leur faire sentir le poids de leur responsabilité propre, c'est là le meilleur moyen d'obtenir leur collaboration dévouée.

Il ne faut pas craindre en se rapprochant de ses inférieurs de tout rang, de compromettre son autorité ou son prestige. Pour exercer pleinement son autorité et conserver son ascendant, l'officier n'a qu'à rester calme, correct et digne ; il en imposera en prouvant à tous, par un zèle

de tous les instants, que sachant sacrifier au bien du service ses goûts et ses plaisirs particuliers, il n'a en vue que le devoir à remplir. Il obtiendra sûrement ainsi l'estime, l'affection et la confiance de sa troupe, qui, sentant en lui l'homme dévoué à sa mission, l'homme du devoir, reconnaîtra volontiers sa supériorité morale.

« L'influence qu'il s'agit d'exercer sur le soldat, écrit le général Von der Goltz, de l'armée allemande, doit, tout en l'instruisant et en le formant, s'obtenir en temps de paix déjà par le juste emploi des qualités supérieures de l'esprit et du caractère. Il faut avant tout que l'usage de ces qualités se traduise par la sollicitude que l'officier porte sur tout ce qui touche au bien-être de ses hommes. Un corps d'officiers est en décadence, son influence baisse, dès que les officiers commencent à ne plus s'occuper de leurs hommes, dès qu'ils se bornent à commander.

Cet état de décadence est loin de nous. L'humanité, la justice, le dévouement, la bienveillance sont et doivent être les caractéristiques du commandement. Être maître de soi, se commander, s'imposer à soi-même l'observation des principes et des règles, se dévouer loyalement à sa fonction et l'accomplir au besoin envers et contre tous, pratiquer le devoir pour lui-même, sans se laisser arrêter par des raisons d'intérêt personnel, sans jamais se lasser, prêcher d'exemple, tout ceci constitue l'art professionnel de l'officier, l'art de commander et deux mots le résumant : *Energie et bonté.*

**Conduite à tenir vis-à-vis des hommes de troupe.** — La mise en action de ces principes est de tous les instants.

Dès l'arrivée au régiment des contingents nouveaux, l'officier doit chercher à s'attirer, à gagner la confiance du jeune soldat.

Celui-ci quitte son pays, sa maison, tout ce qui lui est familier; il quitte ses parents, ses amis, une fiancée peut-être, tout ce qui lui est cher; il quitte la charrue ou l'atelier; l'effort auquel il est habitué depuis l'enfance ne

sera plus celui qu'on va lui demander, les vêtements auxquels il est accoutumé vont lui être enlevés. Tout va changer pour lui. Il arrive, il sera ce que ses chefs sauront faire de lui. Qu'ils se montrent donc hospitaliers et accueillants et qu'ils n'oublient pas cette phrase déjà citée ici ; « De la manière d'être de son premier capitaine peut dépendre l'avenir d'un jeune soldat. Les premières impressions que l'on reçoit en arrivant au régiment ne s'effacent jamais. »

Rien n'est plus vrai, et chacun doit chercher avant tout, à rendre réconfortante pour l'homme de recrue sa prise de contact avec la vie militaire.

Sans doute, et depuis quelques années déjà, le commandement s'est appliqué à donner à l'arrivée des recrues un air de fête, et le spectacle est devenu banal, de ces détachements de civils aux costumes disparates, suivant, sans trop tirer la jambe, une musique militaire, cherchant tête haute, à se donner déjà un air guerrier. Mais s'agit-il des arrivées de nuit, par petits détachements ? Combien l'aspect change alors, le froid, la pluie, l'heure tardive, les indications d'un sous-officier impatient et maussade, au langage souvent peu châtié, la caserne noire, silencieuse, lugubre, avec des airs de prison, pour qui surtout n'a pas déjà fréquenté le lycée, les cœurs les plus solides s'en trouvent angoissés.

L'âme chavirée par un voyage très long, très lent et très ballotté — parfois aussi trop arrosé — avec, au cœur, l'amertume du souvenir de tout ce dont, depuis des heures, ils s'éloignent de plus en plus, les bleus gagnent tristement la chambrée peu accueillante qui, pour des mois, va être leur logis.

Cette tristesse peut être prestement secouée : Le capitaine s'est informé de l'heure probable de l'arrivée des petits détachements : *il est là*, il a fait éclairer son casernement, bien chauffer son réfectoire, une soupe chaude, un quart de vin est offert aux arrivants, et tandis que ceux-ci se restaurent, le capitaine allant de l'un à l'autre cause du voyage, des camarades, du pays.

La vraie prise de contact se fera le lendemain. Il y faut mettre quelque diligence, ne pas laisser le temps à un intermédiaire de se glisser entre le jeune soldat et celui qui doit l'accueillir. La confiance que gagnera le chef à ces premières entrevues lui restera acquise.

Le lieutenant-colonel Ebener, dans ses conférences faites à l'école de Saint-Cyr, sur le *Rôle social de l'officier*, conseille au capitaine *entouré de ses officiers*, de recevoir individuellement chacun de ses hommes. Sans doute, mais cette réception (parfois quelque peu intimidante pour l'arrivant) ne suffit pas ; il faut que le chef de section sache bien que c'est à lui *directement* qu'incombe le soin de gagner l'estime et la confiance du conscrit ; il doit, sans tarder, connaître sa position, sa famille, ce qu'il a fait jusque-là, ce qu'il ambitionne pour l'avenir.

Dès le début, l'intervention du lieutenant sera précieuse à l'arrivant et ses conseils pourront lui éviter bien des fautes.

De quelque classe de la société qu'il vienne, le jeune soldat, sauf de rares exceptions, n'arrive guère au régiment les mains vides. Il a sur lui quelque argent, parfois des sommes relativement importantes. Le désir de se voir bien accueillir par les anciens, souvent aussi la sotte gloire de faire parade d'un gousset bien garni, l'engagent à dépenser, et, quels que soient les efforts de bien des officiers, et quels que soient les progrès déjà faits pour modifier cet état de choses, la dépense consiste à boire, et à offrir à boire. Que d'argent jeté à la cantine, et qu'on regrette bientôt après ; que de bas de laine si péniblement remplis, si légèrement vidés, que de débuts fâcheux, que de punitions encourues, qu'on eût évités avec plus de sobriété. La vigilance des officiers saura mettre en garde les recrues contre une telle tendance, elle s'attachera surtout à empêcher que ni les gradés, ni les anciens ne soient tentés de les entraîner dans cette voie. Ceux-ci devront être précisément des auxiliaires précieux pour engager les nouveaux venus à l'épargne.

Ces auxiliaires sont au chef de section, ce que lui-même est pour le capitaine, et c'est dans cette collaboration étroite de tous, dans un même but, que réside la puissance du commandement.

**Le chef que l'on aime est celui qui aime ses subordonnés.** — En effet, le rôle des lieutenants n'est pas moindre que celui du capitaine lorsqu'il s'agit de faire sentir à l'homme qu'il est entouré de chefs qui, s'ils lui demandent son dévouement, ne lui marchandent pas le leur.

S'il a trouvé dans l'officier le guide qui s'intéresse à tout ce qui le touche, s'il a pu, sans appréhension, faire de lui son confident, l'homme, dès que se présenteront les difficultés de l'instruction, les rigueurs du métier, la répression même, l'homme pensera *sans efforts* que ce qui lui est imposé est nécessaire. Son chef représentera pour lui l'*équité* et la *justice* et, vienne la guerre, il lui donnera, *sans y penser*, son dévouement.

Le chef que l'on aime est celui qui aime ses hommes.

« Heureux, dit le général Thoumas, dans une de ses *Causeries Militaires*, heureux le chef qui a su gagner l'affection de ses soldats ; ils le suivront partout avec confiance et aux jours du malheur et du danger, il les trouvera toujours prêts à lui venir en aide. »

Et il cite, à l'appui de cette assertion, quelques exemples réconfortants :

« En 1809, pendant la désastreuse retraite de Portugal du maréchal Soult, le major Dulong, qui venait de sauver l'armée d'une perte certaine par un trait d'audace, fut grièvement blessé d'une balle à la tête (1). »

La colonne, qui avait dû abandonner tous ses bagages, toute son artillerie, n'avait pas une voiture et suivait un sentier de montagne d'un pied de largeur à peine, bordé d'un côté de rochers à pic, de l'autre de précipices affreux.

---

(1) Général Thoumas. *Causeries Militaires*. Livre 1er, p. 144.

Se sentant frappé, le major Dulong ordonna à ses hommes de continuer leur marche, mais de l'achever sur place, pour lui épargner les mauvais traitements de l'ennemi.

Les grenadiers du 15<sup>e</sup> refusèrent de l'abandonner, construisirent un brancard pour le transporter, et quoique mourants de soif et de faim, le portèrent sur leurs épaules jusqu'à Lugo, pendant plusieurs journées.

Le général commandant la division avait fait mettre à l'ordre que le major Dulong serait porté à tour de rôle par les grenadiers des différents régiments de la division, mais les grenadiers du 15<sup>e</sup> n'y voulurent point consentir et déclarèrent qu'ils n'abandonneraient pas celui qui les avait conduits si souvent à la victoire.

De même, le général Curély raconte qu'au combat de Bopfingen, en 1796, il fut témoin d'une preuve d'affection donnée au colonel du 7<sup>e</sup> hussards par tout son régiment. A ce combat, livré aux Autrichiens par l'armée de Rhin et Moselle, le colonel Van Marisy avait poussé, avec son régiment, une charge vigoureuse, pour dégager une troupe d'infanterie cernée par la cavalerie ennemie. La charge réussit, mais, le ralliement terminé, les hussards s'aperçoivent que le colonel ayant eu son cheval tué, est resté aux mains de l'ennemi.

Un seul cri éclate : « Sauvons le colonel ! » Sans s'inquiéter de la supériorité de l'ennemi, tout le régiment s'ébranle à la charge, culbute les Autrichiens et le colonel est arraché de leurs mains. Un hussard saute à terre, lui donne son cheval et il est entraîné en sûreté avant que l'ennemi ait eu le temps de se reconnaître.

Van Marisy était un bon chef, ajoute Curély, et il méritait ce que son régiment fit pour lui.

Plus près de nous, lorsque notre malheureuse armée de l'Est dut se réfugier en Suisse, à la fin de janvier 1871, « un régiment d'infanterie se distinguait de ses voisins par sa belle tenue et sa belle apparence. Comme les habitants

en demandaient la raison : « C'est, répondirent les soldats, que nous avons un bon colonel qui a eu soin de nous. »

Tout ceci prouve abondamment que commander n'est passeulement, comme on le croit trop communément, faire évoluer savamment des hommes, obtenir d'eux un maniement d'armes correct, et une tenue irréprochable — c'est surtout savoir leur parler dans les circonstances les plus simples de la vie comme aux heures les plus graves de la guerre, — c'est savoir les amener à sentir ce que l'on sent, à penser ce que l'on pense, à vouloir ce que l'on veut, — c'est savoir éveiller en eux la volonté d'obéir, l'impatient désir de bien faire.

Il faut, pour en arriver là, que le chef sache faire appel à un auxiliaire auquel on a souvent négligé de faire appel, *le cœur du soldat*.

---

## (B) LA SUBORDINATION

La subordination, au sens absolu du mot, est l'ordre établi entre les personnes, et qui rend les unes dépendantes des autres. Au point de vue militaire, c'est en elle que réside l'organisation du commandement ; la discipline en est la conséquence.

**La Discipline.** — En effet, « dès que plusieurs « êtres vivent en commun, des rapports s'établissent entre « eux ; chacun agit sur son voisin, et réciproquement.

« De l'enchevêtrement de ces rapports naît une série « de principes ou lois qui, traduits en règles fixes, donnent naissance à la discipline (1). »

Du fait d'un contre-sens, universellement admis, la discipline a toujours été considérée comme la verge qui fouette, comme le châtiment qui menace, comme la sanction à redouter. Le mot « Discipline » lui-même, est la

---

(1) Lieutenant Demongeot. Citoyen et soldat.

négarion de cette interprétation. Le mot latin « Discipulus » veut dire disciple, élève ; il vient du verbe « discere », enseigner, instruire. On peut enseigner, faire l'éducation, c'est à-dire *discipliner*, sans qu'il y ait forcément faute chez celui qu'on instruit. On peut arriver à produire cette discipline, c'est-à-dire cet enseignement, sans menaces de punitions..... et, si l'homme, suivant un instinct naturel, imite celui de qui il reçoit l'enseignement, il arrive à une obéissance naturelle.

L'exemple étant donné, si le disciple a la volonté de suivre l'*exemple du maître*, il obéit par imitation et l'obéissance n'est plus qu'une application de ce que, dans la Conférence sur la « Pédagogie » (Titre II), on a appelé « l'éducation de la volonté ».

Et, s'il est vrai que « plus qu'à tout autre groupement social, la discipline est nécessaire à l'armée ; cette discipline doit relever moins de la force que de l'accord établi entre hommes qui ont compris, les uns le *but de leur autorité*, les autres le *pourquoi de leur obéissance* (1) ».

La Discipline doit donc tendre à ce but : faire comprendre, accepter et respecter l'autorité. Si la notion d'autorité se confond avec celle d'arbitraire et de despotisme, l'autorité n'est que le droit du plus fort ; si elle s'identifie avec la notion du devoir, elle commande et obtient le respect.

Le « Règlement sur le service intérieur » dans son article 1<sup>er</sup>, affirme que :

« La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants ; que les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure ; l'autorité qui les donne en est responsable, et la réclamation n'est permise à l'inférieur que lorsqu'il a obéi. »

---

(1) Lieutenant Demongeot. « Citoyen et soldat. »

Il ajoute :

« Si l'intérêt du service demande que la discipline soit ferme, il veut en même temps qu'elle soit paternelle. Toute rigueur qui n'est pas de nécessité, toute punition qui n'est pas déterminée par le règlement et que ferait prononcer un sentiment autre que celui du devoir, tout acte, tout geste, tout propos outrageant d'un supérieur envers son subordonné, sont sévèrement interdits. Les membres de la hiérarchie militaire, à quelque degré qu'ils y soient placés, doivent traiter leurs inférieurs avec bonté, être pour eux des guides bienveillants, leur porter tout l'intérêt et avoir envers eux tous les égards dus à des hommes dont la valeur et le dévouement procurent leurs succès et préparent leur gloire. »

Ces quelques phrases, sur lesquelles repose tout l'édifice de notre service intérieur ne nous paraissent véritablement plus répondre aux aspirations de l'armée d'aujourd'hui.

« L'officier ne commande plus aujourd'hui à un mercenaire ignorant, mais à un citoyen français, son égal devant la loi.... Le commandement militaire n'est plus un privilège aristocratique ; c'est une fonction nationale. L'armée n'a pas, ou tout au moins ne doit pas avoir, d'autre idéal que le respect des lois et la grandeur de la Patrie. Les soldats ne sont plus sous les armes pour « procurer les succès et préparer la gloire » des officiers. Ils y sont pour assurer l'intégrité du sol et maintenir la grandeur et l'énergie françaises dans le monde... (1) »

Comme l'officier, l'homme comprend sa mission, et il sait la grandeur de son rôle.

« Non, dit le général Bonnal, les soldats ne sont pas uniquement les artisans des succès et de la gloire de leurs chefs ; leur valeur et leur dévouement ont un mobile plus noble : le *patriotisme* ! un mot que l'on re-

---

(1) Henry Bèrenger : *la Conscience nationale*.

« grette de ne pas voir figurer dans aucun des règlements  
« français énumérant les droits et les devoirs des mili-  
« taires de tout rang et de tout grade.

« A notre sens, la discipline est une force qui nous  
« porte à réaliser les intentions du chef par devoir et dans  
« l'intérêt général, en développant, dans ce but, toute  
« l'activité physique et intellectuelle dont nous sommes  
« capables. » (1)

La portée plus haute d'un tel commentaire complète le règlement et montre l'esprit dans lequel, bientôt peut-être, sa rédaction sera modifiée. La discipline en sortira plus relevée, le caractère de l'obéissance y sera d'autant plus grande qu'elle sera plus réfléchie et plus spontanée.

**L'obéissance.** — On a souvent considéré la discipline des armées comme ne pouvant s'exercer que par une obéissance absolue et en quelque sorte inconsciente. « Les armées de la Révolution voulaient à la fois sauver  
« la patrie en danger et y assurer contre la coalition mo-  
« narchique étrangère les libertés publiques proclamées  
« par la Révolution. Chaque citoyen était soldat et tout  
« soldat restait citoyen. En venant s'associer à la libéra-  
« tion commune, tous avaient de la sorte devancé l'obéis-  
« sance obligatoire pour s'assujettir de plein gré à l'obéis-  
« sance volontaire (2). »

On a montré dans le 1<sup>er</sup> volume de ces conférences, comment s'est transformé sous le Directoire l'esprit de

---

(1) Déjà à la séance de l'Assemblée Législative du 19 Avril 1792, où Carnot combattit le dogme de l'obéissance passive, le représentant Albitte avait dit : les règlements devraient être « conformes aux règles générales et aux mœurs du « pays » et rédigés « d'une manière propre à inspirer au soldat le respect pour « la Nation et aux autorités constituées et à faire de chaque soldat un bon « citoyen.

« Trouve-t-on dans ces règlements, une seule phrase qui rappelle à l'armée « la loi pour la défense de laquelle elle est instituée, un seul article qui inspire « au soldat l'amour du pays ? » Non, il n'y est parlé ni de la Nation ni de la Loi. »

(Moniteur.)

(2) République et obéissance passive, par Quay-Cendré.

l'armée vraiment nationale issue des premières guerres de la Révolution.

« La conquête réveille tous les mauvais instincts, « engendre la rapine et le vice, l'indiscipline et la désertion » et Bonaparte put écrire : « Il n'y a pas de victoire « sans discipline. — Je ramènerai la discipline dans l'armée, ou je cesserai de commander à ces brigands. »

Il n'y a pas d'armée sans discipline, donc sans obéissance. Mais comme on l'a montré, l'évolution des systèmes de recrutement, l'adoption définitive du principe de la Nation armée, ont renversé l'antique conception de la discipline aveugle des consciences, pour lui substituer une discipline consciente des citoyens devenus soldats.

Personne ne peut avoir la pensée de supprimer toute obéissance, mais ainsi que le voulait M. de Turenne, il suffit de la rendre « aisée et volontaire ». Elle suppose, comme le fait remarquer le jurisconsulte Faustin Hélie, la légitimité de l'ordre et du commandement ; dans ces conditions, elle n'offre rien d'humiliant, puisqu'elle « est due à des hommes qui ont les qualités et les capacités nécessaires pour commander, ensuite, parce que ceux-là mêmes qui commandent obéissent aussi à d'autres, enfin parce qu'elle est imposée par le sentiment du devoir et l'amour de la Patrie (1). »

L'obéissance est facile, lorsqu'elle repose sur le respect, la confiance et l'amour des supérieurs. Elle constitue une force invincible lorsqu'elle repose sur la *foi* dans le chef, dans sa science, dans son courage, sur la *foi* que ce qu'il dit, et que cela seul, est bien — la *foi* que ce qu'il commande quoiqu'il arrive, se réalisera.

**La subordination n'est pas seulement l'obéissance.** — La subordination ne consiste pas seulement dans l'obéissance à nos supérieurs ; elle est aussi la manifestation de notre autorité vis-à-vis de nos inférieurs.

---

(1) Instructions intérieures des jeunes soldats de l'artillerie. (Lavauzelle.)

« La subordination, dit le capitaine Gavei(1) est la  
« règle de la collaboration du supérieur et de l'inférieur,  
« la coordination hiérarchisée des devoirs particuliers ré-  
« sultant du devoir commun, aussi bien dans le sens des-  
« cendant que dans l'autre. Non seulement l'inférieur a  
« le devoir d'obéir, mais le chef a l'obligation stricte de  
« donner des ordres. C'est là ce qui constitue le lien  
« dans la hiérarchie.

« L'infatuation personnelle, dit également le même  
« auteur, étant le plus redoutable ennemi du devoir mi-  
« litaire, il importe beaucoup de ne pas oublier que nos  
« inférieurs ne sont pas des *êtres inférieurs*, que chacun  
« obéit en commandant, ou commande en obéissant, que  
« notre valeur se mesure non à notre fonction, mais à  
« notre manière de la remplir, que l'obéissance est par-  
« fois de valeur supérieure au commandement, attendu  
« que tout cela, obéissance, commandement, soumission,  
« autorité, c'est une même fonction sous des aspects à  
« peine différents. »

Le commandement et l'obéissance sont impersonnels car tout gradé n'est que le représentant temporaire du grade qu'il occupe, le chef et son subordonné sont tous les deux *dans le service*, c'est-à-dire dans le *devoir commun* qui réclame d'une part l'autorité, d'autre part l'obéissance.

Pour pratiquer d'une façon loyale le devoir de subordination, l'officier devra bannir d'une façon absolue l'esprit de dénigrement à l'égard de ses supérieurs. Ceux-ci ont le droit de compter sur son concours complet et loyal. L'officier possède un degré d'intelligence et des connaissances militaires qui doivent lui servir à pénétrer la pensée de son chef; il a le devoir de chercher à la faire aboutir par tous les moyens possibles.

L'officier doit être non seulement respectueux, mais dévoué et bienveillant vis-à-vis de ses supérieurs, comme

---

(1) L'Art de commander.

il doit être bienveillant et dévoué envers ses inférieurs. La subordination militaire appuyée sur ces principes sera, comme elle doit l'être : *loyale, franche, confiante et librement consentie.*

---

### C) LA RÉPRESSION

La répression n'est admissible qu'après qu'on a tout fait pour l'éviter. — Mais, quoique nous fassions, ce libre consentement n'existe pas toujours.

La persuasion substituée à la répression, voilà l'idéal.

« Il faut, dit le général Morand (1), il faut beaucoup  
« instruire les hommes, leur bien enseigner l'avantage de  
« l'ordre et de la subordination, de l'obéissance aux lois,  
« afin qu'ils parviennent à comprendre qu'il n'y a de bon-  
« heur que dans l'accomplissement de tous les devoirs.  
« Puisque l'intelligence des Français est parvenue au  
« point qu'ils ne veulent plus être dupes de l'astuce, ni  
« servir d'instrument à la violence, qu'elle peut les guider  
« plus sûrement que la crainte et la menace, il faut donc  
« la développer au lieu de l'opprimer ; les partisans de  
« l'ignorance et de la stupidité ne sont point gens de notre  
« âge. Leur opinion, qu'elle soit sincère ou hypocrite, ne  
« prouve que le sentiment d'impuissance, et du manque  
« d'habileté qui la dicte ; ce sont des cavaliers maladroits  
« qui ne trouvent de moyens de se rassurer qu'en privant  
« leur coursier des sources de sa vigueur. L'instruction  
« et le développement de l'intelligence influent bien dif-  
« féremment sur le maintien de la discipline que les châ-  
« timents, parce que la passion peut plus difficilement  
« étouffer la conscience et détruire l'opinion qu'étourdir  
« sur les dangers et les peines ; c'est ainsi que, chez les  
« Romains, le serment prêté au Champ de Mars transfor-

---

(1) L'armée selon la Charte.

« mait un citoyen séditieux en un soldat soumis... L'officier, le soldat qui obéissent par la force de la raison et des devoirs ne perdent rien, ni de leur dignité d'homme, ni de cette inspiration que l'occasion provoque, et qui gagne les batailles ».

Un tel résultat sera atteint lorsque l'éducation morale du soldat recevra tous les soins qu'elle exige, lorsque, du fait de cette éducation, le soldat aura compris qu'il doit accomplir ses devoirs militaires par patriotisme, par respect pour les lois et les règlements, par respect pour ses chefs et par confiance en leur valeur, par affection pour ses frères d'armes, par sentiment du devoir.

L'obéissance ainsi rendue « aisée et volontaire » les répressions terribles et cruelles tombent d'elles-mêmes, elles disparaissent.

Il serait peut-être téméraire de croire que ce résultat peut être obtenu du jour au lendemain ; il est trop évident que la punition ne peut toujours être évitée.

Lorsqu'elle deviendra indispensable, on l'appliquera avec d'autant moins d'hésitation, et d'autant plus de fermeté, qu'on aura tout fait pour l'éviter.

Mais, comme l'a écrit Montesquieu : « C'est parce qu'on a rendu l'obéissance difficile, que l'on est obligé d'aggraver la peine de la désobéissance (1) ».

**La répression ne peut être que l'accomplissement d'un devoir.** — La répression n'est pas une prérogative du commandement, elle ne peut être que l'accomplissement d'un devoir.

L'exercice de ce devoir repose sur la connaissance du caractère et de l'intelligence de ceux que l'on a sous ses ordres. Cette connaissance seule permettra de les traiter, en toute circonstance, avec une justice éclairée.

« Les punitions, dit le service intérieur, doivent être proportionnées, non seulement aux fautes, mais encore à

---

(1) Esprit des lois. Montesquieu.

la conduite habituelle de chaque homme, à son caractère, au temps de service qu'il a accompli et à son degré d'intelligence.

« Elles doivent être infligées avec *justice* et impartialité, et jamais par aucun sentiment de haine ni de passion. Le supérieur *doit s'attacher à prévenir* les fautes ; lorsqu'il est *dans l'obligation* de punir, il recherche avec soin toutes les circonstances atténuantes.

« En infligeant une punition, il ne se permet jamais de propos outrageants ; le calme du supérieur fait connaître qu'en punissant, il n'est animé que par le bien du service et le sentiment de son devoir. »

Que celui qui punit n'oublie jamais, en effet, qu'il doit éviter tout ce qui ressemble à une brusquerie, à des brutalités inutiles et dangereuses. « Si vous avez un homme de caractère difficile, ou à idées fausses, c'est par des conversations fréquentes, et à tout propos, que vous le mettez dans la bonne voie, plutôt que par des observations sur les rangs, des réprimandes publiques, ou des punitions (1) ».

L'officier ne doit point accueillir sans contrôle les renseignements qui lui sont donnés sur les hommes qui lui sont confiés. Son opinion devra toujours reposer sur son enquête personnelle. D'ailleurs les renseignements qui lui arrivent, de quelque source qu'ils émanent, sont parfois matériellement faux, en voici un exemple :

Tout homme de recrue qui, avant son incorporation, a encouru une peine correctionnelle de deux ans de prison et au-dessus, fait son service aux Bataillons d'Afrique.

Mais telle autre condamnation, considérée comme ne portant pas atteinte à l'honneur, laisse venir au Régiment quelques hommes accompagnés d'un casier judiciaire. Ce casier judiciaire, communiqué par le tribunal au Com-

---

(1) Lieutenant-colonel Sauret. — « Devoirs moraux de l'officier. Conférence faite à l'École d'application de Fontainebleau en 1902. »

mandant du Corps d'armée sur le territoire duquel l'homme est appelé à servir, arrive par la voie hiérarchique au capitaine commandant qui, le plus souvent, le communique tel quel au chef de section intéressé. Et, pour beaucoup sans doute, le problème se pose de savoir ce qui sera plus profitable au bien du service : en parler à l'homme, ou garder par devers soi ce vilain secret et laisser croire au malheureux que sa faute passée est inconnue. Il ne faut pas craindre, avec de bonnes paroles, et sous la forme la plus réconfortante, d'aborder ce pénible sujet.

Un canonnier arrivait récemment au corps où il était versé ; il était suivi de cette indication « a été condamné, en 1899, à Paris, à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour, pour mendicité, rébellion, etc... » A la lecture que lui fit son capitaine de ce renseignement, le pauvre canonnier fondit en larmes et protesta de son innocence. Une enquête auprès du maire de sa commune prouva bientôt que cet homme avait, pour la première fois, quitté le pays lorsque l'heure était venue de rejoindre son corps ; — il n'avait donc jamais été à Paris.

Le capitaine, après de longues démarches, heureusement guidé par le Procureur de la République, put enfin faire rendre, par le tribunal compétent, un jugement détruisant le premier, lequel était le résultat d'une erreur.

Quelque faute qu'ait pu commettre l'homme de recrue avant son arrivée au corps, il faut se garder, à son sujet, de toute idée préconçue. A tout péché miséricorde. Ce serait une grave injustice que de frapper sans indulgence un malheureux qui, avant d'être soldat, aurait quelque peu gâché sa vie. Le devoir est de chercher à le remettre dans le droit chemin.

« La plus noble conquête d'un capitaine est celle de ses mauvais sujets (1).

---

(1) Capitaine Richard : *L'Armée et les forces morales.*

« En 1811, le général Curély avait amené, depuis Nantes jusqu'en Catalogne, un escadron du 20<sup>e</sup> chasseurs, formé par ses soins, et dans lequel il avait mis tous les plus mauvais sujets du régiment, persuadé que, par un mélange de sollicitude pour tous et de sévérité inflexible pour ceux qui se rendraient coupables de fautes graves, il arriverait à en faire une troupe excellente. Il raconte lui-même qu'il était arrivé à gagner entièrement leur affection en suivant avec eux cette ligne de conduite. Rien ne leur coûtait pour lui plaire, la crainte de le mécontenter suffisait à les empêcher de faire le moindre mal, et cela pendant longtemps, car, de Catalogne, il les emmena en Russie pour la campagne de 1812 (1). »

La bonté, l'indulgence, si recommandables qu'elles soient, et quelque attrait qu'en offre l'usage, deviendraient coupables si elles allaient jusqu'à la faiblesse.

La punition, en somme, c'est l'arme dont l'autorité dispose. Elle exige le plus grand tact. Elle peut être abusive, elle peut être trop faible. Elle abusera sûrement si elle s'appuie sur ce principe qu'il faut comprimer : elle sera faible si elle recule devant la répression nécessaire ; elle sera dans la vérité et dans l'équité si elle s'attache surtout à prévenir.

Prévenir vaut mieux que réprimer.

**La répression doit être juste.** — Mais, se trouve-t-on dans l'obligation de punir ? Il faut éviter à tout prix de prononcer une punition qui pourrait sembler injustifiée. La justice est la première condition de toute punition. Proportionnée à la faute commise, elle doit être aussi proportionnée à l'âge, au caractère, aux habitudes, à l'état d'esprit des coupables ; elle sera autant que possible de même nature que la faute, et susceptible de procurer l'amendement de celui à qui elle est infligée.

---

(1) Général Thoumas.

Même en prononçant une punition, il est nécessaire de montrer de la bonté.

Celui qui est traité sans bonté ne saurait devenir bon.

« La base d'une bonne éducation est dans un perpétuel essai de justice » a dit un romancier moderne (1). Mais « la justice qui n'est que juste n'est pas juste ; la justice toute seule n'épuise pas le devoir, ni le devoir social, ni le devoir individuel (2).

La justice envers le faible, c'est la bonté.

« Il ne faut pas, a dit le maréchal de Saxe, que les châtimens soient rudes. Plus ils seront doux, et plus promptement vous remédieriez aux abus, parce que tout le monde concourra à les faire cesser, » — et il ajoute : « On a une méthode pernicieuse en France, qui est de toujours punir de mort. — Qu'en résulte-t-il ? On ferme les yeux.

En effet, dès qu'il s'agit de prononcer une punition, le souci de proportionner la peine à la faute commise doit tout primer.

La salle de police, la consigne doivent être soigneusement évitées là où une remontrance a chance d'être suffisante. Les articles 330 et 332 du Règlement sur le service intérieur indiquent avec trop de précision peut-être. la punition qu'appelle chaque catégorie de fautes. Cette sèche nomenclature présenterait de graves inconvénients si elle était prise à la lettre. Les lois répressives ne sont applicables qu'avec des amendements, et, surtout avec de jeunes hommes, les circonstances atténuantes ne doivent jamais être négligées.

Les punitions infligées par les sous-officiers et les brigadiers demandent la constante attention de l'officier. Le chef de section, soucieux de son autorité, ne souffrira

---

(1) Jean Aicard : *L'Âme d'un enfant*.

(2) Pécaut : *Quinze ans d'éducation*.

pas qu'aucune d'elles ne puisse arriver au capitaine commandant sans qu'elle lui ait été soumise, et sans que lui-même en connaisse les circonstances et l'entière justification.

Le droit de punir, si délicat dans les mains de l'officier, est presque un danger, lorsqu'il est manié par des gradés inférieurs souvent dépourvus de tact et d'expérience. Trop souvent ils s'imaginent que leur autorité réside dans cette prérogative de pouvoir infliger au camarade d'hier quelque restriction à sa liberté.

La question a été agitée de savoir s'il ne convenait pas de laisser au seul capitaine commandant, le droit de prononcer les punitions.

Ceci n'a pas encore obtenu une consécration légale parce que, pour beaucoup, il semble qu'il y ait là une apparence d'atteinte portée à l'autorité actuelle des sous-ordres (lieutenants et sous-officiers). Mais ce n'est là qu'un trompe-l'œil ; l'autorité des gradés subalternes subit une atteinte autrement sensible lorsque leur chef, usant du droit que lui donne le règlement, modifie ou lève une punition infligée par eux.

La solution qui consisterait à imposer au capitaine commandant l'obligation de ne transmettre les punitions qu'après avoir fait comparaître et celui qui a donné la punition et celui à qui elle est infligée, aurait certainement pour effet de diminuer les inconvénients du système actuellement réglementaire.

**La punition ne doit pas seulement châtier, elle doit améliorer.** — Si la punition est un châtiement, elle a surtout pour but d'améliorer. Dans cet ordre d'idées, on ne peut nier que la salle de police et la prison sont des procédés de punition détestables.

« On ne peut rien imaginer de plus nuisible que de réunir dans un même local tous les mauvais sujets et ceux qui ont quelque tendance à le devenir. Réunis, ils se suggèrent mutuellement tous leurs mauvais sentiments, et les pires gâtent les autres. Ces procédés

« archaïques, datant d'une époque où l'on gouvernait par  
« la crainte seule, et où l'on se souciait peu des senti-  
« ments individuels des hommes, doivent disparaî-  
« tre. » (1)

S'il faut conseiller l'usage des corvées supplémentaires comme sanction des fautes légères, inhérentes à la vie du troupier, il y a lieu aussi de mettre en garde les gradés inférieurs contre l'abus des petites punitions qui prennent aisément, dans l'esprit de l'homme, la physiologie d'inutiles taquineries.

Laissons rire le malin qui s'est faufilé, sans accrocher, au travers des mille écueils de la chambrée, des corvées, des rassemblements, des manœuvres. Quelque faiblesse de sa part est restée impunie, soit, l'important est qu'il sache qu'elle n'est pas passée inaperçue, et qu'il ait le sentiment d'une limite proche dont le franchissement serait dangereux.

Mais s'agit-il d'une faute grave qui doit entraîner une répression sévère ? Alors, quelque déception qu'il ait de constater l'insuccès de ses leçons et de ses efforts, quelque cruelle que soit pour lui la preuve que sa confiance a été trompée, sa bienveillance méconnue, que le chef reste calme, et, s'il a le devoir de ne point laisser entamer son autorité, qu'il pense en même temps à l'avenir de celui qu'il juge, aux conséquences de la punition qu'il va prononcer, qu'il pense encore à l'origine de la faute et qu'il sache se dire si tout a été fait pour l'éviter.

Mauvaise tête, mauvais esprit, mauvais soldat, sans doute cela existe, mais combien sont rares ceux qui demeurent indifférents à une direction éclairée, ferme et juste.

La prison, la cellule, le conseil de guerre, les compagnies de discipline, voilà de terribles écoles où les têtes folles risqueront fort de ne se point améliorer ; le soldat qu'un coup de tête y a jeté, a de fortes chances de n'y point devenir le bon citoyen que l'on rêvait de faire de lui.

---

(1) Extrait d'un travail inédit du capitaine Simon, de l'Etat-Major de la place de Belfort.

Ce serait d'ailleurs une erreur grave que de considérer comme dénué de tout sentiment perfectible l'homme qui, malgré les conseils ou les punitions, ne s'est pas soumis aux nécessités de la discipline militaire.

Il y a plus d'un demi-siècle, l'illustre chirurgien Dominique Larrey, à la fin de sa carrière, jetait le premier cri d'alarme au sujet de *ces peines barbares infligées aux soldats d'Afrique* :

« Il montra qu'il existait d'autres moyens de diriger et de punir les soldats que de leur infliger d'atroces et humiliantes souffrances physiques. Il invoqua l'expérience de toute sa vie, cita des exemples prouvant que les douleurs du corps meurtrissent et ulcèrent l'âme, et qu'elles révoltent au lieu de soumettre ceux auxquels elles sont infligées. Il montra qu'à côté des vices qui déshonorent l'humanité, il n'était pas impossible de découvrir dans ces cœurs endurcis de soldats indisciplinés, auxquels étaient infligés des châtimens hors de proportion avec la faute commise, quelques germes de vertus qu'on pouvait faire lever, et que ce sont ces secrètes semences qui, développées, peuvent transformer les natures les plus rebelles, et parfois enfanter des héros » (1).

**Humanité dans le châtimement.** — Aujourd'hui l'opinion publique et le Parlement se sont préoccupés des corps de discipline, ils ont voulu que le courant d'humanité qui traverse notre législation pénale s'étendit aux militaires de ces compagnies, lesquels n'ayant commis que des fautes contre les règlements, méritent au moins autant d'intérêt que les hommes qui se sont rendus coupables d'actes délictueux et criminels.

Le 2 novembre 1903, le général André, ministre de la guerre, a présenté à la signature de M. le président de la République, un décret modifiant le régime des corps disciplinaires, ramenant leurs procédés de répression à ceux admis dans les corps de troupe, ne laissant aux gra-

---

(1) Docteur Triaire : Larrey

dés inférieurs que des droits égaux à ceux de ces corps et créant, en vue de faciliter l'amendement des bons sujets, des sections de transition, où les hommes de bonne conduite seront mis à part et éprouvés, avant d'être définitivement réintégrés dans les régiments.

Les conseils de discipline sont désormais convoqués par le général de brigade qui en nomme les membres. Ils comprennent un officier rapporteur, chargé d'interroger l'inculpé *en particulier* et non devant tout le conseil, de recevoir ses explications et de l'écouter dans ses moyens de défense. Le vote a lieu au scrutin secret.

L'instruction morale imposée aux gradés des corps de discipline et des établissements pénitentiaires fait suite à ces décrets. En voici les grandes lignes :

S'attacher à bien connaître les hommes qui y sont envoyés afin de traiter chacun suivant son âge, son intelligence, ses tendances et son caractère.

Considérer les disciplinaires et les détenus, non comme des incorrigibles, mais comme les victimes d'un cerveau déséquilibré.

Ne pas oublier que les sentiments d'honneur et de famille ne sont jamais complètement éteints dans une âme et qu'une bonne parole, dite à propos, contribue, plus que des punitions accumulées, à ramener au bien des hommes qui, pour beaucoup, ont été constamment aux prises avec l'adversité.

Les châtimens corporels sont rigoureusement pros- crits, au nom de l'humanité. Ils constituent un traitement dégradant, dont la tache rejailit sur l'autorité qui l'a prescrit.

Tout coupable, quelle que soit la peine à laquelle la loi militaire ou civile l'a condamné, doit pouvoir, à toute heure, réaliser sa réhabilitation.

Celle-ci ne doit pas cesser un seul instant de lui être offerte, même au moment où sa conscience semble s'effondrer à tout jamais.

Dans les corps disciplinaires et dans les établisse-

ments pénitentiaires, le sentiment qui doit dominer tous les autres, *c'est l'espérance*, dont la notion doit être soigneusement maintenue, même dans les circonstances les plus critiques. Quand un homme donne des marques de l'énervement produit très fréquemment par la privation de la liberté, il faut que le gradé ou le surveillant, sache, à propos, ne rien voir, ou ne rien entendre, et opposer à la parole grossière, au geste insultant, son inaltérable sang-froid.

Il faut dire, pour être vrai, que jusqu'à présent l'exécution de ces prescriptions, dictées toutes par une haute conception d'humanité, n'a pas donné les résultats qu'on en pouvait attendre. C'est que ces idées, si élevées, de justice tempérée de bonté, se sont heurtées à des esprits révoltés et méfiants mal préparés jusqu'à ce jour à les recevoir. Mais, la tâche est belle, le but est attrayant, et l'on peut prévoir que, chacun s'y employant, le succès bientôt couronnera de tels efforts.

En résumé, cherchons à concilier ces deux principes essentiels : *la bonté et la justice*.

Lorsque l'éducation morale leur aura fait comprendre que leurs chefs n'exigent que ce qu'il est nécessaire d'exiger, les soldats ne pourront même plus avoir la pensée de s'insurger contre une règle dont ils comprendront la portée. Basée sur la raison qui convainc, et non plus sur la force qui opprime, la discipline cessera de leur paraître tracassière. Ils accepteront facilement l'autorité d'un chef qu'ils apprécieront et qu'ils aimeront; c'est ainsi que le sentiment du devoir s'élargira, franchira les limites du service militaire pour aller jusqu'à la famille, jusqu'au pays.

Le rôle de l'officier se transforme donc. Il doit désormais emprunter son autorité presque exclusivement à sa valeur morale. L'autorité professionnelle et technique ne perd pas son importance, mais elle ne suffit plus. L'offi-

cier a l'obligation de se former dans la science de l'homme, devoir nouveau qui devient un devoir social (1).

La conséquence sera de substituer à une discipline basée sur l'autorité exclusive une discipline consentie, « fondée sur le sentiment raisonné de ce que chaque « citoyen doit à sa patrie. Solidarité, confiance réciproque « entre les officiers et les soldats : voilà l'indispensable « élément de succès si nous avons jamais à faire la guerre « pour défendre la nation. Qui dit solidarité dit éga- « lité... (2) »

Une telle discipline ne peut que donner les résultats les plus fructueux. Elle n'est que l'application particulière d'une loi générale qui veut qu'un organisme social ne puisse « se maintenir et se développer sans qu'il y ai « convergence entre les efforts de tous. » Cette convergence résulte du concours des différentes individualités.

« Le meilleur concours est toujours celui qui s'ob- « tient librement, par l'acceptation voulue de tous ceux « qui participent à la même action collective, et c'est « aussi le seul qui puisse durer. » (3)

Ces idées, d'ailleurs, sont en conformité avec le Règlement sur le service intérieur qui dit à l'article 123 :

« L'officier de demi-batterie s'applique à connaître complètement ses subordonnés et particulièrement les sous-officiers et brigadiers. Il les *dirige* et les surveille.

« L'officier maintient un ordre invariable dans sa demi-batterie ; il y excite l'émulation, y entretient l'union, y développe le goût du service, et prend toujours pour règle l'*impartialité* et la *justice*.

Le devoir de l'officier est là, qu'il le fasse donc consciencieusement, qu'il le fasse simplement, sans autre

---

(1) « Il ne peut être rien de sage ment ordonné dans une armée sans la connaissance exacte de l'instrument premier : « de l'homme » (Colonel Ardant du Picq.)

(2) A. Aulard.

(3) C. Monier. — *Résumé de Sociologie*.

ambition, sans autre recherche que celle de la satisfaction que donne le devoir accompli. Et, qu'il s'efforce de mériter un jour que ses chefs le voyant à l'œuvre, rééditent pour lui cette noble parole qu'adressait jadis le général en chef Müller à La Tour d'Auvergne :

« Je sais, mon camarade, que ton âme fière n'ambitionne pas d'éloges, et qu'elle est satisfaite quand elle peut se dire à elle-même :

« Tu as bien fait, tu as bien servi ta Patrie. »

---

## SOMMAIRE :

## ONZIÈME CONFÉRENCE

---

### DEUXIÈME PARTIE

---

## Initiative. -- Responsabilité

---

### SOMMAIRE :

---

**L'initiative.** — Esprit militaire et initiative. — Le devoir ne se prescrit pas. — Définition de l'initiative. — L'initiative donne la victoire. — L'initiative est de tous les grades.

Règles de l'initiative. — L'esprit d'initiative se fortifie par l'exercice. — L'initiative doit être judicieuse. — Les règlements n'entravent pas l'initiative. — L'initiative dans la répression disciplinaire.

On jouit de l'initiative que l'on mérite.

**La responsabilité.** — La responsabilité est le corollaire de l'initiative. — Education de la responsabilité. — Le lieutenant-colonel Mangin à Montebello.

## L'Initiative

---

**Esprit militaire.** — Un des généraux les plus brillants de la Grande-Armée, le général Morand, le combattant d'Auerstædt, dit que lorsque l'armée pouvait « être considérée comme une députation chargée de la défense commune », l'esprit militaire était le feu sacré « l'élan sublime qui fait dévouer sa vie à la douleur, à une mort précoce, aux privations, aux dégoûts de la subordination, à l'humiliation d'une discipline passive, à l'abnégation entière de soi-même pour la gloire et le salut de l'Etat (1) ».

Aujourd'hui, où toutes les forces viriles du pays constituent en temps de guerre la « Nation armée », l'esprit de dévouement qui constitue l'esprit militaire doit être fondé sur un patriotisme éclairé et sur la solidarité de tous les citoyens pour la défense de la Patrie commune.

« La mission de l'armée n'est plus de faire la fortune d'un aventurier, ou de servir les intérêts d'un prince, ou de marcher à la gloire à la suite d'un héros ; mais de garder le bien le plus précieux de la nation, la Patrie (2) ».

**Le devoir ne se prescrit pas.** — « Le devoir envers la Patrie n'est pas un devoir relatif, conditionnel, lié à la volonté de quelque puissance extérieure. C'est un devoir qui s'impose à l'homme en tant qu'homme. C'est le devoir incombant à chacun de travailler, pour sa part et dans sa sphère, à la réalisation d'une certaine forme de l'idéal humain.

« Le devoir militaire n'a pas changé de formule par

---

(1) L'armée selon la Charte. Général Morand.

(2) *Du devoir militaire* (conférence de M. Bontroux).

ce fait que l'armée est devenue nationale. Il se résume toujours dans la discipline, qui en est l'expression nécessaire. Mais, rattaché immédiatement au devoir envers la Patrie, comme à son principe, il est désormais un devoir dans toute la force du terme, une obligation morale absolue engageant la conscience, et non pas seulement une contrainte imposée par l'autorité ou par les circonstances. Et, lié à l'amour de la Patrie comme au principal mobile qui nous porte à l'accomplir, il a pour auxiliaire ce qu'il y a de plus pur et de plus puissant dans le cœur humain (1) ».

Le devoir est de tous les temps, les circonstances peuvent changer, le devoir reste immuable. Son obligation ne s'éteint pas.

« Le devoir ne se prescrit pas. »

Mais, puisque les efforts et les qualités de tous doivent être utilisés aussi fructueusement que possible, il faut que « la Nation armée » soit pénétrée tout entière du sens de la fonction militaire, au point que tous les citoyens y concourent d'eux-mêmes. C'est par l'éducation morale que les diverses individualités se transformeront en éléments actifs de cet organisme complet qu'est la Nation armée; c'est donc par cette éducation morale que se développera l'esprit de dévouement à la Patrie, personne morale, et à son entité matérielle, le gouvernement de la République.

On a déjà montré que la discipline et l'obéissance devaient être volontaires, librement consenties, dévouées. Lorsqu'elles se manifestent spontanément, elles deviennent une qualité résultant d'une faculté particulièrement précieuse, l'initiative.

**Définition de l'initiative.** — L'initiative (2) est la faculté qui porte à commencer, à engager une certaine action, de son propre mouvement; elle comporte forcé-

---

(1) *Du devoir militaire* (conférence déjà citée).

(2) De « Initium » commencement.

ment une certaine latitude, une certaine liberté, un certain droit de choisir entre telle ou telle détermination (1).

C'est cette faculté, essentielle à la guerre, qu'il faut cultiver à tous les degrés de la hiérarchie, dont il faut développer l'esprit, dont il faut, à tout propos, provoquer la mise en œuvre afin qu'elle entre si profondément, si intimement dans le caractère de l'officier qu'elle soit pour lui l'essence même de son commandement.

« Car, l'initiative ne naît pas spontanément au  
« moment voulu ; elle est la conséquence du système de  
« commandement qui a été employé en temps de  
« paix. Le chef qui a toujours tenu ses subordonnés en  
« lisière, qui a systématiquement comprimé leur pensée  
« et leur volonté, qui s'est servi d'eux comme on se sert  
« de pions aux échecs, ne doit pas s'étonner si, aux  
« heures difficiles, il a devant lui des bûches et non des  
« hommes (2)

L'acte d'initiative est un fait de volonté ; pas d'initiative sans *volonté*, sans *énergie*, sans *action*.

L'histoire de la guerre de 1870 fourmille d'exemples d'actions de guerre dans lesquelles le succès a été dû à l'initiative hardie prise par les chefs en sous-ordre de l'armée allemande, et admise par l'autorité supérieure, tandis qu'une centralisation à outrance enchainait le génie français et frappait de stérilité les efforts les plus héroïques.

**L'initiative donne la victoire.** — En effet, en étudiant cette campagne, on voit quel grand rôle l'esprit d'offensive quand même, d'initiative à tous les degrés de la hiérarchie, ont joué dans l'armée victorieuse.

---

(1) Comme on l'a déjà fait remarquer pour d'autres facultés, le même mot d'initiative s'applique tantôt à la faculté elle-même, tantôt à cette faculté en action, tantôt à l'action elle-même. Aussi rencontre-t-on la définition suivante de l'initiative : *Action* de celui qui entame le premier quelque affaire.

(2) *Conseils à un jeune officier.* (27<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'artillerie). — Paris-Lavauzelle.

Chez nous, souvent, on avait trop de tendances à se retrancher derrière un : « il n'y a pas d'ordres. »

Le « je n'ai pas d'ordres » est haïssable, écrit un professeur de l'École de Guerre, « vous êtes chefs, c'est pour donner des ordres, et non pour en attendre. »

« L'esprit d'initiative fait les armées fortes, écrit Von der Goltz, on a raison de poser en principe que nul ne peut alléguer qu'il n'a pas reçu d'ordres. L'obéissance passive ne nous suffit pas. »

Wœrth est un frappant exemple de cet esprit d'initiative.

Ce jour là, le 6 Août, la bataille a été livrée contrairement aux prévisions du commandement. Le Prince Royal voulait concentrer son armée le 6, et attaquer le 7.

Mais, le matin du 6, l'avant-garde du V<sup>e</sup> Corps Prussien exécute sur Wœrth une reconnaissance offensive avec un bataillon et une batterie ; deux batteries françaises lui répondent. Au bruit du canon la division Bothmer se porte en avant ; cette attaque mal préparée est repoussée par les Français ; les Bavaois, en grand désordre, sont annulés, ou à peu près, pour le reste de la journée. Cet incident décide le V<sup>e</sup> corps à s'engager sérieusement ; l'avant-garde du XI<sup>e</sup> Corps s'engage également.

Cependant fidèle à son plan, le Prince Royal envoie l'ordre d'arrêter le combat.

Le général Kirchbach estimant que le Prince, qui se trouvait fort loin, ne se faisait pas une idée exacte de la situation, prend sur lui de ne pas exécuter l'ordre reçu, et demande l'appui du général de Bose. Celui-ci informe à son tour le général Werder qu'il marche au combat, et ce dernier lui envoie ses troupes disponibles.

A 1 heure du soir, le Prince Royal arrive sur le terrain ; il acquiert la conviction qu'il est impossible d'arrêter le combat ; il approuve les dispositions prises, et ordonne aux deux Corps qui se trouvent en seconde ligne, de se porter en avant. Les généraux Von der Thann et Werder n'avaient pas attendu cet ordre, qui, d'ailleurs, leur serait arrivé trop tard.

Si le général Kirchbach avait rompu le combat comme il en avait reçu l'ordre, cette rupture aurait eu le plus fâcheux effet sur le moral des Allemands ; elle aurait, du même coup, relevé le moral de l'armée du Maréchal de Mac-Mahon qui, n'étant pas encore concentrée, n'aurait pu que gagner à une remise de l'action décisive.

Les généraux de Bose et Von der Thann, sans avoir reçu d'ordres, ont su prendre le parti que commandaient les circonstances.

Enfin, le général Werder, qui avait reçu une mission spéciale, a jugé que cette mission pouvait être assurée par la moitié de ses troupes et a envoyé l'autre moitié au secours du général de Bose.

Du commencement de la journée jusqu'à la fin du combat, ce sont ces initiatives qui, s'ajoutant les unes aux autres, ont assuré le succès.

Il n'en faudrait pourtant pas conclure que « cette initiative, poussée parfois jusqu'à la désobéissance, puisse être une règle dans les combats. A quels désastres une telle manière d'agir ne donnerait-elle pas lieu en présence d'adversaires égaux en force et énergiquement commandés ? » (1)

Il faut savoir aussi que si le nombre et l'organisation de l'ennemi ont causé notre défaite, en 1870, l'histoire de cette guerre est riche en exemples qui sont à la gloire de notre armée. On vous a déjà conté l'exploit de la division de Cissev, qui, le 16 Août, à Rezonville, après une marche forcée, allait droit à l'ennemi.

On vous a dit aussi, entre cent autres, les actes d'héroïsme accomplis simplement par des hommes qu'aucune obligation n'attachait au devoir militaire, sinon leur patriotisme, et qui ont fait l'admiration de nos ennemis eux-mêmes. Tels ces instituteurs des environs

---

(1) Général Thoumas.

de Soissons, fusillés parce que l'un d'eux faisant preuve d'un dévouement civique et d'une initiative admirables, avait réussi à faire sauter un pont et à retarder ainsi de quelques heures la marche de l'ennemi. Tels ces maires, arrêtés et fusillés pour le même motif.

Dans un village d'Alsace, près de Saverne, des Prussiens avaient condamné à mort un soldat Français qui avait brutalisé un de leurs sous-officiers. Ce malheureux, enfermé dans une grange, devait être passé par les armes le lendemain matin. Pendant la nuit, les habitants du village enlevant les tuiles du toit, pratiquèrent une issue et firent évader le prisonnier.

Le lendemain, rendus responsables de cet acte de solidarité, de dévouement, de sublime initiative, trois ou quatre notables du village furent fusillés. Le grand-père d'un élève-officier de la précédente promotion, M. Blaës, était de leur nombre.

M. de Moltke lui-même a rendu justice à l'esprit d'initiative des Français. Il dit, dans son historique de la campagne de 1859.

« Ce bataillon n'appartenait pas au corps d'armée engagé ; il était accouru au bruit du canon, suivant le bel usage depuis longtemps en vigueur dans l'armée française. »

### **L'initiative est de tous les grades. —**

« L'initiative intelligente du soldat, du fantassin surtout et du fantassin français plus que tout autre, remédie souvent aux fautes des chefs et supplée au défaut de direction. En 1677, Valenciennes fut prise d'assaut par les mousquetaires et les grenadiers de la maison du Roi, qui, d'eux-mêmes, après avoir enlevé les ouvrages extérieurs, coururent au corps de place. Vingt batailles ont été des batailles de soldats. » (1)

L'exemple le plus frappant est celui de Crémone en

---

(1) Général Thoumas. — Capitulations militaires.

1702. « Six mille hommes de troupe semblent prendre possession de la ville ; guidés par le prince Eugène, le premier général de l'époque, ils occupent les principales communications avant que la garnison ait reçu l'alarme. Au cri : L'ennemi est dans la ville ! Chacun s'éveille et court aux armes. Des combats s'engagent sur tous les points, le maréchal de Villeroy est pris, tous les généraux excepté deux sont tués, blessés ou faits prisonniers, et la direction de la défense est entièrement abandonnée à l'instinct du soldat, et ces troupes, surprises dans leur lit, nues, privées de leurs officiers, cherchent vainement à les joindre, combattant avec acharnement au milieu de ce chaos pendant douze heures, sans manger, sans boire et sans vêtements, et c'est au cœur de l'hiver ; enfin elles chassent l'ennemi qui les avaient assaillies, après lui avoir fait courir à lui-même le danger imminent d'être fait prisonnier. » (1)

Il n'y a pas loin de ces grands exemples à l'objet de cette Conférence d'où doivent découler des enseignements pratiques. L'initiative en effet est une faculté, et, comme toute faculté, elle doit se former, et se développer, par une éducation appropriée.

**Règles de l'initiative.** — L'initiative doit reposer sur une instruction professionnelle solide ; sous son apparence de fougue et d'entraînement, elle n'est le fait que d'un esprit pondéré et réfléchi.

« L'initiative, dit le général von der Goltz, est la résolution intelligente que prend un inférieur, de son autorité privée, et qui favorise la réalisation du but que poursuivent ses Chefs. »

Se trouvera-t-on abandonné à soi-même, appelé à prendre une résolution, il ne faut pas se croire affranchi de toute règle, de toute mesure et se croire permis d'agir tout à fait au gré de sa fantaisie, ou de son tempérament personnel. C'est en semblable occurrence que

---

(1) Marmont. — Esprit des institutions militaires, 3<sup>e</sup> partie. Chap. IX.

tout subordonné doit se dire: « Comment mon chef ferait-il s'il était là? Quel but veut-il atteindre? Quelles sont ses intentions, les instructions probables qu'il me donnerait? » Car l'initiative a une limite certaine et absolue: c'est l'obligation de ne pas dépasser la volonté connue du Chef, ou tout au moins, de ne rien faire qui n'aille au devant de son approbation.

De tout ceci résultent deux règles faciles à formuler:

Indication du but, de la part du Chef.

Liberté des moyens pour le subordonné.

En effet, le Chef, de tout grade, quelle que soit sa valeur et son activité ne saurait ni tout prévoir, ni tout ordonner. Il est, en ce qui concerne l'exécution de ses intentions, ou de ses ordres, à la merci du moindre accident, d'un incident même (l'étude des guerres le prouve abondamment); il est donc indispensable que cette exécution repose sur une collaboration intelligente et active.

» Le chef doit indiquer nettement le but à atteindre, sans lier les mains de son subordonné, en lui laissant la plus large initiative dans le choix des moyens. Son libéralisme, à cet égard, n'aura d'égale que l'opiniâtreté avec laquelle il exigera l'obtention du résultat voulu.

» Tout ordre militaire doit débiter par un exposé de la situation qui le motive. Le chef doit faire connaître ce qu'il sait, ce qu'il veut, ce que les efforts de tous tendront à obtenir. Il donnera au besoin les raisons des dispositions prises, non pour les laisser discuter par ses subordonnés, mais pour que sa pensée soit bien connue de tous. Il évitera de donner un ordre sec, dont l'exécution littérale risquerait de manquer le but. Il verra dans son subordonné non l'instrument muet de sa volonté, mais une force intelligente, animée et motrice. Il poussera celui-ci à se mouvoir en toute assurance dans le champ d'action dont les limites ont été assignées à son initiative; il veillera à ce qu'il n'en sorte pas. Il interviendra au besoin pour arrêter tout dépassement ou pour

redresser les erreurs d'une initiative mal comprise ; mais, si ce redressement est nécessaire, il évitera de le traduire par des reproches qui entameraient l'esprit de résolution du subordonné. Il ne lui fera pas un crime de s'être trompé. Il en voudra bien plus à celui qui, par crainte de la responsabilité n'aura pas su prendre une décision, se sera abstenu d'agir, ou se sera réfugié derrière la lettre de l'ordre reçu. » (1)

Par contre, le chef qui aura toujours tenu ses subordonnés en lisière, qui aura systématiquement comprimé leur pensée et leur volonté, ne devra pas s'étonner si, aux heures difficiles, il trouve devant lui, des automates et non des collaborateurs intelligents.

Il doit donc s'attacher à leur laisser toute l'amplitude d'action à laquelle ils ont droit, il doit s'imposer journellement l'obligation de ne pas gêner cette action, de ne pas empiéter sur leurs attributions, il doit faire constamment appel à leur collaboration intelligente, exciter leur promptitude à agir seuls et spontanément et toujours louer leur décision, quand bien même ils auraient procédé d'une façon un peu défectueuse.

Dès 1876, la cavalerie donnant le branle à la réaction contre la théorie de la défensive disait : « Le chef de cavalerie n'oubliera pas, que, de toutes les fautes qu'il peut commettre, une seule est infamante : l'inaction. »

Son règlement du 12 mai 1899 réédite ce précepte qui semble être le couronnement de son enseignement. Enseignement d'ailleurs tout entier basé sur l'initiative.

C'est au chef de cavalerie qui aura su prendre l'initiative de l'attaque, que le Règlement promet la victoire ; et ce Règlement dit encore que, pour la destruction de l'adversaire, qui est le but du combat « chacun des chefs subordonnés use de son initiative pour remplir sa mission et concourir à l'action commune. Solidarité et Convergence des efforts : telle est la loi suprême ».

---

(1) *Conseils à un jeune officier* (27<sup>e</sup> régiment d'artillerie).

### **L'esprit d'initiative se fortifie par l'exercice.**

— L'esprit d'initiative est une faculté qui, comme toutes les autres, se fortifie par l'exercice. Et, si les circonstances dans lesquelles cette initiative peut se manifester et se développer sont moins brillantes dans le service journalier du temps de paix, elles s'y rencontrent à chaque instant.

La nécessité d'une certaine liberté pour le subordonné, afin qu'il puisse faire acte d'initiative, impose au commandement de n'avoir qu'une action directrice, en laissant à chacun de ses sous-ordres toute l'étendue de son autorité.

Il faut développer, chez tout subalterne, le sentiment de la valeur et de la responsabilité personnelles. Celui-ci doit savoir aller de l'avant sans dépasser les bornes permises, et le chef doit savoir le laisser aller, sans cependant faire abdication de son autorité. C'est une affaire d'entente réciproque, de tact et de mesure, que de savoir définir où doit s'arrêter l'initiative pour ne pas dégénérer en insubordination ou en incohérence. Ce résultat ne sera obtenu que si le principe de l'initiative entre dans la pratique du service de tous les jours.

A l'instruction, le capitaine commandant, responsable des résultats, vous demandera quels sont les moyens, les procédés que vous comptez employer ; il fera ainsi appel à votre initiative, en vous obligeant à les trouver et à les proposer vous-même ; il ne sera point pour cela forcé de les accepter ; s'il les approuve, tant mieux, c'est qu'il aura trouvé vos idées justes, et judicieux vos procédés ; s'il vous en conseille ou vous en impose d'autres, employez-vous sans hésitation à les faire réussir.

A la manœuvre, ayez soin de ne pas entraver l'autorité et l'initiative de vos gradés par des interruptions trop souvent répétées. Vous aurez dû leur donner à l'avance toutes les indications dont ils ont besoin, laissez-les seuls parler à leurs hommes, n'intervenez que s'il y a urgence absolue, et mieux, après la manœuvre.

« Le refus de l'initiative intelligente produit des inférieurs qui se désintéressent du résultat à atteindre et se jugent sans reproche dès qu'ils ont exécuté nos ordres ou reproduit sur un terrain les dispositifs tactiques du Règlement (1). »

Si donc c'est par excès d'initiative que le gradé a imprimé à l'instruction une direction que vous n'approuvez pas, ne le critiquez qu'avec beaucoup de mesure, craignez de tuer à jamais en lui cette faculté et de le ramener à l'inaction.

Si au contraire un de vos inférieurs a montré à l'instruction, ou dans le service, une louable initiative ne manquez pas de l'en féliciter hautement et publiquement.

Votre critique, d'ailleurs, ne saurait être un blâme, elle doit être une leçon. La sévérité doit être réservée pour celui qui aurait fait preuve d'inaction ou de mauvais vouloir, se serait sciemment écarté de la voie conduisant au but à atteindre, ou pour celui qui, sous prétexte d'initiative, en aurait fait à sa tête, dans le but évident de substituer ses vues personnelles à celles de son chef.

Plus que partout ailleurs, dans nos armes, les gradés, et même les hommes, ont besoin de s'habituer à réfléchir et à faire preuve d'une prompte initiative; nous devons encourager leur esprit de décision. Les officiers doivent être pénétrés de ce principe que leur rôle n'est pas d'instruire eux-mêmes, mais de diriger leurs instructeurs.

Le chef de pièce qui, de lui-même, dans une mise en batterie, s'écarte de quelque prescription réglementaire pour placer son canon sur un terrain plus favorable à la bonne exécution du tir;

Le brigadier de chambrée qui, de son propre mouvement, rend compte à son sous-officier, ou à son lieutenant de section, qu'un des jeunes soldats nouvellement arrivés,

---

(1) André Gavet. L'Art de Commander.

est triste, soucieux, sombre, le soir, au milieu de ses camarades ;

Tel autre qui signale un ancien soldat donnant de mauvais conseils aux hommes de recrue ;

Le sous-officier de semaine qui, en présence d'une corvée d'attelages imprévue, demandée d'urgence à sa batterie, modifie de lui-même l'heure du repas des chevaux fixée par le commandant de l'unité, afin de faire boire et de donner l'avoine dans les conditions favorables à la digestion ;

Tous, ne font en somme que leur devoir — mais, ce fait, seul, de donner un renseignement sans qu'il soit demandé, de prendre une mesure non prévue par le commandement, ou, en cas d'urgence, avant son intervention, dans le but de faire mieux. C'est là, l'initiative — et c'est dans cet ordre d'idées qu'à tout instant, dans la vie du soldat, l'occasion nous est offerte de cultiver, de développer chez nos collaborateurs de tout grade, cette vertu militaire qui, au jour du danger, serait si féconde en résultats heureux.

L'occasion se fera plus fréquente à mesure que l'on se rapprochera du service de guerre, dans les manœuvres en terrain varié, au service en campagne, aux grandes manœuvres, alors que tous les gradés et hommes de troupe, éclaireurs, pointeurs, conducteurs même, peuvent avoir à montrer leur esprit de réflexion et de décision dans le choix du terrain, la transmission des renseignements, le service du canon, la conduite de la voiture.

Pendant les routes et dans les cantonnements, des circonstances se présenteront, des incidents se produiront sans cesse qui permettront à tous, depuis l'officier qui cherche à installer et à faire vivre sa troupe en tirant parti de toutes les ressources locales, jusqu'au cavalier qui soigne le dos et les membres de son cheval, jusqu'au fantassin qui soigne ses chaussures, de faire preuve d'initiative.

**L'initiative doit être judicieuse.** — Il importe seulement que cette initiative soit judicieuse.

Car « l'initiative n'est pas sans dangers. — Si elle peut seconder les vues du commandement, elle peut aussi les contrarier; c'est une arme à deux tranchants. — Mais de ce qu'un outil bien aiguisé peut blesser un ouvrier maladroit, faut-il lui préférer un outil émoussé?... S'il se produit une bévue, elle sera noyée dans l'ensemble des résultats utiles (1) ».

Cherchons néanmoins le moyen d'éviter ces bévues.

Le plus efficace assurément consiste à laisser le plus souvent possible les subordonnés agir seuls, à les contraindre à chercher, à trouver les solutions les meilleures.

Il faut éviter de se substituer à eux à tous propos, éviter de penser pour eux, d'agir pour eux; il faut les pousser à la réflexion, à l'action délibérée, sauf à les remettre dans le bon chemin s'ils s'égarer, leur montrer alors pourquoi ils ont mal agi.

Il faut, pour cela, que les gradés connaissent bien le pourquoi de chaque chose, et, autant que possible, la raison des ordres donnés. De cette manière, quand, en l'absence du chef, une situation se sera modifiée, ils devront penser qu'en présence de ce changement, celui qui a donné les ordres serait amené lui-même à les transformer et ils auront les éléments nécessaires pour exercer, dans le sens utile, leur esprit de décision et d'initiative.

Il faut avoir confiance en nos subordonnés; s'ils se trompent, et ils se tromperont souvent au début, ce sera le plus souvent parce que nous n'aurons pas su nous faire comprendre. Mais, même s'ils font mal, leur action sera toujours préférable à l'inertie. On leur expliquera leur erreur avec bienveillance, et le jour suivant, ils feront mieux. Apprenons-leur qu'aucun règlement, quelque bien fait qu'il soit, ne peut tout prévoir ni tout dire; tout ce qu'il ne défend pas peut être permis si cela est utile.

---

(1) Conseils à un jeune officier, 27<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

### Les règlements n'entravent pas l'initiative.

— Un règlement de manœuvre est une grammaire pour apprendre à lire et à parler. Une fois qu'on le sait, on l'applique avec le désir de bien faire et en cherchant à en retenir l'esprit plus que la lettre.

C'est ainsi que le principe qui a servi de base à la rédaction du règlement provisoire du 16 novembre 1901, devenu notre règlement définitif du 18 juin 1903, a été d'éviter soigneusement tout texte impératif de nature à limiter l'initiative nécessaire à tous ceux qui ont à instruire, à diriger le personnel et à commander sur le terrain. « Il ne faut pas perdre de vue que les prescriptions et recommandations, spécialement celles qui ont trait au service de l'artillerie au combat, ne doivent pas constituer des règles fixes, mais s'adresser avant tout au jugement des officiers pour guider leurs réflexions personnelles sans jamais les remplacer » (1).

Dans la formation en batterie, par exemple, l'adoption de grands intervalles entre les pièces facilite les mouvements de voitures, permet de tirer dans des directions très divergentes, sans s'inquiéter des pièces voisines, et rend la formation moins vulnérable. Mais elle exige de grands espaces qu'on ne rencontre pas toujours ; elle crée de plus des difficultés de commandement, en ce qui concerne la surveillance de la manœuvre, la transmission des ordres et la direction générale du feu. Il y a intérêt à diminuer les intervalles toutes les fois que l'espace est limité par la disposition des autres troupes ou par la forme du terrain, lorsqu'on tient à profiter de couverts qui n'existent pas sur une grande étendue, lorsque enfin, la direction du feu exige que la troupe soit mieux groupée dans la main de son chef. Mais, les mouvements de voitures sont plus difficiles, le champ de tir moins étendu et la formation plus vulnérable. C'est à l'officier d'artillerie à

---

(1) Note sur les Ecoles à feu exécutées en 1902, en ce qui concerne le personnel, page 12.

faire, dans chaque cas, la part des circonstances qui peuvent motiver telle ou telle disposition.

De même la distance de l'échelon de combat à la batterie de tir, celle des différents éléments d'une colonne en marche, doivent être réglées en raison du terrain et des circonstances.

Est-ce à dire pour cela que le règlement ne devrait pas donner d'intervalle normal entre les pièces, d'ordre normal de marche de la batterie, de dispositif normal de combat ?

Evidemment non — les prescriptions réglementaires représentent en quelque sorte une moyenne entre la plupart des cas possibles — elles constituent l'extrême ressource des esprits hésitants et timides — elles servent de point de départ à ceux qui savent peser les circonstances susceptibles de commander une modification dans un sens ou dans l'autre.

Mais, l'existence d'un règlement ne saurait dispenser l'officier de réfléchir, et de faire la part des circonstances qui peuvent influencer sur les dispositions à prendre.

### **L'initiative dans la répression disciplinaire.**

— Et ceci est vrai encore, et très spécialement, en matière de répression disciplinaire.

Nous avons vu, dans la précédente conférence, que le Règlement sur le service intérieur nomenclature en quelque sorte les fautes qui peuvent être commises pour indiquer, à côté de chacune d'elles, la nature de la répression correspondante. Certains officiers, faussant d'ailleurs ainsi l'esprit même de ce Règlement, ne vont-ils pas jusqu'à pratiquer la répression suivant un dosage invariable pour des fautes semblables ?

Une telle tarification est inadmissible ; elle ne peut se concilier avec l'esprit d'initiative.

Une même faute, commise dans des circonstances identiques et par des hommes d'égale valeur morale, dùt-elle être appréciée et jugée différemment, la sanction en dùt-elle être d'une inégalité choquante, le mal sera moins

grand que celui que provoquerait l'influence abêtissante d'un tarif aveugle où le commandement se lie les mains à lui-même, se refusant ainsi à tout examen, à toute réflexion, à tout effort de jugement.

Réfléchissez donc et allez de l'avant — mais, en toutes circonstances, cherchez à saisir l'esprit des ordres, l'esprit des règles. Pensez toujours que le chef doit convaincre et non imposer son opinion.

Tout subordonné doit toujours être en état de remplir la fonction du grade immédiatement supérieur. Grandissez donc vos collaborateurs ; ayez confiance en eux, inspirez-leur confiance.

« Les Français, dit le général Marmont, valent dix fois leur nombre avec un chef qu'ils estiment et qu'ils aiment. Ils sont au-dessous de toute comparaison avec un chef qui ne leur inspire ni estime ni confiance » (1).

« Le Français ne veut obéir qu'à celui qui vaut mieux que lui. » (2)

Inspirez confiance à vos hommes et méritez que vos chefs aient pleine confiance en vous.

#### **On jouit de l'initiative que l'on mérite. —**

La récompense que vous y trouverez consistera précisément dans la liberté qui vous sera laissée dans le choix des moyens et des mesures à prendre, et dans la désignation dont vous serez l'objet, dès qu'une circonstance difficile se présentant, on s'adressera à vous pour y faire face. — On ne s'appuie sur un bâton qu'autant qu'on le juge solide — un chef ne se fie, pour l'accomplissement d'une tâche délicate ou périlleuse, qu'au collaborateur dont il ne peut mettre en doute ni la conscience du devoir ni l'esprit d'initiative, et c'est pour cela qu'on peut dire que chacun jouit, en somme, de l'initiative qu'il mérite.

---

(1) Marmont : *De l'esprit des institutions militaires.*

(2) Général Foy.

Bossuet nous le montre dans l'oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé :

« Ce qu'un sage général doit le mieux connaître, c'est ses soldats et ses chefs, car de là vient ce parfait concert qui fait agir les armées comme un seul corps, comme un seul homme. — Pourquoi comme un seul homme? Parce que, sous un même chef, qui connaît et les soldats et les chefs comme ses bras et ses mains, tout est également vif et mesuré. C'est ce qui donne la victoire; et j'ai ouï dire à notre grand prince qu'à la journée de Nordlingen, ce qui l'assurait du succès, c'est qu'il connaissait M. de Turenne, dont l'habileté consommée n'avait besoin d'aucun ordre pour faire ce qu'il fallait ».

Cet extrait d'un ordre de Kléber à Soult en est un autre exemple :

« Le général Soult maintiendra la discipline la plus sévère parmi ses troupes et *multipliera ses forces par son activité*; il prendra ses subsistances sur le pays. Le général Soult a donné trop de preuves de son intelligence et de son courage dans sa retraite d'Herborn pour que le général Kléber *croie nécessaire d'entrer dans de plus grands détails.* » (1)

---

## La responsabilité

**La responsabilité est le corollaire de l'initiative.** — La responsabilité est la conséquence de la liberté de l'acte; elle est en quelque sorte le corollaire de l'initiative.

Agir sans avoir l'ordre d'agir, c'est prendre de gaieté de cœur la responsabilité de ce que l'on va faire. C'est là le fait d'un esprit maître de soi, d'une volonté sûre d'elle-même.

La responsabilité n'existe donc qu'autant qu'on a

---

(1) Ordre de Kléber à Soult. — Mémoires de Soult. I, 301.

conscience de l'initiative que l'on prend et des conséquences qui en peuvent résulter.

L'effort consiste à prendre une décision. « Les décisions à prendre sont désagréables et fatigantes pour beaucoup de gens. » (1) De là la force de l'habitude.

Il est si simple de faire ce qu'ont fait les autres, de suivre un sillon déjà tracé, que la routine, un peu partout, fait loi, et qu'il faut à qui veut l'attaquer, un véritable courage, de l'initiative, et le goût, enfin, de la responsabilité.

L'officier doit être homme d'action, il doit avoir de la décision ; — et cela, non pas seulement dans les batailles où, semble-t-il, le courage est contagieux, mais dans toutes les circonstances de la vie militaire. — Il faut qu'il ait ce courage plus rare, moins glorieux, mais tout aussi essentiel, de vouloir, et de se décider ; c'est aller au devant de la responsabilité.

Les menus faits de la vie intérieure de l'Ecole en donnent maints exemples :

Il y a quelques années, les élèves-officiers se rendaient à leurs différents services d'instruction militaire, au manège, ou au polygone de l'avenue de Paris, par brigade, en colonne par quatre, sous la conduite de leur chef de brigade.

Sans doute — et depuis longtemps — on avait pensé qu'il serait plus profitable à leur éducation de les laisser faire ce trajet à leur gré, et d'imposer ainsi à chacun la responsabilité de l'exactitude au rassemblement.

Il semble qu'il y avait là un bien petit effort à produire ; il a fallu cependant une autorité énergique pour faire adopter cette mesure.

Et pour tout, il en va de même. Qu'il s'agisse de changer des programmes d'instruction, d'orienter l'éducation dans une voie plus en rapport avec la vie moderne, de modifier des règlements. Il faut, à pareille besogne, un esprit actif, allant, et jaloux de sa responsabilité.

---

(1) Payot. — Cours de morale, p. 62

« Le pire ennemi de toute résolution à la guerre, c'est le sentiment de la responsabilité ». (1)

Cette phrase de Von der Goltz peut avoir un pendant : « l'ennemi de tout progrès en temps de paix, c'est la crainte de prendre une responsabilité. »

L'officier n'a pas le droit de se laisser influencer par un tel sentiment. Il faut savoir quitter les sentiers battus si l'on se sent la force de faire mieux. Quoique vous fassiez, osez faire mieux, a-t-on dit. Il ne faut pas craindre d'agir si l'action procède d'une instruction solide, et d'un jugement sain.

Tout officier doit savoir accepter, et revendiquer hautement, et sans détours, la responsabilité des ordres qu'il a donnés et des faits qui en ont été la conséquence. L'étude de l'initiative a montré que la faute la plus grave, la plus répréhensible, la plus inadmissible chez un chef, c'est l'inaction, l'abstention par la crainte de la responsabilité.

Que faudrait-il penser d'un chef qui ayant donné un ordre — et voyant critiquer le résultat provoqué par son exécution — chercherait à en esquiver la responsabilité par des subterfuges, des explications atténuantes ou des faux-fuyants ; que penser de celui qui, blâmé, irait jusqu'à chercher à rejeter sur un de ses inférieurs la mesure incriminée.

Il convient de faire comprendre à tous les gradés l'immoralité d'un semblable procédé qui serait à la fois un mensonge et une lâcheté.

Il faut leur donner l'amour de la vérité, leur apprendre à accepter franchement la responsabilité de leurs actes et des ordres qu'ils donnent.

Pourquoi nous sentons-nous responsables de nos actes ? Parce que, d'une part, nous avons l'intelligence du devoir, et, d'autre part, la liberté de nous y conformer ou de nous y soustraire.

---

(1) Von der Goltz. — La nation armée, p. 378.

**Education de la responsabilité.** — Comment peut-on donc faire l'éducation de la responsabilité ?

D'abord, en rendant le devoir facile, en le déterminant nettement, en le faisant connaître, et en assurant la liberté d'action.

Ensuite, en faisant une discussion éclairée des comptes-rendus.

C'est là qu'il faudra tenir compte de l'intention autant que du résultat, qu'il faudra éviter de blâmer celui qui aura mal fait, lorsqu'il croyait bien faire.

Un compte rendu vrai, loyal, sincère, fût-il celui d'un service mal assuré, d'une manœuvre mal exécutée, peut donner lieu à un éloge, s'il montre que celui qui le fait n'a pas hésité à aller de l'avant, à engager sa responsabilité avec l'espoir de faire mieux. Celui-ci méritera d'autant plus d'être loué, si, ayant le sentiment de la médiocrité du résultat atteint, il sait prendre, réclamer pour lui la responsabilité de ses actes.

Il faut, enfin, que tous comprennent que c'est précisément de la responsabilité, corollaire de l'initiative, que vient la récompense. N'est-elle pas la source de la satisfaction que donne le devoir accompli !

Plus ardue est la tâche, plus grande est la responsabilité, plus grande aussi la joie de la difficulté vaincue.

**Exemple donné par le lieutenant-colonel Mangin à Montebello.** — Au début de la campagne d'Italie, le 1<sup>er</sup> Bataillon du 93<sup>e</sup>, débarqué à Gênes depuis le 10 Mai, venant d'Algérie, reçut l'ordre de partir le 20 Mai, à 6 heures du matin, par la voie ferrée de Gênes à Stradella. Il avait l'ordre de quitter le chemin de fer à Voghera, pour se diriger sur Varzi et Bobbio. Le lieutenant-colonel Mangin marchait avec ce bataillon et le commandait. Près de Tortone la voie ferrée se trouva coupée au pont de la Scrivia et le bataillon dut se mettre en route à pied pour aller de ce pont à Voghera suivant les ordres reçus.

Au moment où il arrivait à cinq kilomètres de cette

dernière ville, on entendit tout à coup le canon sur la droite et en avant.

Le lieutenant-colonel Mangin commande immédiatement halte et envoie en reconnaissance le capitaine-adjutant-major du bataillon. Celui-ci se rend à Voghera, où il trouve un officier d'Etat-Major de la Division Forey qui, assez inquiet, lui explique que le général Forey, poussant avec sa division une reconnaissance en avant, venait de se heurter à des forces très supérieures, qu'il était vivement engagé et se trouvait menacé sur sa ligne d'opérations ; qu'il l'avait envoyé demander des secours au Maréchal Baraguey d'Hilliers commandant le corps d'armée, mais que ce dernier ne paraissait pas disposé à lui en donner.

L'adjutant-major du 93<sup>e</sup> tourne bride et va rendre compte au colonel Mangin à deux kilomètres de Voghera.

Ce dernier, instruit de ce qui se passe, fait immédiatement presser le pas ; « le bataillon, dit-il, ne s'arrêtera pas à Voghera, nous devons marcher au canon, nous pouvons être utile, si on n'a pas besoin de notre aide, nous reviendrons simplement sur nos pas, nous n'en sommes pas à quelques kilomètres près. »

De Voghera à Montebello, où se battait la division Forey, il y a près de huit kilomètres ; il s'agissait par conséquent de demander au bataillon une marche supplémentaire de plus de quinze kilomètres.

Le maréchal Baraguey D'Hilliers, soit qu'il ne voulût pas s'engager plus avant, soit qu'il reprochât au général Forey de s'être ainsi compromis, n'avait voulu envoyer aucun secours, ses troupes impatientes attendaient l'arme au pied, non loin du combat. Apercevant un bataillon qui marchait vers Voghera, alors qu'il avait donné ordre de ne pas bouger, il envoya voir ce que cela signifiait et fit appeler le colonel Mangin.

Ce dernier, interrogé, déclara au Maréchal qu'il n'appartenait pas à son corps, qu'il avait reçu l'ordre d'aller à Voghera, et qu'il s'y rendait ; le Maréchal essaya de l'en empêcher ; le colonel tint bon, rejoignit son bataillon,

traversa vivement Voghera et en sortit dans la direction du combat.

A ce moment il rencontra un second officier d'Etat-Major de la division Forey, qui venait de nouveau demander du secours et lui présenta la situation de son général comme très compromise si aucun renfort n'arrivait rapidement.

Se rendant alors compte qu'il fallait non seulement arriver sur le champ de bataille, mais encore y arriver vite, le colonel Mangin fit déposer les sacs et prendre le pas de gymnastique, et envoya, à toute allure, son adjudant-major, informer le général Forey de son intervention.

L'attaque soudaine et impétueuse du bataillon tombant sur le flanc droit de l'ennemi fut couronnée d'un succès immédiat. Les Autrichiens se retirèrent en toute hâte, pensant, comme le constata leur général dans son rapport, que l'avant-garde d'un corps considérable venait prendre part à la lutte.

Chez le lieutenant-colonel Mangin, l'esprit d'initiative s'appuyait sur le goût de la responsabilité.

L'initiative et le goût de la responsabilité émanent de la confiance en soi. Cette confiance en soi, pour être bonne (car il y a la mauvaise) doit reposer sur une instruction solide.

Il faut encourager et développer l'initiative, mais il ne faut pas laisser place à cette idée que l'initiative peut remplacer le savoir.

L'habitation la plus élégante et la plus solide ne tiendrait pas sans fondations et sans charpente. Il faut donner à l'initiative une base robuste, une assise puissante capable d'imposer à l'esprit, lors même que les circonstances bousculent la réflexion, la solution la plus appropriée au problème posé. Cette base réside dans l'instruction et l'éducation militaire qui feront l'objet de la prochaine conférence.

---

## ONZIÈME CONFÉRENCE

---

### TROISIÈME PARTIE

---

## Instruction. -- Éducation

---

### SOMMAIRE :

---

**De l'instruction.** — Conditions dans lesquelles se donne l'instruction depuis 1870. — L'instruction par unité. — Des qualités de l'instructeur. — Simplification des règlements. — Instructions intérieures. — Instruction individuelle. — Montrer, par l'exemple, le résultat cherché. — Exercices à l'extérieur. — Exercices de cadres et service en campagne.

**De l'éducation.** — L'instruction et l'éducation militaires sont inséparables. — Salles de récréation ; causeries du soir. — Conférences en 1767 et de nos jours. — Ce qu'il faut entendre par éducation morale.

Les transformations de l'armée depuis 1870, les modifications apportées à son instruction, la place donnée à l'éducation du soldat, les procédés pédagogiques transportés de l'école à la caserne, sont autant de questions déjà traitées dans les précédentes conférences.

Nous abordons ici l'étude des procédés d'instruction au point de vue spécial de l'officier instructeur, l'étude des moyens d'éducation au point de vue spécial de l'officier de troupe qui a charge d'âmes et, s'il se trouve qu'au cours de cette conférence, vous soyez frappés de quelques redites, vous voudrez bien penser qu'un coup de marteau ne suffit pas pour enfoncer un clou, et que tous ici, nous nous rencontrons dans la collaboration la plus étroite, dans le but unique de développer en vous les qualités de l'esprit et du cœur qui doivent faire de vous des instructeurs et des éducateurs.

---

## De l'Instruction

**Conditions dans lesquelles se donne l'instruction depuis 1870.** — La guerre de 1870 avait trouvé la France confiante dans son armée, l'armée confiante dans l'avenir, dormant sur ses lauriers passés, et insouciant, parce qu'elle en était ignorante, des progrès de ses voisins.

Le réveil fut cruel, mais les efforts n'ont jamais cessé, depuis plus de trente ans, de tendre vers le progrès.

Tandis que le matériel de guerre était sans cesse amélioré, chaque pas nouveau le rendant plus puissant, la transformation de l'état politique, des tendances du pays, des besoins de la vie nationale, entraînait avec elle la réforme de l'organisation militaire, et modifiait les lois de recrutement. A une situation nouvelle, il fallut des règles

nouvelles, et le progrès le plus sensible, en ce qui nous concerne, fut certainement la décentralisation apportée dans l'instruction donnée dans les corps de troupe.

Dès la guerre achevée chacun se mit à l'œuvre, et le souci primordial de l'énergie nationale fut la réorganisation de l'armée. Mais, dans les régiments, la centralisation à outrance, le désir de laisser aux mains les plus puissantes toutes les responsabilités, entravaient les efforts, annihilait les bonnes volontés.

Les officiers de batterie, ou de compagnie, n'avaient qu'à enregistrer des faits accomplis, ils recevaient des hommes tout dressés, des cadres tout instruits.

Dans un régiment, l'instruction était donnée sous la haute direction du lieutenant-colonel. Un capitaine était chargé de l'instruction à pied pour l'ensemble du régiment ; l'instruction d'artillerie était confiée à un autre ; tout ce qui concernait l'instruction à cheval, l'équitation et la préparation des cadres était du ressort du capitaine-instructeur. Ces trois capitaines étaient assistés de quelques lieutenants employés, selon leurs aptitudes particulières, aux différentes instructions ; tel s'occupait des pelotons d'instruction, tel autre des engagés conditionnels.

Ce mode d'opérer était inspiré par des apparences séduisantes, car, chaque branche du service étant centralisée, soumise à une impulsion unique, confiée à une aptitude choisie, semblait présenter les garanties d'un bon fonctionnement ; il avait les plus graves inconvénients.

A la faveur de ces quelques officiers spécialisés, la masse des officiers se trouvait dépossédée de la partie la plus importante du service ; un grand nombre s'en désintéressait complètement. Le capitaine-commandant administrait sa batterie, mais il restait, pendant des mois, étranger à l'instruction, appelé à s'en occuper quelques semaines seulement avant la date fixée pour les Ecoles à feu ; cette époque venue, il partait avec une batterie composée d'hommes formés par d'autres officiers, et qu'il n'avait vus jusque là qu'aux revues du samedi.

L'éducation morale était impraticable dans de telles conditions, les hommes échappant sans cesse à la direction du capitaine-commandant et du chef de section.

**L'instruction par unité.** — La nécessité de l'instruction par unité est devenue de plus en plus évidente à mesure que, les Règlements se bornant à être des guides, on s'est éloigné du formalisme du terrain de manœuvres, et que l'on a constaté la nécessité d'associer intimement l'éducation morale et l'instruction professionnelle.

Dès 1876, la cavalerie entra résolument dans cette voie. Dans l'artillerie, les recrues de la classe 1885 inaugurèrent un régime nouveau.

Une circulaire ministérielle du 6 octobre 1887 donna définitivement au capitaine-commandant la direction de l'instruction de sa batterie. Ses lieutenants, jusqu'alors employés aux différents services généraux, devinrent ses auxiliaires immédiats.

La vie des officiers changea du tout au tout.

Le capitaine ayant à diriger et à organiser l'instruction de sa batterie, s'attacha à connaître ses officiers et ses cadres ; il dut s'occuper de les former à ses idées, à sa manière de faire, il dut préparer lui-même des instructeurs. Comme l'instruction, l'éducation, dont on ne parlait guère, se faisait jusque-là presque en dehors de l'intervention des officiers intéressés, par le contact permanent des soldats plus anciens, par l'exemple et l'entraînement mutuels. Le capitaine et ses lieutenants, désormais s'en préoccupèrent.

D'autres avantages, d'ordre général, résultèrent encore de l'instruction par unité.

Ce procédé, en effet, se plie aisément à toutes les circonstances qui peuvent se présenter, services imprévus, intempéries, entraves de tout ordre, susceptibles de déranger un tableau de travail permanent et rigide. Chaque commandant d'unité ayant le libre emploi de son temps et de ses hommes peut varier plus facilement les exercices, les accommoder aux circonstances — les officiers

ont toute l'initiative, par suite toute la responsabilité, de l'éducation et de l'instruction. La recherche de l'uniformité des occupations des recrues d'un régiment tout entier, — conséquence forcée de la spécialisation, — était en opposition complète avec la variété des exercices.

Aujourd'hui donc, chaque batterie ou compagnie, a la charge entière de l'instruction et de l'éducation de ses jeunes soldats, et tous les officiers doivent être en état, dès le début de leur carrière, de collaborer à cette œuvre, d'être des instructeurs et des éducateurs.

**Des qualités de l'instructeur.** — Les qualités qui doivent caractériser l'instructeur semblent être résumées dans ces quelques lignes, adressées pourtant à une jeune fille que l'auteur ne nous pardonnerait pas de ne point imaginer charmante de tous points : elles sont cueillies dans les « Lettres à Françoise ».

« Oui, vous avez reçu ce don rare et précieux, cette faculté d'être obéie, qui s'aide assurément de nos organes, de notre regard, de notre voix, mais que confirme surtout l'ordre qui règne dans l'esprit. Savoir parfaitement ce que l'on veut, n'exiger que ce qui est faisable, connaître le temps qu'il faut à chaque effort pour produire son effet, telle est l'essence même de l'autorité, laquelle n'est aussi que l'expression de l'ordre mental (1) ».

En effet, plus que tout autre, l'instructeur doit porter en soi cette faculté d'être obéi, cette force de persuasion qui impose son autorité.

Avant tout, il doit être instruit. Il doit s'exprimer avec facilité. Sans doute :

- » Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.
- » Et les mots pour le dire arrivent aisément. » (2)

Mais il faut qu'il sache se faire comprendre, se mettre à la portée de tous ceux qu'il instruit.

---

(1) Marcel Prévost. *Lettres à Françoise*, page 179.

(2) Boileau. Art poétique.

Il doit être adroit, et souple physiquement, capable d'exécuter, en se rapprochant de la correction absolue, la manœuvre, le mouvement qu'il enseigne. — Il doit savoir persuader ; son autorité morale doit être telle que ce qu'il montre ne puisse être discuté.

Avec cela « Savoir parfaitement ce que l'on veut, « n'exiger que ce qui est faisable, connaître le temps qu'il « faut à chaque effort pour produire son effet » il n'y a là, pas un mot à changer. Il y faut joindre un élément encore : la bonne humeur. La maussaderie et la brutalité n'ajoutent rien à l'autorité, la bonne humeur allège la tâche, adoucit l'effort, attire le désir de bien faire.

L'instructeur doit avoir le souci constant de ne point atteindre physiquement, ni moralement, la limite des forces de ceux qu'il instruit.

Plutarque, dans son *Traité de l'éducation*, dit : En « somme, le repos est la sauce du travail : ce qui se voit « non seulement dans les choses qui ont sentiment et « âme, mais encore en celles qui n'en ont point : car nous « relâchons les cordes des arcs, des lyres, et des violes, « afin que nous puissions les retendre après. »

L'instructeur saura donc mesurer la tâche à l'effort possible à demander, il pensera toujours que la fatigue du corps engourdit et endort l'esprit, et aussi qu'un ressort trop tendu finit par se briser. Il sera, en cela comme en tout, guidé par une qualité essentielle, dont l'absence chez lui serait impardonnable, le bon sens. Si son savoir l'a familiarisé avec tout ce qu'il doit enseigner aux autres, son expérience et son bon sens interviendront pour lui faire distribuer cet enseignement suivant une sage progression ; sa bonne humeur, et son esprit en éveil, lui feront trouver les formules les plus propres à faire goûter ses conseils, saisir les occasions les plus favorables à la mise en lumière des règles et leur application. « L'art d'enseigner n'est que « l'art d'éveiller la curiosité des jeunes âmes pour la satis- « faire ensuite, et la curiosité n'est vive et saine que dans « les esprits heureux. Les connaissances qu'on entonne

« de force dans les intelligences les bouchent et les étouffent. Pour digérer le savoir, il faut l'avoir avalé avec « appétit. » (1)

Le bon instructeur saura tenir son monde en appétit.

**Simplification des règlements.** — D'ailleurs, l'instruction aujourd'hui est singulièrement allégée ; elle a secoué le joug d'un formalisme exagéré, elle est débarrassée de tout ce qui l'encombrait inutilement, elle a su faire fi de la parade et nos Règlements débutent par cette phrase qui a mis trop longtemps à s'imposer :

« L'instruction a pour but unique la préparation à la guerre. »

Est-ce à dire que les règlements précédents, les « Ordonnances » comme on les appelait autrefois, soient si surannés ! — Dans leur forme peut-être, — mais, dans le fond, s'ils s'attardaient quelque peu aux manœuvres de parade, leurs prescriptions générales ressemblaient fort à celles que donnent ceux d'aujourd'hui.

Il est vrai que le Règlement sur le service des bouches à feu du 17 avril 1869, dit, par exemple, qu'au commandement « En action » de la charge en 5 temps (il s'agit du service du canon de 4 rayé), le canonnier doit : « jeter un coup d'œil sur la lumière pour s'assurer qu'elle « est bouchée, élever l'écouvillon parallèlement à la direction des épaules, faire deux pas en partant du pied droit, « pour porter le pied gauche à distance égale de la roue « et de la pièce ; placer le pied droit à 50 centimètres du « gauche ; tendre le jarret gauche, ployer le droit ; présenter la brosse à la bouche de la pièce, sans l'engager, « la hampe dans le prolongement de l'âme ». Et 17 lignes suivent pour expliquer ce texte, le développer et dire encore :

« En règle générale, dans le maniement de l'écouvillon, le premier servant de droite doit ployer le jarret du

---

(1) Anatole France. *Le Crime de Sylvestre Bonnard*. P. 209.

« côté où il porte le corps, et tendre l'autre. Après chaque mouvement, le canonnier doit conserver l'immobilité et l'aplomb du corps. »

Nous sommes, aujourd'hui, moins rigoristes.

Le même Règlement dit ailleurs : « Quand la roue droite de la pièce est plus élevée que la roue gauche, il faut pointer à droite, dans le cas contraire, il faut pointer à gauche. » Nous préférons, aujourd'hui, sacrifier l'intervalle et laisser le chef de pièce choisir un emplacement où les deux roues soient, autant que possible, à la même hauteur.

Mais que dire de ces conseils, et de quelle époque datent-ils ?

« Les instructeurs expliqueront toujours ce qu'ils enseigneront, en peu de paroles claires et précises ; ils exécuteront toujours eux-mêmes ce qu'ils commandent, afin de donner ainsi l'exemple en même temps qu'ils expliqueront le principe. Ils s'attacheront à accoutumer l'homme de recrue à prendre lui-même la position qu'il devra avoir, et ne le toucheront, pour le placer, que lorsque son défaut d'intelligence les y obligera. »

Ceci n'est-il pas d'aujourd'hui ? Ce sont là, en effet, des principes fondamentaux qui n'ont pas d'âge, parce qu'ils sont de tous les temps. Ils sont textuellement copiés dans l'ordonnance sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie du 4 mars 1831 (page 21).

Mais, revenons à notre époque.

A cette formule : « l'instruction a pour but unique la préparation à la guerre », il faut donner pour corollaire cette phrase-programme qui se trouve dans l'introduction du Règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne allemande : « A la guerre, il n'y a que ce qui est simple qui réussit. »

Etablis avec la préoccupation de servir, en toutes circonstances, de guides détaillés aux officiers et sous-officiers instructeurs, les anciens Règlements, — nous venons de le voir — se distinguaient par un luxe de prescriptions et

d'exercices inutiles et accessoires, lesquels finissaient toujours par devenir la chose principale et souvent même le but unique de l'instruction des troupes.

Et pourtant, en 1829 déjà, le général Morand, écrivait :

« Il faut réduire l'ordonnance à quelques pages, rejeter tout ce qui est inutile, et au lieu de fausser l'esprit des officiers et de charger leur mémoire par une mauvaise étude, faire en sorte qu'ils n'appliquent leur attention que sur ce qu'il faut faire sur le champ de bataille.

« C'est de l'étude de la guerre, c'est de la reconnaissance du terrain que l'officier s'occupera quand on l'aura délivré des manœuvres oiseuses, théâtrales, etc... » (1).

Les récents règlements, dans toutes les armes, ont marqué un immense progrès dans ce sens. Ils sont devenus sobres de détails, sont dégagés de toutes complications, et loin de comprimer dans un cadre étroit la pensée des chefs, ils comportent une certaine élasticité qui laisse libre essor à leurs qualités d'initiative; les principes seuls sont nettement posés, afin de bien établir que la connaissance des prescriptions et des commandements ne suffit pas, et que chacun doit trouver, dans son jugement et dans son intelligence, les moyens d'exécution.

Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie s'exprime ainsi

« Une troupe d'infanterie, pour être préparée à la guerre, doit être avant tout disciplinée et manœuvrière, c'est-à-dire capable de se mouvoir avec aisance et rapidité sur tous les terrains, d'approprier ses formations aux circonstances du moment, de faire face aux situations les plus imprévues par les moyens les plus simples et les plus prompts, tout en conservant l'ordre et le silence indispensables à l'action du commandement.....

---

(1) Général Morand : *L'Armée selon la Charte.*

« Les cadres sont aptes à diriger les troupes sur le  
« champ de bataille lorsqu'ils joignent l'esprit de déci-  
« sion à l'instruction professionnelle, savent donner des  
« ordres clairs et précis et agir avec promptitude. » (1)

Le Règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne du 18 Juin 1903 s'exprime presque de même :

« On doit s'efforcer non seulement de former des  
« soldats vigoureux et disciplinés, connaissant bien leurs  
« fonctions en campagne et sur le champ de bataille,  
« ainsi que des gradés bien au courant de leurs devoirs  
« et aptes à instruire les canonniers ; mais on cherchera  
« encore à développer chez les officiers de tout grade,  
« dans la mesure de leurs attributions, les qualités de  
« coup d'œil, d'initiative et de décision qui leur permet-  
« tront de déplacer leurs unités rapidement et en bon  
« ordre, en utilisant le terrain judicieusement, et de tirer  
« le meilleur parti possible de leurs feux au combat. »

Et plus loin :

« A tous les degrés de la hiérarchie, le chef exerce son  
« action de direction sur ses subordonnés immédiats, de  
« manière à développer constamment leur esprit d'initia-  
« tive ; il se contente, en principe, de préciser le but que  
« l'instruction doit atteindre, d'indiquer les époques aux-  
« quelles il en constatera les résultats et de faire con-  
« naître, en cas de besoin, les meilleurs procédés à em-  
« ployer. Il intervient personnellement lorsque ses infé-  
« rieurs s'écartent des prescriptions réglementaires, ou  
« emploient des procédés d'instruction manifestement  
« défectueux. » (Bases générales de l'instruction, art. 7 et 10.)

Nous retrouvons donc là, très nettement définie par  
notre règlement de manœuvre, la manière dont doivent  
être appliqués, dans toutes les parties de l'instruction,  
les principes posés au cours de notre étude sur l'initia-  
tive.

Dès votre arrivée au régiment, vous allez avoir à exer-

---

(1) Règlement du 3 décembre 1904.

cer, de par votre grade de sous-lieutenant, dans les limites des ordres que vous recevrez de vos capitaines-commandants, les fonctions que ce grade vous impose. Ces fonctions comportent d'une part le commandement de votre section, ou de votre demi-batterie, et tout ce qui concerne le service intérieur et l'éducation morale de cette troupe ; d'autre part, les fonctions d'officier chargé de diriger une instruction quelconque de votre arme.

Pendant cette année d'école, si courte et si remplie, on n'a pas eu la prétention de vous tout apprendre. On s'est attaché à développer vos qualités d'instructeur, qualités que vous devez posséder au premier chef, et que vous devez cultiver sans cesse, car ce sont celles-là avant toutes autres, que l'on est en droit d'exiger des officiers sortant de l'Ecole de Versailles.

Le bagage que vous emporterez d'ici, greffé sur votre passage dans le rang et votre connaissance de la troupe, augmenté sans cesse par vos réflexions, par vos études personnelles, et par votre invariable tendance vers le bien du service, doivent faire de vous, pour ceux qui vous auront sous leurs ordres, de sûrs et précieux collaborateurs. Votre capitaine doit pouvoir vous confier la direction de telle ou telle instruction, de telle ou telle manœuvre, avec la certitude de mettre ses hommes en de bonnes mains.

Passons donc en revue ces instructions diverses dont la charge peut bientôt vous incomber.

**Instructions intérieures.** — Les instructions intérieures forment la base de l'éducation militaire de l'homme de recrue. Elles établissent, bien plus que la manœuvre proprement dite, le lien qui doit exister entre le canonnier et le gradé. Elles permettent à celui-ci de montrer son savoir et son expérience, de gagner la confiance de ses subordonnés, d'affirmer sa supériorité.

« Les instructions intérieures doivent être faites sous la forme de conversation ou de conférence familière. L'instructeur s'arrête fréquemment, et, par des questions

posées aux canonniers, s'assure que les expressions dont il s'est servi ont été comprises. S'il remarque de l'hésitation, il reprend le même sujet en d'autres termes, questionne de nouveau et n'hésite pas à aider l'homme à formuler sa pensée, ce que souvent ce dernier n'ose pas faire, par timidité.

« Il faut absolument arriver à faire parler l'homme de recrue ; lorsque l'instructeur a réussi à intervertir les rôles, lorsqu'il a amené le jeune soldat à l'interroger, à écouter ses réponses, il peut être sûr du succès.

« Pour obtenir ce résultat, il faut laisser l'homme s'exprimer librement et empêcher, de la part de ses camarades, toute moquerie qui l'intimiderait et le rendrait muet pour l'avenir.

« Le jeune soldat est incapable d'une attention longtemps soutenue. L'instruction sera d'autant plus profitable que les séances seront plus courtes et le programme plus varié. De temps en temps, il faut changer de sujet et au besoin se déplacer. L'instruction intérieure se donne d'ailleurs en tout temps, en tout lieu, dans la chambre, à l'écurie, dans la cour du quartier, entre deux reprises de manœuvre, à la corvée. Point n'est besoin de réunir les hommes en cercle, à une heure et dans un local déterminés, pour leur apprendre mille détails du service journalier.

« Il faut obtenir des instructeurs qu'ils fassent appel à l'intelligence des canonniers en leur disant le pourquoi des choses. Leur rôle n'est pas seulement de donner à l'homme de recrue les connaissances que ce dernier doit posséder sur les divers règlements, de lui faire apprendre par cœur les réponses d'un questionnaire préparé à l'avance, mais de l'intéresser à son métier et d'éveiller en lui une curiosité sans laquelle il n'arriverait jamais à apprendre tout ce qu'on exige de lui.

« La plupart des programmes d'instruction sont trop chargés : les instructeurs ont souvent une tendance à

ajouter de leur cru. Contentez-vous d'apprendre au canonnier ce qu'il a besoin de savoir. » (1)

**Instruction individuelle.** — Les procédés d'instruction reposent tous sur l'instruction individuelle.

« L'instruction individuelle, dit le Règlement de « l'artillerie, est la base de l'éducation militaire du soldat, « on doit y consacrer tout le temps nécessaire. Le nombre « des canonniers confiés à un même instructeur doit être « aussi réduit que possible.

« Tout mouvement nouveau doit faire l'objet d'une « leçon particulière, donnée successivement à chaque « canonnier. »

Le Règlement sur les manœuvres de l'infanterie, du 3 décembre 1904, contient des prescriptions analogues :

« L'instruction individuelle est la base de l'instruction « militaire du soldat ; on ne saurait y consacrer assez de « soin, de temps et de méthode. Elle facilite la correc- « tion des fautes commises et permet d'éviter les pertes « de temps ; elle développe chez l'homme de recrue des « sentiments de discipline ; elle lui donne des habitudes « d'ordre et de précision dans la manœuvre qu'il conser- « vera pendant toute la durée de son service actif et qu'il « retrouvera dans la réserve et dans l'armée territoriale. »

Mais il s'en faut que l'instruction individuelle soit une nouveauté. Frédéric le Grand la préconisait dans son « Testament politique » et, en France, l'ordonnance sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie, du 1<sup>er</sup> août 1791, contenait à la première partie de l'école du soldat, cette prescription :

« La première partie de l'école du soldat sera tou- « jours enseignée, autant que possible, homme par « homme, et au plus à deux ou trois hommes réunis lors- « que le nombre des recrues à dresser et celui des ins- « tructeurs qu'on pourra y employer y obligeront. »

---

(1) *Conseils à un jeune officier.* — 27<sup>e</sup> Régiment d'artillerie.

Préconisée depuis si longtemps, admise par tous, l'instruction individuelle est cependant parfois mal comprise, ou mal expliquée, parce qu'elle est souvent, trop hâtive. Le Règlement du 18 Juin 1903 complète et précise cette idée lorsqu'il prescrit que l'instructeur montre « le mouvement ; les hommes exécutent d'eux-mêmes. » *C'est la recherche de l'effort personnel devant pour ainsi dire, l'intervention de l'instructeur.* En invitant l'homme à s'exercer de lui-même, on sollicite sa volonté à participer spontanément, de la façon la plus complète, à son instruction.

L'instruction individuelle consiste donc à prendre personnellement chaque homme, lui donner la leçon devant tous de telle sorte que chacun la suive, évite les fautes commises par ceux qui ont été instruits avant lui, et profite de leur exemple ; les explications données au premier, que tous suivent, regardent et cherchent à imiter, se simplifient pour les derniers de ce qui a été compris et appris par l'exemple.

L'instructeur doit s'assurer que l'explication qu'il a donnée d'un mouvement a été saisie ; il doit employer tous les procédés nécessaires pour être compris même de l'intelligence la plus faible ; c'est en cela que réside son talent personnel d'instructeur.

Cette méthode présente le grand avantage de faire appel à l'intelligence de chaque homme, d'exciter son émulation et son désir de bien faire et de ne laisser aucune erreur s'implanter dans l'esprit des autres canonniers, puisqu'ils voient continuellement redresser devant eux les fautes commises ; elle instruit par l'exemple en parlant aux yeux, elle permet d'instruire la troupe sûrement et rapidement, car elle tient compte du degré d'intelligence des hommes et permet de gagner d'autant plus de temps qu'ils sont plus attentifs et plus intelligents.

L'instruction individuelle semble donc être le moyen d'action le meilleur dont nous disposons, pour faire de nos recrues de bons soldats solides et agiles, mais aussi à l'esprit alerte et capable d'initiative.

Il y a lieu, d'ailleurs, d'insister sur ce point que si l'instruction individuelle est un procédé très net d'instruction, le but à atteindre est l'exécution correcte et dévouée des fonctions de chacun dans l'unité collective, quelle que soit son importance. (Dans l'artillerie, pièce ou batterie.)

L'instruction à pied assouplit l'homme de recrue, développe son adresse et lui donne une attitude correcte, elle a aussi une grande influence sur son éducation militaire ; elle le discipline.

L'instruction d'artillerie a un autre caractère. Là, il faut surtout viser à l'utile. L'homme doit se rendre compte de ce qu'il fait, en saisir le pourquoi, apercevoir le but de ce qu'on lui demande. Et, dans cet ordre d'idées, il semble que le meilleur moyen d'éveiller la curiosité du canonnier, de lui indiquer ce qu'on veut de lui, consiste à lui montrer, dès son arrivée, une manœuvre complète du canon et, s'il est possible, une démonstration de son emploi, jusqu'au tir inclusivement.

### **Montrer par l'exemple le résultat cherché.**

— Quelques régiments déjà ont adopté cette méthode : une section conduite par des anciens soldats est emmenée au terrain de manœuvre, les pièces sont servies par les meilleurs servants anciens et, devant les hommes de recrue, amenés là à cet effet, on exécute dans les conditions les meilleures, et avec une irréprochable correction, une mise en batterie, une ouverture du feu, parfois même un tir réel. Le Règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne préconise d'ailleurs ce procédé.

Dans un bataillon d'artillerie à pied, on exécutera de même, tantôt le service d'une bouche à feu, tantôt une manœuvre de force difficile. Le Génie, le Train des Équipages trouveront des exemples appropriés au service de leur arme, et, de la sorte, le jeune soldat saura toujours vers quoi tendent ses efforts. S'il ne saisit pas encore tout à fait le pourquoi de tout ce qu'on lui enseigne, du moins

il voit les résultats atteints par ses devanciers, il sent mieux l'utilité de ses efforts, et ne les marchandé plus.

A cheval surtout, l'exemple joue un grand rôle ; il faudrait même dire que là, l'exemple est tout. « La valeur « d'un instructeur d'équitation consiste beaucoup plus « dans son habileté professionnelle que dans la connais- « sance ou la récitation d'un texte, » dit le Règlement.

En effet, l'instructeur d'équitation doit toujours penser qu'il sert de modèle à ses élèves — quel que soit leur grade. Il s'en readra aisément compte en trouvant fidèlement reproduit chez ceux qu'il instruit tel défaut, telle habitude, tant défectueuse que bonne, qu'il se connaît à lui-même.

« L'instruction à cheval doit être dirigée de manière « à constituer pour l'homme de recrue un plaisir et non « un épouvantail. » Il faut se tenir en garde contre cette tendance commune à tous les jeunes instructeurs, d'être *trop* exigeants et *trop vite* exigeants. On ne doit pas oublier que, dans l'artillerie, comme dans le génie et le train des équipages, l'instruction à cheval a simplement pour objet de mettre les cavaliers en état de conduire convenablement un cheval, et de recevoir avec profit l'instruction de la conduite des voitures.

**Exercices à l'extérieur.** — Dès que l'homme de recrue est dégrossi, dès que, convenablement encadré, il peut participer utilement à un exercice extérieur, il faut le mener dehors, sur les routes, dans les champs, au service en campagne. Ces exercices l'intéressent, ils rompent la monotonie de la manœuvre du quartier et ils contribuent heureusement au développement physique et moral du jeune soldat.

Si les exercices extérieurs sont profitables à l'instruction des canonniers, il le sont bien plus encore à celle des gradés, dont ils développent au plus haut degré l'initiative.

**Exercices de cadres et service en campa-**

**gne.** — Les exercices de cadres en terrain varié permettent de familiariser les gradés avec le service en campagne et de les mettre en situation de prendre, dans chaque cas, une détermination appropriée aux circonstances.

Ces exercices ont le grand avantage de pouvoir, en tous pays, se faire à toute époque de l'année. Il est toujours possible de faire circuler des cavaliers isolés dans la campagne, sur les chemins, les sentiers et le long des bordures des champs.

Les procédés à employer pour instruire les éclaireurs de terrain vous sont familiers. Vous saurez leur apprendre à s'orienter, à jalonner un itinéraire, à reconnaître un chemin, un village, un bois, les points de passage d'une voie ferrée ou d'un cours d'eau, à assurer la protection immédiate d'une colonne en marche ou de batteries en position. Ces éclaireurs constituent un organe de groupe, un lieutenant est chargé de leur instruction ; cette tâche vous incombera peut-être avant peu. Soyez précis dans vos hypothèses, que vos suppositions soient toujours vraisemblables, et mettez dans tout cela du mouvement, de l'entrain ; faites intervenir l'ennemi, et que ses interventions suscitent sans cesse de nouvelles réflexions, des ordres à modifier, des enseignements nouveaux.

Que vous soyez instructeurs dans ces exercices, ou bien que, l'instruction ayant marché, vous abordiez des exercices plus complets dans lesquels vous aurez à tenir vous-mêmes un rôle en rapport avec votre fonction à la guerre, en aucun cas vous ne sauriez être pris au dépourvu.

Vous avez la bonne fortune d'emporter de cette Ecole une méthode d'application des exercices de service en campagne trop peu connue encore, mais que vous contribuerez à répandre, parce que vous l'aurez employée sans cesse durant vos onze mois d'études avec nous, et parce que vous êtes tous convaincus de son excellence.

Basée, bien entendu, sur l'étude du Règlement, elle consiste à faire surgir du terrain lui-même, d'après des circonstances prévues et des hypothèses appropriées, tous

les enseignements pratiques des prescriptions réglementaires.

L'instructeur qui s'est appliqué à cette étude doit y être si intimement rompu que tout article du Règlement sur le service de l'artillerie en campagne a pour réflexe, dans son esprit, tel vallonnement, tel pli du terrain, telle crête connue de lui, et qui se prête à son application, et que, réciproquement, telle promenade en telle région rappelle, sans plus d'efforts, telles indications sur l'emploi de son arme.

« Pour être instructif, un exercice extérieur doit être « préparé et cette préparation demande beaucoup de peine « et de temps à l'officier qui en est chargé. C'est devant « cette peine que, souvent, on recule » et devant laquelle vous ne reculerez pas.

Mais là ne se bornera pas votre tâche.

De plus en plus, de nos jours, l'officier doit être pénétré de l'importance de sa mission sociale. De plus en plus son rôle vis-à-vis de ses hommes est devenu tutélaire, paternel.

Le jeune soldat qui arrive au régiment est au carrefour de la vie, à l'âge où l'on n'a pas de mauvaises habitudes invétérées, où l'on peut prendre la bonne ou la mauvaise route, selon le milieu et les influences subies.

L'officier doit être, aux yeux de ses subordonnés, armé d'une autorité morale indiscutable, et sans limites. A quels résultats n'arrive-t-il pas, lorsque non content d'être un instructeur, il veut être, et devient en effet, un éducateur ?

Le général Cardot a dit : « L'instructeur doit être « avant tout, par dessus tout, partout et toujours, un « éducateur. »

Vous allez donc être des éducateurs.

## De l'Éducation

**L'instruction et l'éducation militaires sont inséparables l'une de l'autre.** — « Faire l'éducation morale du soldat, c'est chercher à augmenter sa valeur personnelle, c'est donner une base solide et profonde à l'esprit militaire, c'est faire accepter par tous une discipline résultant de la persuasion, librement consentie, et constituant la véritable force morale de l'armée.

« Dans une troupe où règne une forte éducation morale, la répression n'est plus employée que dans des cas exceptionnels.

« Si vous avez appris, à l'École, les procédés d'instruction militaire dont vous aurez sans cesse à faire application, il faut que vous puissiez en vous-mêmes, en vos cœurs, le don de capter la confiance de vos subordonnés, et d'acquérir l'ascendant nécessaire pour avoir une troupe en main (1). »

Nous avons parlé déjà de l'accueil que vous ferez au jeune soldat. Votre action bienveillante, pour être efficace, devra être continue, inlassable votre patience.

Il faut faire marcher de front, inséparables l'une de l'autre, l'instruction professionnelle et l'éducation morale.

Tout en indiquant à l'homme ses devoirs de chaque jour, en perfectionnant sans cesse son instruction, il est indispensable de faire appel à sa conscience et à ce qu'il y a en lui de sentiments nobles et généreux. Il ne suffit pas de lui apprendre le métier du soldat dans ce qu'il a de minutieux, de sévère et de terre à terre, il faut lui en montrer, dès le début, et sans cesse, le côté élevé et patriotique.

L'éducation morale doit donc être de tous les ins-

---

(1) Lieutenant-colonel Sauret. Conférence faite à l'École d'application de Fontainebleau.

tants, elle doit être provoquée par tous les menus incidents de la vie journalière. Loin d'être solennelle, elle doit être simple, familière mais sans trivialité, et le plus difficile est d'arriver à parler un langage tel que le plus borné puisse comprendre et que le plus intelligent ne soit pas tenté de sourire.

Pendant les repos de manœuvre, pendant les pansages, pendant les marches, les officiers et les sous-officiers doivent continuer à entretenir leurs hommes de tout ce qui peut contribuer à développer leur instruction, leur intelligence et leurs qualités morales.

Usez des leçons de choses, profitez des circonstances. A l'extérieur, promenez vos hommes en ville et aux environs ; un nom de rue, un monument, un fort, que de choses appellent une explication, comportent un commentaire ! A l'intérieur, ce sera un acte d'indiscipline, un motif de punition, aussi bien qu'un acte de dévouement, de solidarité, d'honnêteté, qui donnera lieu à une leçon morale, à un enseignement utile.

« La tâche principale de l'éducateur militaire, est de  
« développer chez ses subordonnés la bonne volonté  
« individuelle, laquelle est constituée par un faisceau de  
« sentiments... »

« La discipline ne se compose pas seulement d'habitudes ; elle comprend, avant tout, des idées et des sentiments intimement soudés entre eux. Or, les instructions morales sont le seul moyen d'inculquer aux hommes ces idées et de les associer aux sentiments.  
« Ces instructions sont donc nécessaires. » (1)

D'ailleurs, ne semble-t-il pas qu'en cherchant à développer ces sentiments et ces idées, on obtient en même temps un résultat plus élevé, plus noble ? Et n'est-ce pas un devoir pour l'officier de faire que tout le temps passé par le soldat sous les drapeaux ne soit pas improductif pour

---

(1) *L'Instruction des officiers, l'Education des troupes et la puissance nationale*. Etude sociologique, par le capitaine d'artillerie Paul Simon.

le développement des qualités de l'homme et du citoyen ? Le régiment ne peut-il être une sorte d'école complémentaire et devenir à la fois la plus saine et la plus morale des Ecoles ?

En augmentant la valeur morale du troupier, nous augmentons sa valeur militaire. En faisant chanter à nos hommes les chants de leur province, en leur montrant les sites, les monuments de leur petite patrie, nous leur enseignons à aimer la Grande ; en leur racontant l'histoire du régiment, du drapeau, nous les préparons à défendre la France.

Que de sujets à traiter qui, pouvant servir de thème à d'intéressantes causeries, seront aussi la source d'enseignements utiles à la caserne et au foyer !

Dans la lutte entreprise contre l'alcoolisme, contre la tuberculose et les maladies contagieuses, dans la croisade contre la désertion des campagnes, contre la dépopulation, pour la diffusion des connaissances agricoles, pour le développement des idées d'association, de mutualité et de solidarité sociale, les conférences régimentaires rendront des services incalculables.

#### **Conférences en 1767 et de nos jours. —**

Et sans doute, vous pensez que, développant de semblables sujets, nous sommes ici des novateurs. Pour ceci encore, il nous en faut rabattre. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Lisez plutôt dans la Revue d'Artillerie de novembre et de décembre 1901 les articles qui traitent des « Conférences faites, en 1767, dans un régiment d'artillerie. »

Les capitaines du Corps royal de l'artillerie au régiment d'Auxonne, faisaient des conférences.

Ces conférences, qui s'adressaient aux officiers, traitaient :

- 1° Des devoirs de l'officier de troupe.
- 2° De l'emploi tactique de l'artillerie.

Les conférences qu'on vous fait ici sont-elles donc une révolution ?

Monsieur de Loyauté, qui commandait l'Ecole de Metz en 1767 — le colonel Verton de Richeval, qui commandait le régiment d'Auxonne à la même époque, — les chefs de brigade de ce régiment, MM. de la Roche, Ducros, Dorgeans, de la Ronde, étaient donc des révolutionnaires ? Ce sont les noms des conférenciers de cette époque.

Et quelles idées développaient-ils ?

Celles-ci, par exemple :

— Tout capitaine sera instruit des différentes payes de paix et de guerre, et des retenues qu'on doit faire, par jour, pour pain, viande, linge et chaussures.

— Un capitaine ne peut trop s'attacher à connaître ses soldats et engager ses officiers à le seconder.

— Les sergents sont quelquefois passionnés et partiaux. Il faut voir, autant que possible, par soi-même.

— Quelle plus douce satisfaction que de voir journellement des hommes, qui, contents de leur état, regardent leurs officiers comme leurs bienfaiteurs.

— Pour imprimer toujours aux soldats, l'idée de leur devoir, il ne faut jamais les avilir par le genre de propos et de punitions qu'on leur infligera. C'est l'honneur qui doit les conduire, en leur faisant naître l'émulation et le désir de s'instruire.

Que fait-on aujourd'hui ?

Un capitaine commandant était secondé par deux lieutenants et un sous-lieutenant de réserve, ancien élève de l'Ecole centrale. Voici le programme général des conférences faites dans sa batterie :

Le capitaine traite des choses de l'agriculture, des engrais chimiques, de la maladie des pommes de terre, des machines agricoles, de l'élevage des animaux de boucherie.

Le lieutenant en premier promène son auditoire aux colonies : Algérie, Tunisie, Madagascar, la Martinique,

etc., il fait connaître leur climat, leurs mœurs, leurs productions, ce qu'elles nous donnent et ce qu'elles nous achètent.

Au lieutenant en second sont échus les récits des guerres, des combats, les beaux faits d'armes, les actes d'héroïsme, de dévouement, etc. L'histoire de la France en est riche.

Le sous-lieutenant de réserve parle aux hommes des métiers les plus usuels. Un jour il s'agit des forgerons et des serruriers : il conte l'origine du métal, sa source et ses transformations ; puis, c'est le tour des charpentiers et des menuisiers ; un autre jour l'histoire d'une maison, un autre encore l'histoire des transports par voies de terre, chemins et routes, diligences et chemins de fer.

Le résultat : la batterie avait 140 hommes à l'effectif, chaque conférence en réunissait de 125 à 135.

Faut-il ajouter que le capitaine, à la fin de la séance, toujours accompagnée de projections lumineuses, faisait distribuer un quart de vin chaud. Petits moyens, gros résultats.

Ne vous effrayez pas, quelque peu d'aptitude que vous puissiez vous croire à prendre votre part à semblable collaboration. Le capitaine a raconté que l'un de ses lieutenants, d'élocution difficile, lui avait bien donné quelque appréhension. En effet, ce lieutenant, un peu paresseux, sous prétexte de causeries historiques racontait des batailles fantastiques émaillées d'anachronismes invraisemblables. C'est lui que les hommes écoutaient avec le plus d'attention.

D'ailleurs, pour tout cela, il est aisé de se documenter, c'est moins la science étendue qui importe que l'art de donner de l'intérêt aux choses dont on parle.

Ces causeries, auxquelles cent autres se doivent ajouter touchant tout ce qui a trait à la vie des champs, des usines et des ateliers : mutualité, épargne, accidents du travail, etc. — ces causeries, par leurs enseignements, arment l'homme pour sa lutte avec la vie — l'éducation y trouve son compte.

Ce qu'il faut entendre par éducation morale. — Toute éducation a pour objet l'acquisition et le développement des qualités morales. Les exemples, les récits que vous en faites en sont les meilleures leçons.

Michelet a écrit : « Quelle est la première partie de la « politique? l'éducation. La seconde? l'éducation, et la « troisième? l'éducation. » L'éducation est en effet une politique supérieure, la politique à longue portée: elle façonne pour l'avenir l'âme même de la nation.

Un livre d'hier (1) dit aussi :

« La tâche la plus importante de l'école c'est l'édu-  
« cation.

« L'instruction conserve et transmet à l'homme le  
« trésor des vérités conquises ; l'éducation éclaire la  
« conscience de l'homme, affermit son jugement et trempe  
« sa volonté. Or, bien penser et bien juger, être habile  
« à se gouverner soi-même valent mieux que savoir beau-  
« coup.

« Sans l'éducation, l'école est une maison sans âme  
« l'enseignement est une œuvre mécanique sans portée  
« sociale, sans noblesse et sans lendemain. »

Aujourd'hui, l'officier n'a pas le droit de négliger son devoir d'éducateur car, maintenant, c'est la nation entière qui constitue l'armée. Chaque année le service universel et obligatoire verse dans l'armée la totalité de la jeunesse de vingt ans. A intervalles réguliers, toutes les classes de la société viennent reprendre contact avec l'armée, par l'accomplissement d'une période d'instruction. L'armée et la nation confondues en un même tout se pénètrent de toutes parts.

« On demande au peuple un dévouement complet au  
« service de la nation ; ce dévouement il le donne ; il  
« donne à l'armée ses enfants ; il lui donne même, pour  
« la lutte, tous les citoyens valides, tous les bras, toutes  
« les existences infiniment précieuses, que rien ne sau-

---

(1) Georges Leygues « l'Ecole et la vie ».

« rait remplacer. Tout cela, le peuple le remet entre les  
« mains de ses chefs de guerre, avec soumission, avec  
« résignation, avec courage. Mais il entend que l'officier  
« ne gâche aucun de ces trésors humains, qu'il ait l'intel-  
« ligençe et la science pour les employer utilement, le  
« dévouement pour ne les dépenser qu'au profit du  
« devoir, l'humanité pour les ménager et en prendre  
« soin » (1).

Ce que l'officier doit enseigner par l'exemple et par la parole au soldat d'aujourd'hui, citoyen de demain, c'est non seulement le devoir national, c'est le devoir tout entier ; c'est l'esprit de justice, d'abnégation, de dévouement, d'ordre, de prévoyance, de solidarité humaine. L'officier doit faire que le soldat quitte l'armée plus robuste et plus sain ; il doit faire que l'armée soit la plus grande école d'hygiène morale et physique en même temps que d'honneur, de vaillance, de discipline, de patriotisme. Grâce à lui, l'armée rendra au pays ses enfants meilleurs qu'elle ne les a reçus.

« De toutes manières », dit le général Marcot, commandant l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, dans un récent discours « ce sera l'honneur de la République que d'avoir demandé à son armée d'être, non seulement  
« la sauvegarde de sa dignité, de ses lois, et de son intérêt, mais encore une école de civisme et de préservation sociale. »

Telle est, la noble tâche à laquelle vous êtes appelé à coopérer. Mettez-y tous vos soins. Mettez-y votre cœur. « Semez sans jamais vous décourager ; d'autres feront peut-être la moisson, mais qu'importe, pourvu que vous ayez fait votre devoir ». (2)

Pour remplir ce devoir, il vous faudra de la volonté, du dévouement, peut-être même du courage. « Il faut, dit Louis Blanc, aux prédicateurs d'une doctrine qui commence le courage du martyr ; aux défenseurs d'une doctrine déjà mûre, il faut le courage du combat ».

---

(1) L'art de commander. — Capitaine Gavel.

(2) Madame de Maintenon aux éducatrices de St-Cyr.

## ANNEXE

A LA

### ONZIÈME CONFÉRENCE

---

INSTALLATION DE SALLES DE LECTURE  
ET DE RÉCRÉATION POUR LES SOLDATS  
ET ORGANISATION DES CAUSERIES  
OU CONFÉRENCES RÉGIMENTAIRES (1)

---

Le rôle de l'officier dans la Nation armée, consiste, avons-nous dit, à former des soldats solidement instruits et parfaitement pénétrés des devoirs qui seront les leurs le jour de la mobilisation.

Il ne se borne pas seulement à préparer des hommes à la guerre, mais encore à leur donner la force morale nécessaire pour en supporter les épreuves de toutes sortes.

C'est en développant dans leur cœur les nobles vertus qui font le bon soldat, comme le bon citoyen, c'est en faisant, en un mot, leur *éducation morale*, que l'officier obtiendra ce précieux résultat.

Mais, comme nous l'avons fait remarquer, le véritable officier éducateur ne peut, dans notre France démo-

---

(1) Cette annexe à la onzième Conférence est une application des principes contenus dans la sixième Conférence (Titre I<sup>er</sup>) et dans la onzième Conférence qui précède. Elle a été rédigée par M. le capitaine d'artillerie Dessirier, professeur de sciences appliquées.

cratique, agir efficacement sur ses hommes que s'il est en parfaite communion d'idées avec eux, que s'il a avec eux, c'est-à-dire avec le pays, une âme, une pensée commune, que s'il a su se les attacher par des liens plus solides que la crainte, par l'amitié, la confiance, le dévouement, la reconnaissance, par tous les sentiments qui engendreront à la guerre la véritable discipline.

Il faut qu'il aime ses soldats pour en être aimé, qu'il soit pour eux un exemple constant, qu'il ne manque pas une occasion de leur porter un affectueux intérêt, qu'il s'occupe beaucoup d'eux, qu'il ne les abandonne pas « aux heures mauvaises ».

Tout ce qui touche à leur bien-être, tout ce qui peut améliorer leur sort et leur faire paraître moins dure la vie de régiment doit être l'objet de sa sollicitude constante. Il doit se consacrer tout entier à cette œuvre d'utilité sociale qui consiste à façonner des hommes physiquement et moralement, et à faire de la caserne un foyer d'éducation d'où ils puissent sortir grandis et ennoblis.

Des efforts considérables ont été faits déjà pour rendre la caserne habitable, pour l'assainir, pour en rendre la vie moins monotone, plus moralisatrice.

Vous savez que le Gouvernement de la République, n'a pas voulu rester indifférent à cette œuvre de moralisation entreprise par certains officiers.

Dès le 19 avril 1902, le Ministre de la Guerre appelait en effet, dans deux circulaires, l'attention des commandants de corps d'armée sur l'utilité qu'il y aurait à généraliser dans les casernes, d'une part, l'organisation de conférences agricoles, d'autre part l'installation des salles de récréation et de lecture pour les soldats.

Une nouvelle circulaire en date du 25 mars 1903 a invité les chefs de corps à favoriser toutes les initiatives tendant au but moralisateur poursuivi, que ces initiatives se traduisent par des conférences, des jeux, des représentations théâtrales ou des fêtes de bienvenue.

Un nouvel encouragement a été donné par le Gouver-

nement à la pratique d'enseignements non militaires et de divertissements dans les casernes, par une circulaire du 3 novembre 1903.

Par une récente circulaire du 13 août 1904, le Ministre invite les commandants de corps d'armée à lui adresser le compte rendu des résultats déjà obtenus dans l'organisation des salles de récréation, de lecture et de correspondance pour les soldats dans les casernes, et s'il y a lieu, de lui faire des propositions au sujet de celles qui resteraient encore à créer.

Enfin, par une circulaire du même jour, le Ministre donne un programme d'ensemble de ce que peuvent être es causeries ou conférences régimentaires.

---

## Exposé des moyens à employer pour améliorer la Vie de Caserne

---

**Installation de salles de lecture et de récréation pour les soldats.** — Certaines associations civiles ont bien, depuis quelque temps déjà, ouvert dans quelques garnisons des lieux de réunion pour les soldats. Mais nous ne devons pas oublier que c'est à nous d'abord à créer à la caserne cette atmosphère si désirable de bien-être matériel et moral.

La création de salles de réunion pour les soldats dans l'intérieur des quartiers sera pour nous le meilleur moyen de combattre la nostalgie chez nos jeunes recrues, et chez tous l'ennui et le désœuvrement dont nous avons signalé les funestes effets, de lutter en particulier contre l'alcoolisme et de préserver ces jeunes gens de ses terribles conséquences dont la plus néfaste est la tuberculose.

On doit donc mettre à la disposition des hommes des

locaux où ils puissent, non seulement se récréer, causer, s'amuser, mais aussi lire, écrire, travailler. Telle est la solution à laquelle on doit tendre. C'est un problème de casernement à résoudre.

Dans les casernes construites récemment, on a prévu des lavabos, des réfectoires, des bibliothèques de sous-officiers. En attendant la construction des casernes dans lesquelles on tiendra compte des nouvelles exigences, en attendant même l'aménagement des anciennes, on s'efforcera de tirer le meilleur parti possible de ce que l'on a.

On rendra disponibles dans les casernements toutes les pièces que l'on pourra, au moins à partir de 5 heures du soir. Avec de la bonne volonté et le désir d'aboutir, on en trouvera même dans les quartiers où l'on déclare « par définition » la chose impossible ; au besoin enfin, on utilisera les réfectoires que toutes les unités possèdent actuellement.

Ce qui est indispensable, c'est d'organiser :

1<sup>o</sup> Des salles de correspondance et de lecture dans lesquelles les hommes viendront lire, écrire, travailler ; ils devront y trouver du papier, de l'encre, quelques livres (1).

2<sup>o</sup> Des salles de récréation où les hommes viendront causer, s'amuser. On s'attachera à y placer des jeux susceptibles de les retenir (2).

Ces salles seront très bien éclairées, très bien chauffées en hiver.

Aucune réglementation tatillonne ne devra en éloigner les hommes ; ils devront s'y sentir chez eux, dégagés

---

(1) Par circulaire du 9 novembre 1904, le Ministre de la Guerre autorise l'imputation à la masse des Ecoles des « dépenses d'achat de papier à lettres, enveloppes, livres, ainsi que tous les autres menus frais d'organisation des salles de lecture et de récréation instituées dans les casernes. » (B. O. P., 21 novembre 1904).

(2) *Œuvre des Jeux du Soldat* : M. Louvet, Président-Fondateur. 4, rue Halévy, Paris. Cette société procure gratuitement des collections de jeux d'hiver et de jeux d'été à tous les commandants de compagnie, escadron ou batterie qui lui en font la demande. Cette œuvre a déjà fourni 1000 collections de jeux d'hiver (dames, loto, dominos) et 700 collections de jeux d'été (boules, quilles, football) (Circulaire du 25 mars 1903).

de toute obligation qui en fasse une sorte de manœuvre prolongée; ils devront y jouir d'une liberté absolue, liberté bien comprise et réduite à cette simple formule : « ne pas gêner le voisin » ; ils seront assez grands pour en faire la police eux-mêmes ; c'est en tout cas une éducation à faire à cet égard comme pour toute autre chose ; avec du tact, du doigté de la part des gradés et des officiers, on y arrivera très facilement.

**Bibliothèque.** — Dans la Salle de lecture, on mettra à la disposition de nos troupiers des livres et des publications périodiques sans aucune arrière-pensée de propagande politique et religieuse (1).

A ce double point de vue, comme à celui de la morale, une surveillance devra être établie sur tous les livres abandonnés généreusement aux bibliothèques de régiment, soit par des civils, soit par des officiers, sans qu'il soit question de suspecter, *à priori*, les bonnes intentions de tous. Mais, n'avez-vous jamais vu un membre d'une société de tempérance quelconque, quelques instants après s'être plaint de l'ivrognerie et des progrès de l'alcoolisme, tendre une pièce de vingt sous à un pauvre diable qui lui a rendu quelque menu service et lui dire ces mots : « Tenez, mon brave ; voilà pour boire à ma santé. » Nous aurions à nous reprocher une contradiction analogue, si nous tolérions, si nous encourageons inconsciemment l'immoralité.

Il y aura lieu de contrôler, mais sans étroitesse d'idées, tous les livres qui parviennent à la bibliothèque et écarter tous ceux qui présentent un caractère tendancieux ou subversif. Nous ne devons pas oublier non plus que bien que nos troupiers ne soient plus des enfants, notre devoir est de les protéger contre toutes les lectures plus immorales que vraiment littéraires.

---

(1) La Société Franklin, 1, rue Christine, à Paris, offre gratuitement des livres aux bibliothèques de régiment.

**Jeux d'été.** — Dans la cour de manœuvre, pendant la belle saison, on installera des jeux. Le jeu est à la fois un excellent moyen d'assouplissement et un puissant agent d'éducation. Il assouplit l'esprit et le corps.

Les barres, le foot-ball, la paume, le rallye-pape à pied, etc..... donnent, avec l'agilité et l'énergie, le sentiment de la solidarité et de la discipline, de l'obéissance au chef du parti, au capitaine.

Il y en a d'autres, plus modestes, tels que les boules, les quilles, etc....., qui donnent au moins la gaité et l'entrain.

**Séances instructives et récréatives.** — Puis on organisera des causeries familières, des entretiens sans prétentions, que les hommes seront *libres* d'aller écouter et qu'on rendra attrayantes pour les y attirer.

On pourra les agrémenter, par exemple, au moyen de projections lumineuses (1).

---

(1) La librairie Cornély (101, rue de Vaugirard, Paris) met en vente des vues pelliculaires accompagnées des conférences toutes faites sur : la Révolution Française, l'Intolérance, Comment naît et meurt une République (1848-1851), etc.

Il est bien évident qu'avant d'acheter des vues, il faut avoir une lanterne à projections. Un grand nombre de régiments possèdent chacun une lanterne achetée par la masse des écoles ou offerte gracieusement par le chef de corps ou les officiers.

Les officiers qui se trouvent dans les corps qui n'en possèdent pas, peuvent en emprunter gratuitement aux Sociétés civiles, aux écoles, situées dans leurs villes de garnison.

La *Société Nationale des Conférences Populaires* (13, place de la Bourse à Paris), met à la disposition des officiers conférenciers qui en font la demande des clichés photographiques et grâce à la haute bienveillance du Ministre de la Guerre, a pu obtenir la franchise postale pour le transport de ces vues, qui sont adressées au chef de corps de l'officier emprunteur. Pour les avoir, il suffit de s'adresser directement au Musée Pédagogique de l'Etat, 41, rue Gay-Lussac, Paris.

Cette Société, met de même gratuitement à la disposition de ses membres officiers, des appareils à projections lumineuses au pétrole, des appareils photographiques, des phonographes, des textes de conférences, des livres, des comédies, des morceaux de chant. S'adresser à M. Maxime Guerin-Catelain, secrétaire de la Société.

Les officiers sont autorisés par circulaire ministérielle du 12 septembre 1902 à faire partie de cette Société.

Ils sont également autorisés, par circulaire ministérielle du 15 Décembre 1904, à faire partie de la « Société républicaine des Conférences populaires », 7, rue d'Isly.

Cette société « est autorisée à organiser dans les corps de troupe qui le désireront, pour les sous-officiers, caporaux et soldats, des cours et conférences gratuits et facultatifs sur la calligraphie, la comptabilité commerciale et administrative, la sténographie, les langues vivantes et l'agriculture ». (Circulaire ministérielle du 27 Décembre 1904).

Des représentations théâtrales, des concerts pourront être organisés sous la direction des officiers.

Toutes les unités d'un même régiment rivaliseront à ce sujet et ouvriront toutes grandes les portes de leurs locaux aux hommes du régiment qui voudront y venir.

Les sujets traités chaque soir, les distractions offertes par les différentes unités, ne seront pas partout les mêmes.

L'homme pourra choisir ; il ira où il se sentira le plus attiré, où il pourra trouver profit et intérêt.

On lui fournira ainsi peut-être, même sans qu'il s'en doute beaucoup au début, les moyens d'apprendre bien des choses qui pourront lui être utiles, une fois rentré dans ses foyers.

**Idéal de la vie de quartier après cinq heures du soir.** — Voici sous quelle forme se présente à nous l'idéal de la vie de quartier après cinq heures du soir dans l'avenir éminemment désirable que nous apercevons :

A côté de la salle des rapports, dans la cour intérieure, un tableau donne chaque jour les distractions de la soirée par batterie, par compagnie, quelquefois par groupe ou par bataillon, voire même pour le régiment tout entier.

Telle batterie donne une représentation théâtrale, telle batterie un concert, telle batterie une causerie sur les engrais, telle autre un entretien avec projections lumineuses sur un voyage à travers l'une de nos colonies, etc.....

L'homme n'a que l'embarras du choix pour passer les quelques heures qui séparent la fin du repas de l'heure du coucher.

Néanmoins les portes du quartier restent ouvertes pour bien montrer que rien n'oblige à prendre ce qui est ainsi offert. Malgré cela on se bouscule littéralement chaque soir à ce qui sert de contrôle à chaque batterie et comme on dit pour les théâtres à la mode : « On refuse du monde. »

En serons-nous bientôt là ? Nous sommes en droit de

l'espérer, si nous considérons les progrès réalisés depuis deux ans seulement.

**Progrès réalisés à l'heure actuelle.** — Aujourd'hui, grâce aux prescriptions du Ministre de la Guerre, grâce à la bonne volonté des chefs de corps et au dévouement de leurs officiers, la difficulté relative à l'insuffisance de la plupart des casernements a été vaincue presque partout. — Des salles de récréation se sont organisées dans presque toutes les casernes. Le soldat trouve ainsi, dans son quartier même, aux heures de loisir de la journée, et plus particulièrement le soir, un refuge, un « home », un foyer familial. Ces salles, garnies de bancs et de tables, convenablement chauffées et éclairées, décorées militairement, sont devenues de véritables cercles où le soldat est chez lui.

Le capitaine de réserve Guérin-Catelain, secrétaire de la Société Nationale des Conférences Populaires, avait déjà été amené à constater ces progrès, à l'assemblée générale du 12 octobre 1902 : « Actuellement, disait-il, un assez grand nombre de régiments disposent d'une ou plusieurs salles de réunion qui répondent à peu près au programme tracé et où les hommes peuvent, pendant les heures de loisir, se réunir, soit par compagnie ou escadron, soit même par bataillon ou par régiment.

« Dans les corps où aucun local distinct ou suffisamment spacieux n'a pu être aménagé pour ce service, ce sont les réfectoires qui soigneusement nettoyés, chauffés et éclairés restent ouverts après la soupe du soir et qui constituent aujourd'hui le « salon » du troupier dont nous avons prédit l'an dernier l'imminente création.

« Que d'efforts, que de bonnes volontés mises en œuvre et aussi que de sacrifices consentis pour rendre attrayants ces modestes locaux. Les crédits sont nécessairement peu élevés ; nous savons tous qu'en France le militaire n'est pas riche. Aussi chacun s'ingénie. Tout d'abord on se distribue les débris de la vieille bibliothèque réglementaire où personne ne mettait les pieds. On constitue

« ainsi l'embryon d'une bibliothèque minuscule par com-  
« pagnie ou par escadron, premier fonds qui s'enrichit  
« bientôt grâce à des dons faits par les officiers, par des  
« sociétés comme la nôtre, par des éditeurs, voire même  
« par des troupiers fortunés et bons camarades.

« Avec des caisses à biscuits habilement transformées,  
« on obtient de superbes casiers dans lesquels sont logés  
« les 40, 50 ou 60 volumes qu'on a pu se procurer de cette  
« façon (les plus riches en ont 200). Grâce à de généreux  
« donateurs, ou aux ouvriers du régiment, on s'offre le  
« luxe de jeux de dames, d'échecs, de lotos, d'oie, de  
« dominos. Sur les murs blanchis à la chaux, s'étalent de  
« grandes pancartes multicolores, tableaux d'instruction  
« militaire (1), tableaux anti-alcooliques, cartes de France  
« et de la garnison, historique du régiment. Ajoutez à  
« cela les journaux illustrés de la semaine précédente  
« abandonnés par le cercle des Officiers ou les cafetiers  
« de la ville, quelques albums et tableaux d'enseignement  
« agricole (1), distribués dans tous les régiments par notre  
« société : avec les bancs et les tables du casernement, de  
« l'encre, du papier et de bonnes lampes à pétrole, voilà  
« créé de toutes pièces un véritable cercle où le soldat  
« vient chaque soir occuper son esprit en délassant son  
« corps (2). Qui le croirait ? Dans certains régiments on a  
« même organisé un café. Rassurez-vous, on n'y débite  
« pas d'absinthe. Dans la salle même de réunion, un  
« soldat est chargé de confectionner le dit café qui est  
« vendu chaque soir à un prix modique (presque le prix  
« de revient) à ceux qui en désirent. Le léger profit  
« réalisé sert à améliorer le « cercle » et surtout la biblio-  
« thèque.

« C'est dans ces locaux primitifs, mais suffisants qu'ont  
« lieu nos conférences. Bien qu'elles soient partout très

---

(1) Voir notamment les tableaux d'instruction militaire du lieutenant Berthon 115<sup>e</sup> d'infanterie. — Plon & Nourrit éditeurs.

(2) Voir également la méthode de comptabilité agricole par le lieutenant Duvic, du 93<sup>e</sup> d'infanterie, à la Roche-sur-Yon.

« suivies, puisqu'on refuse toujours du monde, chacun  
« s'applique à les rendre de plus en plus attrayantes. Le  
« procédé le plus répandu consiste à intercaler la confé-  
« rence instructive entre deux parties amusantes. Celles-ci  
« se composent de chansons, de monologues et d'auditions  
« musicales. Un régiment français est fertile en ressour-  
« ces de tous genres ; et nos Officiers se gardent bien de  
« laisser sans emploi les talents et la belle humeur des  
« loustics qui sont légion sur notre vieille terre gauloise.  
« La gaieté n'est-elle pas un des facteurs essentiels de la  
« santé et même du courage ? Dans notre armée moderne,  
« on n'oublie pas les anciens. Et l'on se souvient des  
« représentations homériques qu'organisaient les zouaves  
« dans les tranchées de Sébastopol sous le canon des  
« assiégés. A 8 heures, disait le programme, grande  
« représentation, si les obus de l'ennemi le permettent.  
« Que les médecins expliquent comme ils le voudront ce  
« fait historique ; tandis que les autres régiments étaient  
« décimés par la fièvre, la santé restait excellente dans le  
« corps des zouaves qui avaient su organiser ces récréa-  
« tions légendaires parmi les miasmes de la fièvre et sous  
« le sifflement des balles et des boulets. (1)

« Bien que nos troupiers ne soient pas à Sébastopol  
« le rire ne leur est pas moins salutaire. Dans beaucoup  
« de garnisons la construction d'une petite scène permet  
« de varier le programme des conférences en faisant jouer  
« de temps à autre des saynètes et même de véritables  
« pièces de théâtre. Ici encore la bibliothèque circulante  
« de notre société rend d'excellents services en fournissant  
« des livrets de pièces, des morceaux de récitation, de  
« chant ou de musique. »

---

(1) Voir « les moyens à employer pour maintenir et relever le moral des soldats en campagne » et « En campagne aux colonies » par le capitaine Massy.

**ORGANISATION DES SALLES  
DE RÉCRÉATION ET DE LECTURE  
DU 16<sup>e</sup> BATAILLON D'ARTILLERIE A PIED  
ET CRÉATIONS DIVERSES**

**Salle de lecture.** — Une salle de lecture unique pour tout le bataillon est organisée dans une baraque du casernement. La bibliothèque possède actuellement plus de cinq cents livres provenant presque en totalité de dons faits par les officiers du bataillon appartenant à l'active ou à la réserve, qui ont aussi généreusement contribué à l'embellissement de la salle.

De plus les officiers du bataillon envoient régulièrement à la salle de lecture un certain nombre de publications périodiques et de journaux illustrés.

La moyenne des nouveaux prêts de livres, effectués chaque soir de décembre à mars, est de douze, celle des livres en lecture de trente.

On a constaté que les ouvrages les plus lus ne sont pas ceux qui devraient l'être. Il est compréhensible que le canonnier, après sa journée de travail, désire se reposer l'esprit. Mais cette raison n'explique pas l'indifférence presque totale témoignée par exemple à l'égard d'Erckmann-Chatrian et de Balzac.

Les ouvrages de vulgarisation scientifique, d'histoire, de géographie ou de littérature classique sont complètement délaissés. A ce point de vue comme à d'autres, l'influence des officiers peut être bienfaisante. Leur devoir est d'aider leurs hommes de leurs conseils dans le choix des livres et de leur signaler tout le bénéfice qu'ils peuvent retirer des lectures sérieuses.

La salle de lecture sert également aux hommes pour faire leur correspondance avec du papier à lettres à entête du bataillon, acheté sur le compte de la masse des Ecoles et délivré gratuitement.

En 17 mois environ, 23,500 lettres sont sorties de la salle de lecture et ont été mises à la *boîte* placée à la porte

d'entrée. Combien de ces lettres auraient été écrites dans les cafés borgnes du voisinage du quartier, à côté d'une consommation plus ou moins frelatée, payée des quelques sous si difficilement épargnés par les malheureux parents ?

**Salles de récréation.** — Une deuxième baraque a été organisée en salle de jeux ou de récréation. Les canonniers ont à leur disposition, en nombre suffisant, des jeux de dominos, lotos, dames, dons gracieux de « l'Œuvre des Jeux du Soldat ». Ces jeux d'hiver ne sont guère utilisés par les canonniers. Il n'en est pas de même des jeux d'été, boules, quilles, etc., envoyés également au bataillon par « l'Œuvre des Jeux du Soldat » et qui obtiennent un plein succès.

**Autres créations du 16<sup>e</sup> bataillon.** — 1<sup>o</sup> Organisation d'une fanfare composée exclusivement de volontaires qui ne sont dispensés d'aucun service.

Les répétitions ont lieu généralement après la soupe du soir, sous la direction d'un adjudant. Les instruments et partitions proviennent de dons faits par les officiers de l'active ou de la réserve.

Cette fanfare est d'une précieuse ressource pendant les routes à l'intérieur et le séjour annuel du bataillon au camp de Châlons. Elle permet la constitution d'orchestres variés pour les petites fêtes, soit du bataillon, soit des batteries.

2<sup>o</sup> Organisation d'une troupe théâtrale (sous-officiers, brigadiers, canonniers), qui donne des séances régulières.

3<sup>o</sup> Organisation d'une chorale.

**ORGANISATION DES SALLES  
DE LECTURE ET DE RÉCRÉATION  
DU 2<sup>e</sup> RÉGIMENT DU GÉNIE**

**Bibliothèque.** — La bibliothèque des caporaux et sapeurs du 2<sup>e</sup> Génie possède actuellement près de 3,000 volumes provenant de dons gracieux des officiers et anciens officiers du régiment, des officiers de réserve et des communes d'origine des hommes, auxquels le colonel commandant le régiment (décembre 1902) fit appel, en leur exposant le but poursuivi.

**Salles de lecture.** — Dans la salle de la bibliothèque et dans une salle voisine, les caporaux et sapeurs peuvent, de six heures à neuf heures du soir, lire les livres qu'ils demandent au sapeur bibliothécaire. Tout livre commencé est réservé au lecteur pendant une dizaine de jours et reçoit à cet effet une fiche à son nom. Le catalogue est affiché sous grillage à l'entrée de la bibliothèque. Dans ces mêmes salles, les sapeurs trouvent également tout ce qu'il leur faut pour faire leur correspondance.

**Salle de récréation.** — Une salle de récréation unique pour tout le régiment contient un très grand nombre de jeux provenant de « l'Œuvre des Jeux du Soldat » ou offerts par les officiers. Cette salle, entr'autres décorations, est garnie d'affiches colorées offertes par les directeurs des théâtres ou concerts de Montpellier ou par le chef de gare.

La moyenne des hommes fréquentant les salles de lecture ou de récréation est de 80 environ chaque soir.

---

ORGANISATION DES SALLES  
DE LECTURE ET DE RÉCRÉATION  
DU 11<sup>e</sup> RÉGIMENT D'ARTILLERIE  
ET CRÉATIONS DIVERSES

**Salle de récréation.** — Une salle de récréation pour les brigadiers et canonniers est organisée dans chaque batterie du régiment.

Le réfectoire est le local habituellement affecté à cet usage. Les hommes y trouvent, entre la soupe du soir et l'appel du soir, les jours de semaine, et les dimanches et jours fériés à partir de la soupe du matin, des jeux (dominos, dames, lotos, jacquets), ils peuvent y prendre des boissons hygiéniques aux prix et conditions fixés par un règlement spécial.

Les recettes constituées par le paiement que les hommes font des boissons hygiéniques servent tout d'abord à l'achat des boissons hygiéniques (bière) ou des denrées servant à leur confection (thé, café).

Avec le surplus, on constitue un fonds de réserve pour améliorer l'installation et organiser de petites fêtes dans la batterie ; on paie une cotisation mensuelle d'une part à la *Bibliothèque* des hommes, et d'autre part à la *Caisse de prévoyance des brigadiers et canonniers du régiment* ; on indemnise le canonnier gérant de la salle de récréation ; enfin, mensuellement, on répartit les bénéfices restant entre tous les brigadiers et canonniers, sous réserve que la quote-part revenant à chacun sera à verser sur un livret de la *Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse*.

**Bibliothèque.** — La bibliothèque est installée dans la salle de lecture et de correspondance. Il n'y en a qu'une pour tout le régiment.

Son entretien est assuré par des dons faits par les officiers, sous-officiers et sociétés d'instruction populaire, par une allocation trimestrielle de la masse des Ecoles,

par un versement mensuel fait par chaque salle de récréation.

**Caisse de prévoyance.** — Son but est de venir en aide aux brigadiers et canonniers présents au corps dans une situation intéressante quelle qu'elle soit, de resserrer les liens de solidarité existant entre tous les hommes du régiment, et de contribuer à améliorer, dans la mesure du possible, leur bien-être.

Elle est alimentée par un prélèvement sur les bénéfices des salles de récréation des batteries et par des dons volontaires. Dans un but de camaraderie les dons faits par les officiers de l'armée active, appartenant au régiment, pendant qu'ils comptent au corps, conservent un caractère anonyme.

**Séances instructives et récréatives.** — Deux causeries sont organisées chaque semaine. En raison de l'exiguïté du local dans lequel elles ont lieu (salle d'honneur) un nombre limité de cartes d'entrée est affecté aux batteries (quinze par batterie) qui le distribuent à *ceux qui en font la demande*, et que le sujet *doit* plus particulièrement intéresser.

Par exemple les cultivateurs sont de préférence conviés aux causeries sur l'agriculture, les ouvriers de villes à celles sur les syndicats ouvriers.

La conférence a lieu à l'heure du passage ; mais ce jour-là les employés du corps sont laissés à la disposition de leur batterie afin de remplacer dans une certaine mesure pour les soins à donner aux chevaux ceux qui sont appelés à assister à cette causerie.

Une affiche donnant la synthèse de chaque conférence est placée près de l'entrée du quartier, l'avant-veille du jour où la conférence doit avoir lieu.

Quant aux représentations théâtrales, tous les groupes du régiment sont appelés à les organiser à tour de rôle, à raison de deux par semaine pour tout le régiment.

## Organisation des Causeries

**Nécessité des Causeries.** — Nous vous avons exposé quelques-unes des organisations à créer dans les casernes pour en rendre la vie plus agréable et plus moralisatrice. C'est affaire d'initiative individuelle ; le mouvement est donné, que chacun s'ingénie à trouver quelque chose, on n'aura bientôt que l'embaras du choix.

Nous allons nous occuper plus spécialement maintenant de l'organisation des Causeries régimentaires dont nous avons établi la nécessité pour compléter notre mission professionnelle, car elles sont l'une des bases essentielles de l'éducation morale du soldat.

Elles permettront aux meilleurs et aux plus instruits d'entre nous de remplir par surcroît leur *rôle social*, rôle dont nous avons suffisamment montré, et la grandeur et les difficultés.

Elles nous permettront à tous de contribuer, dans la mesure de nos moyens à l'*action post-scolaire* préconisée par tous les représentants des classes instruites et distinguées de la Société, qui sont d'accord aujourd'hui pour reconnaître que tous les jeunes Français doivent, après l'école, en recevoir les bienfaits. C'est ainsi qu'un de nos derniers ministres de l'Instruction publique s'adressant aux délégués de l'Enseignement primaire en établissait très nettement la nécessité : « Une République, « disait-il, qui prendrait son parti de laisser l'éducation « civique, politique et sociale à l'état d'influence superficielle et passagère, s'exerçant sur l'enfant et non sur « l'homme, commençant et finissant avec l'école élémentaire, sans racines dans l'âme et sans portée pour la vie, « cette République là peut avoir les formes et les cadres « de la vie politique, elle n'a pas la vraie vie, elle n'a pas

« cette force sacrée qui fait les grands peuples en faisant  
« les grands citoyens. Le pays qui néglige ce problème là,  
« quand même il aurait résolu tous les autres, a négligé  
« de se procurer la seule chose nécessaire. »

**Les Conférenciers.** — Mais si les officiers sont tout naturellement désignés pour être à la caserne les principaux artisans de cette grande œuvre d'utilité sociale, il ne leur est pas défendu de faire appel à toutes les intelligences, à toutes les bonnes volontés qui les entourent pour les aider dans leur tâche.

« L'armée, qui se recrute dans les différentes classes  
« de la Société, possède en effet toutes les ressources dési-  
« rables des arts et de la science, du commerce et de l'in-  
« dustrie. Ce sera un honneur, pour tous ceux qui savent,  
« de faire profiter de leurs connaissances ceux qui ne  
« savent pas. Ce sera, dans l'armée, une application heu-  
« reuse des idées fécondes de solidarité et de mutua-  
« lité (1) ».

Nous devons donc dans nos entretiens familiers avec le soldat, distinguer celui qui sait déjà quelque chose, rechercher celui qui a vu par lui-même et qui a des impressions personnelles, et l'associer résolument à l'œuvre commune.

Les hommes écouteront avec plaisir, par suite avec profit, une conférence faite par l'un des leurs, parlant leur langage, employant en tout cas des expressions et prenant des attitudes qui, renfermées toutefois dans les limites de la convenance, seraient mal venues de la part d'un officier obligé de garder malgré tout une certaine réserve vis-à-vis de ses subordonnés.

Dans la coulisse, l'officier devra cependant guider le conférencier, lui faire répéter la causerie, du moins dans ses grandes lignes, l'éclairer de ses conseils, surtout dans la manière de présenter les faits qui doit être appropriée au milieu, à ce genre d'auditoire tout spécial, formé en

---

(1) Circulaire ministérielle du 3 novembre 1903.

grande partie de travailleurs de l'atelier et des champs, déshabitués depuis l'école, c'est-à-dire depuis près de dix ans, de tout effort intellectuel. Il devra relever les erreurs qu'il aurait pu commettre, lui indiquer les sources où il pourrait puiser des renseignements utiles. Il évitera toutefois de limiter outre mesure son initiative, ce qui diminuerait l'intérêt qu'il doit prendre à cette tâche, si l'on veut obtenir le meilleur rendement.

Dans ces conditions, le conférencier lui-même retirera un grand profit personnel des causeries qu'il aura ainsi intelligemment préparées. Il sera fier de la confiance que ses officiers lui auront témoignée et s'efforcera de s'en rendre digne. Grandi aux yeux de ses camarades, il sera heureux des témoignages de satisfaction que ceux-ci ne manqueront pas de lui donner. Et plus tard rentré dans ses foyers, il gardera un légitime orgueil d'avoir ainsi pris sa part du devoir social.

Les officiers de réserve qui habitent au voisinage de la garnison et dans la garnison même, peuvent également être mis à contribution. Ils seront heureux sans doute d'apporter à notre œuvre, pour le plus grand bien de tous, leur savoir et leur spécialité.

Enfin les membres de l'Université, les professeurs d'agriculture, tous ceux, et ils sont nombreux, qui se prodiguent pour faire pénétrer l'instruction partout, et avec elle les progrès qu'elle entraîne, ne marchanderont pas leur concours aux chefs qui le demanderont (1).

#### **Qualités demandées aux Conférenciers. —**

La première condition à remplir par le Conférencier pour être compris et goûté des soldats est de mettre son langage à leur hauteur. Que signifie en réalité cette recommandation en présence d'un contingent qui ren-

---

(1) La circulaire ministérielle du 3 novembre 1903, au sujet de la collaboration des particuliers aux conférences régimentaires fait observer que ces particuliers ne sont que les auxiliaires du commandement et qu'en les agréant, les chefs de corps prennent la responsabilité de leurs actes.

ferme à côté des esprits les plus frustrés, certaines intelligences cultivées? Le lieutenant-colonel Ebener dit à ce sujet : « Il faut parler à une réunion d'hommes un langage tel que le plus borné puisse comprendre et que le plus intelligent ne soit pas tenté de sourire. »

Vous intéresserez votre auditoire, vous le mettrez en confiance, si les explications que vous lui fournissez sont claires et « dépourvues de tout appareil dogmatique, « comme de toute recherche dans l'expression. » Il n'est pas défendu à celui qui a le don de la parole, de bien parler, « pourvu que ce soit avec simplicité », car peu de gens, même sans instruction, sont insensibles « au charme d'une parole élégante, facile et claire. »

« La curiosité des esprits simples, en effet, est comme « honteuse d'elle-même. Un rien l'effarouche et la décou-  
« rage. Si vous avez l'habileté de la satisfaire sans l'inti-  
« mider ; si vous vous appliquez à dissimuler, au lieu de  
« l'étaler maladroitement, l'immense supériorité de votre  
« culture ; si votre savoir se fait, comme il convient, mo-  
« deste pour parler à des humbles, cette curiosité hésiti-  
« tante et peureuse qui est la leur, se rassurera, osera  
« peu à peu exprimer les envies de connaître et d'appren-  
« dre qui la tourmentent sourdement (1). »

Enfin vous aurez soin d'être toujours très bien documentés sur toutes les questions traitées, afin que vos auditeurs instruits ne vous trouvent jamais en faute et sachent qu'ils ont, eux aussi, beaucoup à gagner, à venir vous entendre, même quand le sujet traité rentre dans le domaine des connaissances exigées de la jeunesse instruite d'aujourd'hui.

#### Détails d'organisation et choix des sujets.

Il faudra aussi être très éclectique dans le choix des sujets qui seront offerts d'abord à la curiosité de nos auditeurs, ensuite à leur réflexion. « Tout sujet aride,

---

(1) George Duruy : « L'officier éducateur ».

« abstrait, doit être rigoureusement proscrit au profit  
« de sujets attrayants, portant dans leur simple énoncé  
« la promesse d'un moment agréalbe à passer pour qui  
« en entendra le développement. (1) »

La grande difficulté, quand on a affaire à un auditoire peu habitué à une longue attention, c'est d'arriver à se faire écouter d'un bout à l'autre de sa causerie, en évitant tout ennui chez les auditeurs.

Nous ne vous donnerons pas ici une formule pour l'organisation de ces séances, car il importe d'être *très éclectique* dans les détails d'organisation, comme dans le choix des sujets qui peuvent être abordés, mais nous vous indiquerons un procédé qui est analogue à ceux employés souvent par la Ligue de l'Enseignement et la Société des Conférences Populaires et dont les résultats ont été signalés comme excellents. Ce procédé nous a paru susceptible d'être utilement et facilement employé chez nous.

Au lieu de réciter devant les hommes un long monologue qui lasserait leur attention peu entraînée, présentez les sujets en préparant un dialogue entre personnages, qui les traiteront alors sous forme de causerie vive, gaie et humoristique. Cela est facile à organiser :

S'agit-il d'agriculture et voulez-vous donner une leçon sur la valeur des engrais, vous prenez deux personnages, l'un paysan bien mis, cossu, réjoui, présentant la physionomie de l'homme qui a réussi dans ses affaires, l'autre à l'aspect morose, soucieux, vêtu pauvrement. Tous deux se rencontrent après une séparation de nombreuses années et la conversation s'engage.

Et vous imaginez vous-même d'ici le dialogue qui va suivre : Le personnage soucieux a fait de mauvaises affaires, il mange de l'argent, ses terres ne produisent pas et à la mine épanouie de son ami qui respire le bien-être, il en vient naturellement à l'interroger et à lui demander

---

(1) George Duruy : « L'officier éducateur ».

la cause de sa réussite. C'est qu'il a employé les engrais et que ses terres sont en pleine production, et la conversation continue en parlant des différentes sortes de terrains, de ce qui convient à chacune, et entrecoupés par les questions et les étonnements du paysan malheureux, pleuvent les conseils sur la manière d'employer les bons engrais suivant les besoins, sur leur prix de revient, les endroits où il faut se les procurer, etc., etc. . .

**L'officier conférencier volontaire.** — L'officier sera-t-il tenu de faire ces conférences ?

A ce propos, il y a lieu de distinguer entre les conférences.

1<sup>o</sup> Les unes, ayant plus directement pour but l'éducation morale du soldat, doivent être considérées en réalité comme des instructions intérieures. L'officier, non seulement n'a pas le droit de se soustraire à cette tâche qui fait partie de son rôle dans la Nation armée, mais encore — à l'exception de quelques sous-officiers de choix — il a seul qualité pour donner cet enseignement à la caserne.

2<sup>o</sup> Les autres, que nous appellerons *Conférences d'ensemble* (1), car les auditeurs peuvent appartenir à toutes les unités du régiment, ont surtout pour objet d'accroître la valeur intellectuelle du soldat. Elles ne sauraient être exigibles de l'officier ;

Admettre le contraire serait, en effet, reconnaître qu'il est bien fait pour cette besogne, qu'il a toutes les qualités, toutes les connaissances nécessaires pour continuer à la Caserne l'œuvre de l'instituteur, pour remplir en un mot un *rôle social*, ce que nous avons déjà contesté.

Mais si ces conférences ne doivent pas être exigibles des officiers, il n'est pas mauvais qu'ils y pensent, s'y essayent, quitte à abandonner la partie, s'il est reconnu, s'ils reconnaissent eux-mêmes, que les qualités nécessaires leur font défaut. Ceux qui possèdent la Science, tout au moins celle

---

(1) Circulaire ministérielle du 13 août 1904.

des gens du monde, ceux qui en dehors de leur métier de tous les jours se sont complus dans l'étude de certaines questions économiques et sociales, ceux qui avant tout ont la foi et considèrent la vie militaire non plus comme un long repos avant la bataille, mais comme un véritable apostolat, ceux-là essaieront et réussiront, mais ceux-là seuls : On ne fait bien que ce que l'on fait avec goût.

Il faudra non seulement leur laisser le choix du sujet, qu'ils auront toutefois, l'obligation de soumettre à l'approbation de leurs supérieurs hiérarchiques, mais encore leur abandonner toute initiative pour la conception et l'exécution de leur *causerie*, sous leur entière responsabilité.

Les jeunes officiers qui ont été, comme vous-mêmes, familiarisés dans les écoles militaires avec toutes ces questions d'ordre économique et social, seront au régiment mis largement à contribution, et deviendront ainsi des auxiliaires actifs et précieux pour les chefs de corps. C'est pour ce motif que le ministre de la Guerre dans sa Circulaire du 13 Août 1904 recommande à ceux-ci de les utiliser tout particulièrement pour traiter ce genre de questions.

**Présence facultative des hommes aux Conférences d'ensemble.** — Les soldats seront-ils tenus d'assister aux Conférences d'ensemble ? Nous répondrons encore négativement à cette question.

« Il est *indispensable* de laisser à ces réunions un caractère *absolument facultatif* pour assurer leur efficacité.  
« Contraints d'assister aux Conférences régimentaires, les soldats n'y verraient qu'une corvée de plus et n'en retireraient aucun profit moral, ni intellectuel. Libres d'y venir à leur guise, et généralement privés de distractions, ils ne manquent pas de s'y rendre, ils s'y amusent, s'y instruisent et sont reconnaissants aux chefs qui leur procurent ces saines distractions. *Commander des hom-*

« mes pour la conférence est la condamner à disparaître  
« à brève échéance. » (1)

Si la Conférence devient une corvée ajoutée aux autres, il est à craindre que non seulement les hommes n'y viennent avec appréhension, mais encore que l'officier n'y apporte pas le zèle qu'il déploierait, s'il se croyait obligé d'attirer et de retenir son public.

**Moyens à employer pour obtenir l'assiduité des hommes aux Conférences.** — Comment obtiendrons-nous alors l'assiduité de nos hommes à ces conférences ?

Le procédé le plus commode pour rendre la conférence attrayante, consiste à l'intercaler entre deux parties amusantes : chansons, monologues, comédies et auditions musicales.

Il faut toujours joindre l'utile à l'agréable et une soirée récréative s'associera fort bien avec une causerie sur une question morale, civique, sociale ou d'histoire. On peut laisser aux soldats la tâche de l'organisation artistique. On développe ainsi chez eux la faculté d'organisation, faculté dont leur village pourra bénéficier lorsqu'ils seront rendus à la vie civile.

A défaut de pièces de théâtre ou de concert, le phonographe, qui est aujourd'hui si répandu, peut constituer une attraction de premier ordre. L'effet produit par cette machine parlante est toujours prodigieux. Il constitue en particulier « un moyen commode et expéditif pour seriner  
« rapidement et à tous les chansons de route, qui lorsque  
« l'étape est trop rude, ramènent l'entrain et la gaieté  
« dans la colonne et sont parfois le salut d'une troupe  
« épuisée » (2)

Toutes les conférences devront être autant que possi-

---

(1) Rapport du capitaine Guérin-Catelain, secrétaire de la Société Nationale des Conférences Populaires, à l'Assemblée générale du 8 novembre 1903.

(2) Capitaine Guérin-Catelain.

ble, agrémentées au moyen de projections lumineuses. A ce propos nous insisterons sur l'efficacité, sur la toute puissance des images pour l'éducation, efficacité que nous avons déjà signalée dans une des précédentes conférences, quand nous vous conseillions de faire appel aux images pour l'instruction des recrues : « Ce qui entre dans le « cerveau par les yeux, particulièrement pour les illettrés « dit le capitaine Guérin-Catelain ne s'oublie guère et « prend un relief saisissant. En voici un exemple :

« Dans un régiment d'infanterie de Bretagne, un officier « de bonne volonté faisait une conférence avec projections « d'images sur Jeanne d'Arc. Lorsqu'il en vint à montrer « aux petits bretons Jeanne livrée aux flammes et expiant « son patriotisme sur le bûcher, il y eut une telle explosion « de sanglots dans la salle que le conférencier fut obligé « de s'arrêter : il fallut quelques minutes pour tarir la « source de larmes de l'auditoire et pour permettre à l'of- « ficier de continuer. Telle est la puissance évocatrice de « la projection, de cette lanterne que nos pères avaient si « bien nommée la lanterne *magique*. Soyons assurés qu'au- « cun des petits bretons qui écoutaient l'officier ce soir-là, « n'oubliera de sa vie, comment vécut et mourut Jeanne « la bonne Lorraine, dont quelques-uns, hélas ! enten- « daient parler pour la première fois. »

M. George Duruy considère aussi comme « très utile « que les conférences faites aux soldats par les officiers, « soient accompagnées d'images, de tableaux muraux, « de projections. »

« L'idée pure, dit-il a quelque chose d'austère qui « peut être le régal des esprits très cultivés, mais qui dé- « concerte, au contraire, et rebute des esprits neufs et « simples. Voulez-vous fixer la mobile attention de ces « esprits-là ? Commencez par matérialiser l'idée, si je puis « dire, en la leur présentant non pas dans sa nudité — « qui ne saurait pas plus être goûtée par eux que celle d'un « beau marbre grec ou romain — mais accommodée et « parée, fût-ce d'ornements que votre goût trouvera quel- « que peu grossiers ; communiquez-la leur, en un mot,

« sous un aspect facile à percevoir pour les sens — les  
« quels se chargeront de la transmettre à l'intelligence. La  
« leçon de choses » dont notre pédagogie enfantine use  
« aujourd'hui avec tant de raison et de succès n'est que  
« l'application judicieuse à la culture des jeunes esprits  
« d'une observation de la psychologie antique ; rien n'en-  
« tre dans le domaine de l'intelligence, qui n'ait passé  
« d'abord par celui des sens. »

D'où nous concluons que les projections lumineuses doivent accompagner le discours dans son développement et non le suivre, comme on serait tenté de le faire pour ne pas interrompre la causerie. Que penseriez-vous d'un éditeur qui, pour ne pas déranger la belle ordonnance du texte d'un livre, reporterait à la fin toutes les gravures qui doivent l'illustrer ? Il est donc extrêmement important de maintenir constamment en éveil l'attention de l'auditoire, en matérialisant sur l'écran, au fur et à mesure de leur exposition, les idées et les faits dont on veut l'imprégner.

Ainsi donc, au moyen des projections lumineuses, nous augmenterons l'agrément, l'intérêt et le profit que nos hommes doivent trouver à nos causeries.

Ajoutons, comme nous l'avons dit, que les sujets doivent être judicieusement choisis, et qu'on ne doit confier la tâche de les traiter qu'à des officiers qui ont le goût et l'aptitude nécessaires.

Si nous voulons que nos hommes se montrent assidus à ces conférences, évitons surtout de les multiplier outre mesure.

Enfin dans les entretiens familiers que nous avons avec eux, montrons-leur tout le bénéfice qu'ils peuvent en retirer et dont plus tard ils nous seront reconnaissants. Chaque fois qu'une conférence est annoncée, expliquons-leur le sujet ou faisons-le leur expliquer par nos gradés, afin qu'ils puissent en apprécier l'intérêt.

**PROGRAMME DES CAUSERIES.** — Voici le programme rédigé en mars 1901, sur l'ordre du Minis-

tre de la Guerre, par M. Georges Duruy, professeur du cours d'histoire et de littérature à l'École Polytechnique, indiquant quelques-uns des thèmes sur lesquels peut s'exercer le plus utilement le préceptorat intellectuel et moral de l'officier et constituant en fait une orientation initiale qui doit nous servir de guide.

Ce programme est rappelé et commenté dans la circulaire ministérielle du 13 août 1904.

**A. Thèmes militaires et patriotiques.** — *L'historique du régiment, de la ville, de la province. — Relations d'actes d'héroïsme inspirés sur le champ de bataille ou dans la défense des places par le dévouement au drapeau et l'amour de la Patrie.*

**B. Thèmes civiques.** — *Le respect de la loi, les devoirs de tout citoyen envers la patrie et, au premier rang de ces devoirs, celui de la défendre. Le service universel, conséquence nécessaire de ce devoir.*

**C. Thèmes économiques.** — *Notions sur l'agriculture et sur l'industrie de la région. — Notions sur l'empire colonial de la France; ses productions; ses ressources; la colonisation, avantages que le pays, que le colon lui-même y trouvent.*

*L'alcool, les ravages qu'il exerce; urgente nécessité de combattre ce fléau.*

*Notions élémentaires d'hygiène et de médecine usuelle appropriées à la condition du soldat.*

**D. Thèmes moraux.** — *Le respect de l'uniforme; les idées dont le drapeau est le symbole. La guerre, ce qu'elle était autrefois, ce qu'elle doit être aujourd'hui. Que la guerre ne saurait plus être de notre temps, accompagnée d'actes de cruauté ou de pillage qui seraient la négation même des principes généreux et humains que la France revendique comme siens.*

*Les guerres coloniales, le devoir de justice et d'humana-*

*nité d'un peuple civilisé et de ses soldats envers les habitants des pays qu'il conquiert pour y coloniser.*

Ce programme n'a rien d'absolu, ni de limitatif, il est simplement une orientation. Suivant les régions dans lesquelles il y aura à l'appliquer, suivant les ressources en personnel dont on disposera, il conviendra de donner à telle ou telle partie, un développement plus considérable qu'à telle autre.

Nous allons reprendre tous les thèmes de ce programme et vous montrer comment il se prête à d'actifs et d'utiles développements.

A la lecture que nous venons de vous faire, vous sentez déjà et son importance et son utilité, disons plus, et sa *nécessité*.

**A. Thèmes militaires et patriotiques.** — *L'histoire du régiment, de la ville, de la province. Relations d'actes d'héroïsme inspirés sur le champ de bataille ou dans la défense des places par le dévouement au drapeau et l'amour de la patrie.*

L'histoire du régiment est établie partout. On y trouve matière à des entretiens intéressants. Des exemples de bravoure, de discipline, seront pris dans cet historique, ou dans les historiques de la ville ou de la province.

L'histoire militaire de notre pays renferme à l'infini des traits d'héroïsme, de dévouement à la patrie, au drapeau, des exemples susceptibles de créer un courant de juste admiration pour nos aînés. En les prenant surtout dans la période de 1792 à 1796, qui, comme on vous l'a exposé précédemment, représente le type accompli de la Nation armée, en montrant les ressemblances que cette époque aurait avec la nôtre, si la patrie avait à pourvoir à sa défense, en insistant sur les conditions dans lesquelles les actions glorieuses de cette époque se sont accomplies, on ne peut manquer d'intéresser les hommes et de leur montrer sous son vrai jour, leur devoir à la mobilisation.

En parlant à nos soldats des gloires de la France, on ne leur taira pas nos humiliations nationales mais, on tirera des heures de défaillance des enseignements et des leçons.

Ils ne doivent pas ignorer, par exemple, la guerre de 1870. La connaissance de ce malheureux évènement, au moins dans ses grandes lignes, est nécessaire à tout citoyen, si l'on veut qu'il comprenne pourquoi nos casernes regorgent d'hommes, sacrifiant à la Patrie les plus belles années de leur vie et pourquoi le peuple gémit sous le poids écrasant des impôts.

On leur en parlera, pour que du moins, ils ne l'oublient pas. Oublier nos défaites équivaldrait à une véritable trahison, car nos ennemis d'hier entretiennent avec soin le souvenir de leurs triomphes. D'ailleurs comme le disaient récemment MM. Paul et Victor Margueritte en tête de leur Histoire de la Guerre de 1870-71 « un tel oubli n'est pas beau, n'est pas noble, n'est pas fier ».

**B. Thèmes civiques.** — *Enseigner le respect de la loi. Développer les devoirs de tout citoyen envers la patrie, montrer qu'au nombre de ces devoirs et le premier pour nous est celui de la défendre.*

En montrant à nos soldats que le grand pays auquel ils appartiennent a consacré le premier « dans le monde » les grands principes consignés dans la déclaration des « Droits de l'homme et du citoyen et résumés dans l'admirable formule de la Révolution Française : Liberté, Égalité, Fraternité, » nous leur en ferons voir « à la fois la grandeur et la beauté »; nous leur ferons comprendre « que les droits de l'homme, ce ne sont pas seulement leurs droits à eux, mais aussi les droits de leurs voisins, égaux aux leurs, et qui méritent la même protection et le même respect ». Nous leur enseignerons « qu'il faut s'incliner devant la loi de son pays et lui obéir. » (1)

---

(1) Discours de M. Chaumié, Ministre de l'Instruction publique à une réunion d'instituteurs.

« L'homme n'est pas seulement appelé à vivre de la  
« vie individuelle, il est membre d'associations, de grou-  
« pements ; il est, chez nous, citoyen actif d'une Répu-  
« blique ; aussi doit-on lui apprendre que sa responsabi-  
« lité ne se perd pas dans l'anonymat de la foule, qu'il est  
« aussi rigoureusement tenu par les engagements qu'ont  
« pris ses délégués librement choisis, que par ceux qu'il a  
« consentis lui-même. Citoyen dans un Etat libre, il doit  
« avoir le respect profond de la loi protectrice de la cité,  
« comme disaient les anciens, seule gardienne de sa  
« personne et de ses droits. Il doit aussi, il doit surtout  
« aimer la patrie et la défendre au besoin même par le  
« sacrifice de sa vie. » (1)

Pour assurer la défense de la patrie, il est nécessaire de faire appel à toutes les forces vives du pays, d'où le service universel, obligatoire pour tous.

Mais il y a d'autres devoirs aussi importants envers la patrie, c'est de l'aider de toutes ses forces à tenir sa place dans le concert des nations.

On montrera que la lutte de tous les jours se place sur le terrain économique, commercial et industriel, que l'ensemble de nos lois est destiné à assurer un développement normal à toutes les branches de notre activité sociale, et que cette activité pour s'exercer utilement exige le concours de chaque citoyen et l'usage raisonné de la liberté que lui assurent nos institutions.

Nous contribuerons à préparer nos hommes à devenir des citoyens conscients et véritablement libres. Nous leur rappellerons que le vote n'est pas seulement un droit, mais encore un devoir, que l'abstention électorale est une faute contre le devoir civique.

Nous nous attacherons enfin à leur donner des idées de tolérance et de solidarité.

---

(1) Discours de M. Chaumié, Ministre de l'Instruction publique, au Congrès de la Ligue de l'enseignement tenu à Amiens le 2 octobre 1904.

Tous les citoyens de notre pays, à quelque parti, à quelque religion, à quelque conception philosophique qu'ils appartiennent, doivent comprendre que s'il est permis de ne pas partager l'opinion ou la croyance d'autrui, il est de règle constante de la respecter. C'est en cela que consiste la *tolérance*.

Quant aux idées de *solidarité*, celles que nos hommes possèdent en arrivant au régiment sont généralement très limitées et bornées le plus souvent à la défense des intérêts de ceux de leurs concitoyens qui ont les mêmes intérêts qu'eux, nous chercherons à les compléter.

**C. Thèmes économiques.** — *Notions sur l'agriculture et sur l'industrie de la région. Notions sur l'empire colonial de la France : ses productions, ses ressources ; la colonisation, avantages que le pays, que le colon lui-même y trouvent.*

*L'alcool, les ravages qu'il exerce ; urgente nécessité de combattre ce fléau.*

*Notions élémentaires d'hygiène et de médecine usuelle appropriées à la condition du soldat.*

Nous vulgariserons les découvertes pratiques de la Science et leur application à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, à la colonisation et à l'hygiène. Nous combattons la routine, — cette grande ennemie du progrès social, — sous toutes ses formes. Nous montrerons que l'avenir est aux nations les plus activement industrielles, les plus habilement expansives, les plus saines, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral et les plus unies.

Si nous parvenons à déraciner de l'esprit de nos jeunes paysans quelques uns des préjugés qui s'opposent dans les campagnes, à la vulgarisation des procédés nouveaux de la culture intensive, nous aurons fait œuvre utile.

Aux natures actives à la recherche d'un emploi à leur libération, nous montrerons le chemin de nos colonies, en grande partie inutilisées, faute de colons ; nous leur indiquerons celles qui offrent le plus de ressources et où

l'Etat accorde les concessions les plus avantageuses; nous leur enseignerons les procédés de colonisation; mais aussi nous les mettrons en garde contre les déceptions possibles.

Pour réussir aux colonies, il faut, en effet, posséder non seulement une santé parfaite, une constitution robuste, et une connaissance sérieuse du milieu dans lequel on veut vivre, mais encore, dans bien des cas, disposer de quelques capitaux et parler une ou plusieurs langues. Nous avons donc le devoir de décourager les bonnes volontés insuffisamment armées pour entreprendre au loin la lutte pour la vie.

Nous enseignerons à nos soldats les principales lois de l'hygiène. Nous les mettrons en garde contre les dangers de l'alcool (1). Nous ne craignons pas de leur dévoiler les maladies qu'ils peuvent contracter par inexpérience ou du moins par imprudence, et les terribles conséquences qu'elles peuvent avoir pour eux, pour leurs enfants et pour le pays.

Les affections contagieuses, l'alcoolisme, n'amènent-ils pas dans la nation une diminution de la natalité, et une augmentation de la mortalité ?

« Exposer les méfaits de l'alcoolisme, — montrer ce  
« qu'il fait de l'individu, du peuple qui s'y adonne, —  
« comment ce recruteur maudit de la prison et de la mai-  
« son de fous tarit les sources mêmes de la race: n'est-ce  
« point là, une admirable matière à traiter devant cette  
« jeunesse sur laquelle le monstre prélève un si détesta-  
« ble tribut? Ah! la belle conférence, et quelle douceur  
« de se dire, en la faisant, qu'on sauve sans doute des  
« créatures humaines que le vice immonde aurait prises,  
« dégradées, conduites par une pente fatale au crime ou

---

(1) Nous rappelons à ce sujet que des conférences sur l'alcoolisme ont été prescrites par le Ministre de la Guerre et sont devenues réglementaires dans les régiments. Voir à ce sujet le *Livret antialcoolique du Soldat et du Marin*, et la *Lutte contre l'Alcoolisme* par le capitaine Richard, du 29<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

« à la folie, si les paroles qui avertissent et préservent  
« n'avaient été prononcées à temps devant elles ! » (1).

Enfin nous mettrons en lumière les bienfaits de l'*association* sous toutes ses formes.

Nous leur ferons « toucher du doigt les avantages matériels et moraux qu'on peut en retirer. Sécurité, bien-être d'une part, valeur éducative de l'autre ».

« La mutualité sous toutes ses formes est à encourager et en indiquant à l'homme le fonctionnement des sociétés de prévoyance, de coopération, etc.... on arrive naturellement à lui parler de l'épargne... L'homme du peuple est négligent, il vit au jour le jour et son insouciance ne s'alarme que lorsqu'il n'est plus temps de parer au danger. A nous d'appeler dès sa jeunesse, son attention sur les maux qui le menacent » (2).

**D. Thèmes moraux.** — *Le respect de l'uniforme ; les idées dont le drapeau est le symbole. La guerre ; ce qu'elle était autrefois, ce qu'elle doit être aujourd'hui. Que la guerre ne saurait plus être de notre temps, accompagnée d'actes de cruauté ou de pillage qui seraient la négation même des principes généreux et humains que la France revendique comme siens.*

*Les guerres coloniales ; le devoir de justice et d'humanité d'un peuple civilisé et de ses soldats envers les habitants des pays qu'il conquiert pour y coloniser.*

Enfin, il y a lieu d'ajouter à ce programme de thèmes moraux, ceux qui peuvent résulter de tous les incidents de la vie, de tous les ordres d'idées et de toutes les questions qui paraissent les plus propres à l'éducation morale du soldat.

Dans la nomenclature qui vient d'être faite, les thèmes militaires, patriotiques et moraux, ainsi que nous

---

(1) George Duruy : « L'Officier éducateur ».

(2) Lieutenant Demongeot : « Citoyen et soldat ».

l'avons déjà remarqué, conviennent plus particulièrement aux instructions intérieures. Leur développement exige des exemples nombreux, des leçons de choses ; leur application peut être provoquée sans cesse, par les officiers et les sous-officiers, dans les menus détails de la vie journalière.

Les thèmes civiques et économiques, au contraire, demandent à être traités plus longuement ; ils exigent des qualités spéciales et ils doivent être réservés pour les conférences d'ensemble.

Cependant il peut arriver que l'application de ces derniers thèmes soit provoquée également par un incident quelconque. Quand un fait même insignifiant parvient à la connaissance de nos hommes ou quand il se produit devant eux, nous ne devons jamais hésiter à en tirer immédiatement les enseignements qu'il comporte et qui, à ce moment, les impressionneront toujours fortement.

**Exemples.** — a) Nous avons vu quelle excellente leçon au point de vue moral la vue d'un camarade ivre peut être pour les soldats.

Ce sera le prétexte d'une causerie de l'officier sur l'alcoolisme, c'est-à-dire une leçon non moins bonne au point de vue social.

b) La compagnie commandée de piquet revient d'assister à un incendie qui a détruit toute une maison et qui a jeté sans ressources à la rue, plusieurs familles ouvrières qui vivaient aisément du produit du travail de leurs membres, alors qu'une faible cotisation périodique, versée à une société d'assurances ou mieux encore à une mutualité, aurait transformé cette catastrophe si douloureuse pour ces pauvres gens, en un simple accident.

Ce sera là le texte d'une causerie sur la prévoyance.

c) Un maréchal des logis de pièce rend compte à

son chef de section que la brosse à habits du canonier X..., a été trouvée dans le paquetage du canonnier Y..., qui ayant égaré la sienne, n'a rien trouvé de mieux que de... *chaparder* celle de son camarade.

Voilà une excellente occasion de démolir cet axiome encore trop bien établi dans la morale de la caserne, que « chaparder n'est pas voler ».

« Montrer à ces grands enfants que les deux actes « ont, aux yeux de la morale, un très fâcheux air de « famille ; que la morale ne se trompe pas en affirmant « leur parenté ; que la pratique du premier peut conduire « celui qui s'y livre, d'une façon, non pas accidentelle — « et vénielle par conséquent — mais fréquente, à la pra- « tique du second ; expliquer par quelle gradation insen- « sible et fatale l'habitude des petites capitulations « conduit la lâche conscience qui s'y résigne à la faillite « définitive et à la totale déchéance ; n'est-ce point là un « joli thème de psychologie élémentaire, sur lequel un « esprit doué de quelque délicatesse dans l'observation « pourra déployer à souhait son ingéniosité. » (1).

d) Ce matin vous étiez en marche militaire. Il faisait beau. Vos soldats étaient de bonne humeur et leur gaieté s'est manifestée par des chants.

Mais leur répertoire n'était pas de tout premier choix.

Sujet de causerie : Rappeler aux soldats qu'ils ont une mère, une sœur, une fiancée, devant lesquelles ils ne permettraient pas qu'on chante des grossièretés. Ils doivent par conséquent éviter de choquer les oreilles des femmes qu'ils rencontrent dans leurs marches et qui sont les mères, les sœurs, les fiancées de camarades, soldats comme eux dans des garnisons voisines.

Pour finir, leur apprendre des chansons qu'on s'efforcera de choisir gaies, sans être triviales.

---

(1) George Duruy : « L'Officier éducateur ».

**Préparation des officiers.** — Vous voyez par ce qui précède que les sujets de causerie ne vous manqueront pas. Mais avant d'en entretenir les autres, il faut commencer par les étudier soi-même.

Aujourd'hui, dans toutes les Ecoles militaires, les élèves-officiers reçoivent des notions sommaires d'économie politique et d'économie sociale destinées à les aiguiller sur toutes ces questions qui, à l'heure actuelle, sont d'un intérêt vital pour l'avenir de notre pays.

Vous ne devez pas oublier que tout ce que nous vous avons appris ici ne constitue qu'une orientation initiale qui doit vous servir de base à des études ultérieures. Quoique pour s'adresser à un public de simples soldats, il suffise de posséder la science des gens du monde, vous ne serez pas étonné si nous vous disons que vous avez encore beaucoup à apprendre ; mais rassurez-vous, votre ignorance temporaire est commune à beaucoup de gens ; toutes les questions économiques et sociales semblent en effet avoir été écartées systématiquement de l'enseignement primaire ou secondaire pendant tout le dernier siècle. Bien qu'elles y fassent actuellement une très-timide apparition, l'effet produit est encore peu sensible.

Vous allez donc avoir l'occasion d'étudier une foule de questions d'un intérêt passionnant. Tous les problèmes d'économie sociale en particulier, sont complexes et ardu. Ils vous fourniront matière à de sérieuses réflexions et c'est seulement en les étudiant à fond que vous comprendrez la folie de ceux qui veulent les résoudre d'un mot.

Le temps que vous emploierez à ces études ne sera pas, croyez-le bien, du temps perdu même pour votre métier.

« La technique, la science militaire (qui est la réu-  
« nion des sciences universelles n'y perdra rien. Ceux qui  
« font profession d'ignorer tout, hormis les règlements  
« militaires, n'ont jamais pu accomplir leurs fonctions.  
« L'officier qui s'extériorise n'élargit pas seulement ses  
« horizons, il apporte aussi dans son métier souvent

« borné et terre-à-terre les qualités d'application et de  
« réflexion qu'il doit appliquer autre part. Or, ces quali-  
« tés-là ne peuvent être développées par l'usage exclusif  
« d'une routine qui leur enlève les premières qualités  
« d'un conducteur de l'homme ; la réflexion et la déci-  
« sion (1). »

Les éléments qui vous manquent, vous les trouverez dans les bibliothèques de régiment, de garnison, des Ecoles d'artillerie et du génie.

« Pour vous documenter » sur l'agriculture, par exemple, vous pourrez « vous adresser à l'une quelconque  
« des sociétés départementales ; on se fera certainement  
« un plaisir de vous indiquer les ouvrages spéciaux que  
« vous pourrez consulter avec profit, et de vous donner  
« en même temps d'utiles indications sur les limites qu'il  
« convient d'assigner à votre activité ». Ce qu'on peut attendre en effet « des officiers sous le rapport de l'agri-  
« culture » par exemple, ce n'est pas, vous l'avez compris,  
« l'enseignement de la greffe des arbres, mais simplement  
« quelques notions sur les bienfaisants résultats que  
« donne l'emploi des engrais chimiques et des machines  
« agricoles de plus en plus perfectionnées. »

« Pour ce qui est de la lutte contre l'alcoolisme pour  
« laquelle on nous demande notre concours, votre beso-  
« gne est toute préparée : les sociétés qui se sont créées  
« dans ce but ont eu, en effet, l'heureuse idée d'adresser à  
« tous les chefs de corps des brochures et des tableaux de  
« démonstration qui vous seront d'un grand secours.

« En ce qui concerne l'industrie de la région où  
« vous tiendrez garnison, bien des propriétaires d'usines  
« seront certainement heureux de vous donner toutes  
« facilités pour des visites collectives (2) ».

Ce sera pour vous une excellente occasion de montrer à vos hommes la solidarité des métiers et des profes-

---

(1) « Les bases de l'Armée Nationale », par un Colonel Républicain.

(2) Lieutenant-colonel Ebener. (Conférences faites à St-Cyr).

sions. Visitez un jour l'usine à gaz, un autre jour le port, un paquebot, la gare, une clouterie, une sucrerie, etc... Partout vous trouverez, avec l'accueil le plus affable, les explications nécessaires.

D'une façon générale l'autorité militaire pourra profiter de tout ce qui est à sa portée, demander à l'élément civil qui l'entoure une aide qui ne fera sûrement pas défaut et accepter, en tout cas, avec empressement celle qu'on lui offre (1).

Les sociétés de Conférences Populaires, la Ligue Française de l'enseignement (2), l'Union des Femmes de France, la société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires et militaires, les membres de l'université, les professeurs d'agriculture seront heureux d'apporter à l'armée leur précieux concours.

Ce tribut apporté ici à l'instruction de l'armée mettra davantage en contact les éléments civil et militaire ; l'un et l'autre apprendront ainsi à se mieux connaître, et par suite à s'apprécier, et de cet échange de relations courtoises naîtra une force nouvelle d'essence essentiellement démocratique qui fonctionnera au maximum de rendement pour le pays.

**Conférences faites en 1903-04 au 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie.** — 45 sujets différents de conférences ont été traités au régiment. Quelques-unes, vu leur portée bienfaisante ont été refaites plusieurs fois afin de permettre à la plus grande partie des hommes du régiment d'en bénéficier. Nous savons en effet qu'un nombre d'hommes très limité (180) pouvait, en raison de l'exigüité du local, assister à chacune d'elles.

---

(1) C'est ainsi que l'association Philotechnique de Paris, 47, rue Saint-André-des-Arts, organise chaque dimanche des promenades agricoles et les corps de troupe stationnés dans le gouvernement militaire de Paris, sont autorisés à y prendre part.

(2) 14, rue J.-J. Rousseau à Paris. Elle procure aux corps des livres et des tableaux moraux pour le développement de l'instruction populaire.

Les sujets traités ont été les suivants :

1<sup>o</sup> Thèmes militaires et patriotiques :

La guerre de 1870-71.

La guerre russo-japonaise.

Récits de guerre (Révolution et Empire).

La Révolution française.

Les conséquences de la guerre de 1870-71.

Aperçu général de l'organisation de l'armée.

Des modifications à la loi de recrutement. Loi de  
2 ans.

La Tour d'Auvergne.

2<sup>o</sup> Thèmes civiques :

La France avant la Révolution (Noblesse, Clergé,  
Tiers-Etat), 3 conférences.

L'ignorance.

Le Droit Public en France.

De la discipline.

Nos devoirs envers la Patrie.

Du droit international.

3<sup>o</sup> Thèmes économiques :

Voyages	{	Ce qu'il faut pour devenir colon. Renseignements et conseils pour ceux qui se proposent de deve- nir colons.
	{	Causerie sur l'Amérique.
	{	Un voyage à Madagascar.
	{	Huit jours en Turquie.
	{	Excursion dans le Valais.
Hygiène	{	Causerie sur l'alcoolisme.
	{	L'hygiène.
	{	De l'alimentation.

Questions sociales	{ La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. La mutualité. Les accidents du travail. Le Crédit agricole et populaire. La banque populaire et les crédits agricoles. Les sociétés de Secours mutuel. Caisses de retraite. Les syndicats agricoles.
Agriculture	{ L'agriculture moderne. La France agricole. Animaux utiles et nuisibles à l'agriculture. Production industrielle des œufs de volaille (industrie normande). Production et industrie du lait (industrie normande).
Industrie	{ L'industrie houillère. L'industrie verrière. Le gaz d'éclairage. Le métropolitain. Les téléphones. Les ballons.
Divers	{ L'astronomie populaire. Fonctionnement des salles de création.

**Organisation des Causeries aux hommes du Petit-Etat-Major et cavaliers de Remonte de l'Ecole Militaire de l'Artillerie et du Génie. —**

Des Causeries aux hommes du Petit-Etat-Major et cavaliers de Remonte de l'Ecole Militaire de l'Artillerie et du Génie ont été organisées en 1904-05, en faisant appel principalement au concours des Élèves-Officiers de bonne volonté.

Il y avait un intérêt tout spécial à mettre sous les yeux des Elèves-Officiers, déjà théoriquement orientés vers ce genre de travaux par les conférences qui sont faites à l'Ecole sur le « Rôle de l'Officier dans la Nation armée », une organisation pratique suffisamment développée pour servir de base à leurs futurs travaux et aussi de preuve irréfutable de l'excellence de la doctrine.

Cette organisation, il est vrai, est singulièrement facilitée à l'Ecole par l'utilisation que l'on peut faire, d'une part de l'amphithéâtre suffisamment spacieux pour recevoir la totalité des hommes du Petit-Etat-Major et des cavaliers de Remonte, d'autre part des appareils appartenant à la collection de physique et chimie de l'Ecole, en particulier de la lanterne de projection éclairée à l'électricité.

Dans ces conditions, et sans qu'il y ait eu aucune pression à exercer sur eux, une cinquantaine d'élèves se présentèrent pour faire des Causeries sur des sujets variés, de leur choix.

Deux séances d'une durée d'une heure chacune ont lieu chaque semaine à 6 h. 1/4 du soir.

Deux sujets sont traités à chaque séance. Par suite, le Conférencier est obligé d'éviter les longueurs et l'auditoire y gagne en variété.

L'une au moins des deux Causeries est toujours accompagnée de projections lumineuses, intéressant les yeux quand l'oreille se fatigue et évitant les descriptions difficiles.

La lanterne de projection est manipulée par un canonnier, le préparateur du cours de Sciences appliquées.

Ce canonnier contribue d'ailleurs plus efficacement à l'organisation des Causeries en faisant lui-même l'une des quatre causeries hebdomadaires.

Les sujets de ces causeries spéciales constituent dans leur ensemble un véritable cours de vulgarisation scientifique.

En 1903-04 le préparateur était un ouvrier tourneur de précision, employé avant son arrivée au service chez des fabricants d'appareils de physique. Il fit à ses camarades de nombreuses leçons sur l'électricité accompagnées de fréquentes expériences pour lesquelles il utilisa les appareils du cabinet de Physique de l'Ecole.

En 1904-05 le préparateur qui est un ancien élève de l'Ecole de physique et chimie de la rue Lhomond à Paris, donna à ses camarades des notions très simples de chimie pratique.

Ces deux conférenciers d'instruction fort différente, ont cependant également bien intéressé leur auditoire qui a toujours trouvé à les entendre agrément et profit.

Quant aux sujets traités par les Elèves-Officiers en 1904-05, ils se rattachent aux groupes suivants :

I° La terre dans l'univers.

II° Les habitants de la terre. Vie et mœurs.

III° Les Français. Leurs travaux, leurs besoins, leurs aspirations.

IV° Les citoyens français. Leurs droits et leurs devoirs.

V° Notions scientifiques.

Voici quelques-uns des sujets traités :

Terre et soleil. La lune et le système planétaire.

Population et mœurs tunisiennes. Les ballons.

L'apiculture. Les sous-marins. L'ignorance.

L'homme préhistorique. Le vigneron français. Les Chinois.

Les mineurs. La photographie. La traction électrique.

Les Rayons X. Expédition au pôle Nord. Le tabac, etc,

Les résultats obtenus à l'Ecole Militaire de l'artillerie et du génie sont excellents aussi bien en ce qui concerne les hommes de troupe que les Elèves-Officiers eux-mêmes.

Les hommes de troupe restent volontairement au quartier, les jours de conférence, s'intéressent au sujet traité et en parlent encore après la séance ; une préoccupation d'instruction se glisse dans leurs conversations, si souvent dépourvues d'intérêt.

Les Elèves-Officiers prennent confiance en eux-mêmes et acquièrent de l'aisance dans la diction. Ils profitent mutuellement de leur expérience personnelle. On a constaté, en effet, des progrès croissants chez les conférenciers, de la première à la dernière conférence, moins d'emphase, moins d'opinion dogmatique, un plus grand respect de l'auditoire.

Evidemment, il reste encore à acquérir pour beaucoup d'entre eux, dans l'exposé des questions d'ordre scientifique, une simplicité analogue à celle dont Arago a tant de fois donné l'exemple dans ses instructions populaires. Mais la bonne volonté des conférenciers est si manifeste et part fréquemment d'une si réelle conviction, que toute critique doit cesser devant un effort aussi méritoire (1).

---

(1) On trouvera dans un Appendice au présent volume les documents suivants émanés du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie :

1<sup>o</sup> Les statuts des salles de récréation des batteries.

2<sup>o</sup> Le règlement de la salle de récréation des brigadiers et canonniers.

3<sup>o</sup> Le règlement de la bibliothèque des brigadiers et canonniers.

4<sup>o</sup> Les statuts de la Caisse de Prévoyance des brigadiers et canonniers.

Les formes de l'âme...  
dans les jours de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

Le...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

Le...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

Le...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

Le...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

Le...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

Le...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

Le...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

Le...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

Le...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...  
à l'égard de...

## DOUZIÈME CONFÉRENCE (1)

---

# Réservistes et Territoriaux

---

### SOMMAIRE :

---

Utilité des périodes d'appel.

Qualités militaires des réservistes.

Les périodes d'appel sont une charge pour le pays.

Instruction des réservistes.

Territoriaux.

Officiers de réserve. — Recrutement. — Instruction. —

Notre accueil.

---

(1) Cette conférence a été faite et rédigée en 1903 et 1904 par le capitaine du génie Chauvineau, professeur de fortification.

## RÉSERVISTES

Nos armées de 1<sup>re</sup> ligne mobilisées comprennent les 3/5 de Réservistes et 2/5 seulement de troupes de l'active. On sait, en effet, qu'une compagnie d'infanterie qui, sur le pied de paix, compte une centaine d'hommes reçoit à la mobilisation 150 Réservistes ; que la batterie d'artillerie fait plus que doubler son effectif de paix.

La solidité et la valeur de ces armées de 1<sup>re</sup> ligne dépendront donc dans une très large mesure de l'instruction et de l'éducation militaires de nos réservistes qui y forment la majorité. Tels réservistes, telle armée.

Il est impossible d'admettre, qu'entre la mobilisation et les premiers chocs, on aura le loisir de compléter et de reprendre l'instruction et l'éducation militaires des réservistes ; or les premiers chocs auront une importance décisive sur la suite des opérations. En tout temps, l'instruction des réservistes doit donc être tenue à jour : c'est là l'objet des deux périodes d'appel auxquelles la loi astreint les réservistes pendant les dix ans qu'ils passent dans la réserve de l'armée active.

**Utilité des périodes d'appel.** — Ces périodes sont indispensables à plusieurs titres.

Elles sont nécessaires pour conserver le bénéfice de l'instruction première qui a été donnée aux hommes durant leur passage sous les drapeaux. De plus, l'armement et les réglemens de manœuvre se modifient périodiquement ; personne ne contestera la nécessité de tenir les réservistes au courant de ces modifications.

C'est ainsi que les artilleurs réservistes ont dû et doivent apprendre à servir le matériel de 75 ; c'est ainsi que les soldats d'infanterie devront être dressés aux méthodes de commandement et de manœuvre qu'inaugure le règlement de 1904.

Mais l'éducation technique n'est pas le point le plus important :

« Savoir se servir de son arme, l'entretenir, savoir  
« aller à droite et à gauche, en avant, en arrière, à  
« commandement, courir à cheval et marcher sac au dos,  
« tout cela est nécessaire, mais ne fait pas un soldat. Les  
« Vendéens le savaient peu et étaient de rudes soldats.  
« Ce qui constitue surtout le soldat, le combattant capable  
« d'obéissance et de direction dans l'action, c'est le senti-  
« ment qu'il a de la discipline, c'est son respect des chefs,  
« sa confiance en eux, sa confiance dans les camarades, la  
« crainte qu'ils lui puissent reprocher de les avoir aban-  
« donnés dans le danger, son émulation d'aller où vont  
« les autres, sans plus trembler qu'un autre....

« Quatre braves qui ne se connaissent pas n'iront  
« point franchement à l'attaque d'un lion. Quatre moins  
« braves mais qui se connaissent bien, sûrs de leur soli-  
« darité et par suite de leur appui mutuel iront résolu-  
« ment. Toute la science des organisations d'armées est  
« là. » (1)

Or il est incontestable que si les réservistes n'avaient plus d'obligations militaires en temps de paix, s'ils ne gardaient plus aucun lien avec leurs corps, ils perdraient promptement cette idée qu'ils sont soldats au même titre que leurs jeunes camarades de l'active. Ayant oublié peu à peu leurs devoirs militaires, la mobilisation les ramènerait au corps, surpris et peu confiants, près de chefs nouveaux, près de camarades inconnus. Tout esprit de solidarité ayant disparu entre ces deux parties d'une même armée que nous appelons l'active et la réserve, on pourrait légitimement craindre que la soudure se fasse lentement et mal. La Nation armée ne serait plus guère qu'une abstraction sans force.

**Qualités militaires des réservistes.** — Les qualités militaires de nos réservistes sont excellentes. Le

---

(1) Colonel Ardant du Picq. — Etudes sur le combat, pages 97 et 93.

réserviste, de 25 à 30 ans, est plus résistant que le jeune soldat dont la croissance n'est pas complète, il est plus apte à supporter les fatigues de la guerre. Il nous revient avec en jugement plus rassis et une raison plus mûre. Il apporte plus d'application à s'instruire, et plus de sang-froid. Enfin et surtout, il a une conscience plus nette de son devoir de soldat et de citoyen. Devoir civique et devoir militaire se résument en effet en un seul qui est le devoir de tout Français vis à vis de son pays ; et de ce devoir, le réserviste a un sens plus clair que le jeune soldat.

Notre attitude vis à vis du réserviste ne sera pas différente de celle que nous adoptons avec l'homme de l'active. Nos devoirs envers ces derniers ont été définis. La confiance, ce facteur d'une importance capitale à la guerre, est en définitive le but à atteindre. Or nous venons de voir qu'elle est aussi l'objet principal des périodes d'instruction. La discipline librement consentie qui est la véritable discipline de guerre est donc aussi la seule applicable aux réservistes.

**Les périodes d'appel sont une charge pour le pays.** — Malheureusement, les périodes d'appel sont une lourde charge pour le pays.

Dans les classes aisées, elles se traduisent par une perte d'argent très appréciable et par de multiples dérangements. Ce n'est pas impunément que l'avocat et le médecin quittent leur clientèle. Le chiffre d'affaires de l'industriel et du commerçant se ressent forcément de l'absence du maître.

Dans les classes ouvrières, le poids des périodes se fait encore plus durement sentir. Elles constituent une cause de misère d'autant plus lourde qu'il n'existe aucune loi pour garantir aux salariés leur place ou leur salaire pendant les périodes. Nombreux sont les exemples d'ouvriers qui, au retour, ont trouvé place prise. Les ouvriers agricoles, dans certaines régions, sont même tenus de se faire remplacer à leurs frais pendant les périodes. Il y a

là une lacune législative, qui, croyons-nous, ne tardera pas à être comblée. Les communes, il est vrai, distribuent chaque année des secours aux familles nécessiteuses des réservistes convoqués. Mais pour chaque famille ces secours sont insignifiants bien que leur total pour toute la France atteigne plusieurs millions.

**Critiques dont les périodes d'appel sont l'objet.** — Néanmoins les périodes d'appel ont été acceptées jusqu'à ces dernières années comme un impôt nécessaire. Mais peu à peu, à mesure, peut-être, que s'éloignaient les souvenirs de la guerre et de l'invasion, les charges de ces appels ont paru de plus en plus lourdes et on en vient à réclamer leur suppression.

« Quelles sont les raisons de ce revirement dans  
« l'opinion publique? lit-on dans le rapport sur le budget  
« de la guerre de 1902. Serait-ce que la bonne volonté  
« ou le zèle patriotique de nos réservistes aurait subi  
« quelque fléchissement? C'est assurément ce que n'ose-  
« rait soutenir aucun de ceux qui les ont vus à l'œuvre,  
« lorsqu'on les utilise vraiment et qu'on leur fournit  
« l'occasion d'accroître leur instruction militaire et leur  
« entraînement. Non, la vraie cause du mouvement de  
« l'opinion contre les périodes d'appel, c'est — il faut  
« avoir le courage de le reconnaître — que trop de  
« réservistes en rapportent l'impression justifiée qu'on  
« leur a occasionné un dérangement considérable sans  
« profit pour leur instruction militaire.

« Arraché au champ, à l'atelier, à l'usine, laissant  
« derrière lui sa famille dont le pain, par une déplorable  
« lacune de nos lois, n'est même pas toujours assuré  
« pendant son absence, préoccupé à juste titre de tous  
« les mois de misère que le chômage de quelques semai-  
« nes va trop souvent entraîner, il est indispensable que  
« le réserviste ou le territorial ne revienne pas chez lui  
« avec l'arrière-pensée qu'il n'a rien appris parce qu'il a  
« passé tout son temps à manœuvrer à rangs serrés dans

« une cour de quartier, ou même à travailler gratuitement  
« de son métier.

Nous ne nous arrêtons pas, en effet, à rappeler ces nombreuses anecdotes, dont les réservistes furent les héros et qui nous ont fait tant de mal. On les y voyait coalisant les locaux du casernement, manutentionnant des capotes aux magasins du corps, servant des bocks dans les cercles de garnison, se livrant à toutes sortes de corvées falotes au lieu de faire leur métier. Tout cela c'est du passé ; et on ne verrait plus aujourd'hui un chef de corps, très embarrassé de ses réservistes, félicitant comme d'un trait de génie son capitaine instructeur qui lui rappelait que cela tombait à merveille ; car l'empierrement de la cour du quartier était à refaire. On reconnaît aujourd'hui que le réserviste, qu'on a enlevé à ses occupations et à sa famille pour lui faire faire des corvées dont l'inutilité lui apparaît clairement, devient un des éléments les plus actifs de cette désaffection dont on vous a parlé dans l'une des précédentes conférences.

**Instruction des réservistes.** — Nous nous souvenons avoir vu établir de la façon suivante un programme d'instruction de réservistes du génie.

On disposait de dix jours pour l'instruction militaire proprement dite, le reste de la période devant être consacré à l'instruction technique. On se contenta de partager les règlements en dix tranches, et les réservistes consacraient tant d'heures à exécuter des assouplissements, tant d'heures à faire de l'escrime à la baïonnette, tant de jours à décomposer le maniement d'armes. En un mot, ils passèrent en revue toutes les matières qui constituent les programmes d'instruction des jeunes soldats avec un coefficient de réduction qui dépendait du temps disponible ; c'est ainsi qu'on pouvait voir une section de sapeurs conducteurs réservistes s'appliquer laborieusement à obtenir de l'ensemble dans le maniement du revolver. Tout cela, c'était bien de l'instruction militaire, mais à peine supérieure aux corvées comme résultats, et sans

aucune corrélation avec le but poursuivi. Là n'est évidemment pas la solution.

Comme le demande le Rapport sur le budget de la guerre de 1902, il faut : « pendant les appels des réservistes et des territoriaux les préparer uniquement à leur rôle de guerre ; faire tout céder aux nécessités de leur instruction de guerre et prendre à l'armée active tout ce qu'il faut pour que cette instruction ait son maximum d'efficacité. »

Nous avons à *instruire* l'homme du contingent ; nous avons à *faire manœuvrer* le réserviste en le considérant comme un homme apte à prendre immédiatement place dans le rang. (1)

**Il faut faire manœuvrer le réserviste comme en temps de guerre.** — On attend des périodes d'appel, avons-nous dit, qu'elles donnent aux réservistes confiance dans les camarades, confiance dans les chefs. Il faut, pour cela, qu'elles soient entièrement consacrées à des exercices de guerre. Un exemple le montrera. Prenons le cas du capitaine-commandant. A quoi se réduit son rôle dans la vie de quartier ? Il consiste surtout à exercer une action directrice qui est de la plus haute importance, il est vrai, mais qui risque d'échapper à l'attention de l'homme de troupe. Nous ne pouvons pas faire que l'homme ne juge pas ses officiers. Il est excellent même qu'il les juge, à condition qu'il les juge bien.

Or le réserviste qui aura vu son capitaine commander effectivement et personnellement sa batterie à la manœuvre, au cantonnement, dans les différentes circonstances de guerre qu'il sera possible de réaliser, en rapportera certainement une impression de confiance très forte et très durable. Tout capitaine-commandant vous dira qu'il a eu la sensation très nette, au bout de quelques jours de manœuvres effectives, de sentir son autorité mieux acceptée, parce qu'elle sortait des arcanes, de

---

(1) Instruction ministérielle du 17 mars 1900

l'antra mystérieux du bureau de batterie pour se faire plus vivante, plus humaine, plus directe.

Ce même sentiment de confiance que les manœuvres développeront chez le réserviste à l'égard de ses chefs, le réserviste l'acquerra aussi vis-à-vis de ses camarades, vis-à-vis de lui-même. C'est pourquoi les grandes manœuvres d'automne qui placent chefs et soldats dans les conditions de la guerre, en leur permettant de se connaître et de s'apprécier, constituent sans contredit la meilleure école du réserviste.

Malheureusement les crédits que l'on peut consacrer chaque année à ces grandes manœuvres ne sont pas suffisants pour que tous les réservistes puissent y assister. Et c'est pour ceux d'entre eux qui n'y prennent pas part, que nous allons avoir à étudier le mode d'application de notre formule d'instruction.

Commençons par l'artillerie qui intéresse plus spécialement la majorité d'entre vous.

**Artillerie.** — Chaque batterie reçoit annuellement de 70 à 80 réservistes.

Le nombre de chevaux disponibles ne permet pas de faire assister les réservistes aux grandes manœuvres. Quelques réservistes (pointeurs) prennent seuls part aux écoles à feu. Les Chefs de corps échelonnent en général les appels de janvier à novembre ; le service du régiment suit son cours normal ; on se contente d'y intercaler les réservistes. L'existence qu'ils retrouvent est à peu de chose près celle qu'ils ont menée pendant leur temps d'activité ; ils suivent des instructions ; ils vont à la manœuvre, au fourrage, ils font un peu de service en campagne. Cette instruction est bien loin de répondre au but que nous nous sommes proposé.

Or rien ne s'oppose à ce qu'on ne l'y adapte beaucoup plus étroitement. Il suffirait pour cela de convoquer les réservistes après la libération de la classe, et avant l'arrivée du contingent. Pendant cette période, l'instruction de l'armée active est pratiquement suspen-

due. C'est un point mort. Il n'y aurait donc aucun inconvénient à tout sacrifier à l'instruction des réservistes.

Or, que fera-t-on du réserviste au jour de la mobilisation ? On l'habillera ; on lui fera embarquer des chevaux et des voitures, atteler et servir du matériel ; il cantonnera ; il bivouaquera ; il marchera sur les routes et à travers champs ; il fera des mises en batterie, du tir ; pourquoi ne pas lui faire suivre cette progression pendant les appels, à l'exclusion de toute autre ?

Après que chaque batterie aurait habillé et équipé ses réservistes, on les verserait dans un groupe de manœuvre que l'on compléterait en chevaux, en harnachement, en matériel au moyen des ressources du régiment et des approvisionnements de guerre. Ce groupe resterait constitué pendant toute la période. Chacune de ses batteries formerait unité administrative et aurait son casernement. Le chef d'escadron, qui serait chargé de l'instruction des réservistes, aurait ce groupe à son entière disposition.

Chaque jour, le groupe quitterait le quartier dès le matin, manœuvrerait à l'extérieur, prendrait un repas sur le terrain et ne rentrerait que l'après-midi. Il ferait des marches, des exercices de cantonnement et de bivouac, des mises en batterie, et même, si la proximité d'un champ de tir le permettait, quelques écoles à feu.

Il serait excellent que ce groupe pût prendre part à des manœuvres de garnison au cours desquelles il quitterait le quartier pour quelques jours et ferait du cantonnement effectif. Ces manœuvres de garnison seraient les grandes manœuvres des réservistes.

On en profiterait pour donner de nombreuses permissions aux hommes de l'armée active, en conservant seulement ceux d'entre eux qui sont nécessaires pour assurer les services généraux du régiment (1).

---

(1) Le Règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne de juin 1903 (1re partie, p. 20) pose également en principe que l'instruction des réservistes doit être dirigée uniquement en vue des fonctions de mobilisation, mais il n'admet encore la constitution d'un groupe de manœuvre que vers la fin de la période.

Tout cela peut être facilement réalisé; l'expérience en a été faite et elle a parfaitement réussi.

**Train des équipages.** — Une formule identique serait applicable aux escadrons du train des équipages. Nous n'insisterons pas.

**Génie.** — Dans le génie, le problème se pose autrement car un assez grand nombre de réservistes prennent part aux grandes manœuvres d'automne.

« Les appels, dit le règlement du 16 février 1900 sur  
« l'instruction des régiments du génie, sont échelonnés  
« de manière à relever les effectifs des compagnies actives  
« pour l'exécution des exercices les plus importants, no-  
« tamment les manœuvres d'ensemble. »

Comme type de manœuvres d'ensemble auxquelles il est fait allusion, nous pouvons citer les manœuvres annuelles de pontage qui s'exécutent sur le Rhône. Il est clair que la participation des réservistes à ces manœuvres spéciales sera limitée par les nécessités budgétaires qui fixent les effectifs. En effet, ces manœuvres sont destinées avant tout à l'instruction des soldats de l'active et ce n'est que par suite de l'insuffisance numérique de ces derniers que les réservistes peuvent être appelés à y prendre part.

Pour les réservistes qui ne prennent part ni aux grandes manœuvres d'automne, ni aux manœuvres d'ensemble, le programme d'instruction serait analogue à celui de l'artillerie. On constituerait des compagnies sur le pied de guerre commandées par des capitaines de l'active. Elles feraient de l'embarquement, des tirs, des ponts, du service en campagne. Il serait très utile de pouvoir exécuter une marche-manœuvre de deux ou trois jours dans laquelle la compagnie ferait des ponts avec du matériel amené par eau ou par voie de terre. On aurait ainsi occasion d'embarquer ou de débarquer du matériel, de faire du cantonnement effectif, etc... Cette manière de procéder aurait enfin l'avantage de familiariser les offi-

ciers et les cadres au commandement des unités de guerre, commandement qui est particulièrement délicat pour le génie.

**Infanterie.** — Là encore, ce sont les nécessités budgétaires qui limitent les effectifs des unités appelées à prendre part aux manœuvres d'automne et font que le quart des réservistes convoqués est dans l'impossibilité d'y assister. Il y aurait grand intérêt à convoquer ce dernier quart en automne de façon à pouvoir en former une unité de manœuvre sur le pied de guerre, généralement une compagnie, qui manœuvrerait d'après un programme analogue à celui de l'artillerie.

Mais il est clair que, comme pour le génie d'ailleurs, ces convocations pourraient avoir lieu à une époque quelconque de l'année, pourvu que l'état des cultures permette de manœuvrer à l'extérieur (1).

Dans les armes à cheval, au contraire, nous avons vu que le nombre des chevaux nécessitait qu'elles aient lieu en automne.

**Cavalerie.** — Les réservistes n'assistent jamais aux grandes manœuvres. Ils reçoivent une instruction uniforme quelle que soit l'époque de la convocation. Ils sont rapidement remis à cheval ; on les fait passer le plus tôt possible au travail d'ensemble, en insistant sur le service en campagne.

La solution serait la même que dans l'artillerie.

---

(1) Le Règlement d'Infanterie du 3 décembre 1904, dit à ce sujet : « Les réservistes et les hommes de l'armée territoriale doivent être considérés comme des soldats faits, aptes à prendre très rapidement leur place dans le rang ; leur instruction est donnée dans chaque Compagnie ou PAR UNITÉS CONSTITUÉES. »

## Territoriaux

### **Rôle des territoriaux à la mobilisation. —**

Avec les territoriaux, le problème change sensiblement.

On sait que les unités territoriales contribuent dans une large mesure à constituer les garnisons de nos places fortes, qu'on les emploie au service des étapes, à la garde des voies ferrées, à la défense des côtes. Ce sont, à vraiment parler, des troupes de deuxième ligne ; aussi semble-t-il possible d'admettre que plusieurs jours s'écouleront après la mobilisation et avant qu'elles ne prennent contact avec l'ennemi.

La loi n'astreint les territoriaux qu'à une seule période d'exercice pendant les six ans qu'ils passent dans l'armée territoriale. La durée effective de cette période n'excède pas onze jours. Pour douce que soit cette obligation, elle n'en est pas moins l'objet de critiques nombreuses.

**Critiques dont les périodes de treize jours sont l'objet. —** « Soyez bien certains, s'écriait en 1901, à la tribune de la Chambre, un adversaire de ces périodes, « soyez bien certains que les territoriaux s'instruiront avec « un autre zèle et un autre entrain quand ils sauront qu'il « s'agit pour eux de défendre leurs champs et leurs usines, « au lieu d'être employés comme ils le sont, trop souvent, « hélas ! à arracher l'herbe qui pousse dans la cour du « quartier, pendant que la mauvaise herbe envahit leurs « champs ; à préserver leurs armes de la rouille, pendant « que la rouille ronge leurs outils. »

Si nous retrouvons ce même reproche, qui nous était adressé au sujet des réservistes, de mal utiliser les sacrifices du pays, nous voyons paraître un argument nouveau, qui, à première vue, ne semble pas dénué d'une certaine

valeur : la possibilité de compléter l'instruction des territoriaux au moment du besoin.

**Arguments en faveur des périodes de treize jours.** — Le Ministre de la guerre n'admettait pas cette façon de voir.

« Il ne s'agit pas uniquement dans la période de treize jours, répliquait-il, de donner une instruction militaire aux territoriaux que l'on convoque. Il s'agit de les remettre les uns près des autres, de leur faire sentir la nécessité de ce grand bien moral qui est la cohésion militaire. »

Les périodes de treize jours sont nécessaires, et cela, non pas tant pour mettre au point l'instruction individuelle des territoriaux que pour conserver quelque vitalité et quelque cohésion aux unités territoriales.

Il ne s'ensuit pas que l'on doive négliger cette instruction : il y a, au contraire, une nécessité morale absolue — nous l'avons vu au sujet des réservistes — à ne pas renvoyer un seul homme dans ses foyers avec l'impression que nous l'avons dérangé pour rien.

**Instruction des territoriaux.** — On sera généralement conduit à sacrifier l'instruction individuelle des territoriaux pour se borner à exécuter quelques manœuvres d'ensemble dont le but sera la cohésion. Nous n'entrerons pas dans le détail, mais il faut remarquer que l'on devra tenir compte de ce que des missions spéciales sont confiées au moment de la mobilisation à certains corps (régiments mobiles, régiments de campagne, régiments affectés aux places, à la défense des côtes, au service des étapes, à la garde des stations et magasins). (1).

---

(1) Voir l'Instruction ministérielle du 9 juillet 1903.

## Officiers de réserve

Nous allons étudier le recrutement de ces officiers, l'instruction qu'il convient de leur donner, enfin nos relations avec eux.

**Recrutement.** — Les officiers de réserve se recrutent parmi les officiers retraités ou démissionnaires, parmi les anciens sous-officiers de l'armée active, parmi les dispensés de l'article 23, enfin parmi les élèves de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole centrale, de l'Ecole forestière.

Les officiers retraités sont âgés, souvent fatigués. Les officiers démissionnaires sont encore peu nombreux. Quant aux sous-officiers de l'armée active, ils fournissent des rengagés, des sous-officiers de réserve, mais très peu d'officiers de complément. Restent les dispensés de l'article 23. La loi ne leur impose aucune obligation en échange de l'exemption qu'elle leur accorde de deux ans de service. Comme d'autre part, elle astreint les officiers de réserve à accomplir tous les deux ans une période de 28 jours, un assez grand nombre de dispensés ne marquent que peu d'empressement à demander les galons d'officier.

C'est ce qui explique qu'en 1902 il manquait dans les cadres de réserve 7.500 officiers pour l'infanterie, 500 pour la cavalerie, 100 pour l'artillerie, 50 pour le génie, 200 pour le train des équipages.

Dans la cavalerie où les unités de réserve sont en petit nombre, le déficit est faible. Il est insignifiant dans l'artillerie et le génie qui trouvent des ressources spéciales à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole centrale.

**Instruction des officiers de réserve.** — L'écueil qu'il convient surtout d'éviter est l'assimilation

pure et simple de l'officier de réserve à l'officier de carrière.

« En temps de paix, le rôle de l'officier de réserve  
« n'est pas inférieur à celui des officiers professionnels,  
« mais il est différent. Chaque fois qu'on oubliera cette  
« différence de caractère, qu'on cherchera à régler la  
« condition de l'officier de réserve sur celle de l'officier  
« professionnel, on les placera l'un et l'autre dans une  
« situation relative fautive et irritante. (1)

En effet, l'officier de carrière doit être un instructeur. De ce fait, on est en droit d'exiger de lui certaines qualités professionnelles qui sont le fruit d'une longue pratique. Il doit, en outre, être rompu à toutes les nécessités de la vie de quartier et de la vie de garnison, à ces mille détails du service journalier qui tiennent une grande place en temps de paix, mais n'ont pas d'application à la guerre.

L'officier de réserve, au contraire, n'a pas à être instructeur. Nous devons le dégager des prescriptions de détail qui n'intéressent que la vie de garnison.

À la mobilisation, il aura à commander une troupe instruite et à la faire manœuvrer. Il suffit donc de le préparer à cette tâche ; mais par quel moyen ? Examinons le cas des lieutenants de réserve, par exemple. C'est assurément le plus intéressant pour vous.

**Instruction pendant les périodes.** — Un capitaine recevant dans sa compagnie les officiers de réserve qui seront sous ses ordres en campagne, leur confiera aussitôt le commandement d'une section dans toutes les manœuvres de la compagnie. Il se gardera surtout de donner les fonctions les plus importantes aux officiers de l'active les plus expérimentés. Au besoin, il dispensera de manœuvrer son lieutenant en premier. Car il est essentiel de ne pas perdre de vue que, si les officiers instrui-

---

(1) Capitaine Gavet. — L'art de commander.

sent la troupe, à son tour la troupe fait l'instruction des officiers. Donner toujours à des officiers éprouvés les fonctions les plus délicates sous prétexte d'assurer une exécution plus correcte, même devant un supérieur, est un point de vue absolument faux.

D'ailleurs, fournissez, avant un exercice, à un officier de réserve tous les renseignements nécessaires sur ce qu'il aura à faire, mettez-le à même de travailler ses Règlements et vous pourrez être certain que l'assurance que vous lui donnerez qu'il sera livré à lui-même et qu'il aura à faire œuvre d'initiative lui fera faire des prodiges. Vous pourrez ne pas avoir à le féliciter, vous aurez rarement à le blâmer. La conscience est une qualité commune à tous. Mais il faut savoir l'éveiller. C'est le rôle du chef.

Or, si l'officier de réserve nous paraît parfois indifférent aux choses militaires, c'est qu'il sent qu'on ne l'occupe pas ou qu'on l'occupe mal. Si l'on veut l'employer pour l'instruire, on aura d'abord à vaincre une certaine appréhension bien naturelle qui ressemble fort à la timidité des débutants. Cette appréhension surmontée, cette indifférence apparente se transformera en un zèle très sincère, car, tel qui n'eût pas aimé exercer un commandement pendant toute son existence, trouvera un plaisir très vif à le faire pendant un mois tous les deux ans.

Ainsi donc, en participant à certaines manœuvres désignées par son capitaine, le lieutenant de réserve exercera ses qualités de commandement tout en prenant contact avec une partie des hommes qu'il aura sous ses ordres en campagne. Il apprendra à conduire sa troupe à la voix ou au geste, à prendre une décision, à donner des ordres, à utiliser ses inférieurs, à faire acte d'initiative. Il exercera son coup d'œil, son sang-froid.

Mais sa connaissance des Règlements ne lui suffit pas pour trouver les solutions à prendre. Il est nécessaire, toutes les fois que sa compagnie fera de l'instruction et non de la manœuvre, d'en distraire l'officier de réserve pour développer son instruction militaire.

Il semblerait avantageux, pour cela, de grouper sous les ordres d'un capitaine de l'active, les officiers de réserve présents au corps pendant une même période d'instruction. Ils étudieraient les règlements, mais surtout, ils les appliqueraient dans des exercices de cadres analogues à ceux exécutés à l'école sous le nom de « services en campagne ». Ces exercices ont le grand avantage de permettre l'étude des nombreux cas contenus dans un règlement en un temps relativement court, avantage que ne possède pas la manœuvre avec la troupe.

Voici donc comment on doit utiliser une partie de la période de 28 jours.

#### **Officiers faisant un an de service actif. —**

Mais, dans l'artillerie et le génie, beaucoup d'officiers de réserve débutent par faire un an de service comme sous-lieutenants. Ce sont certains élèves de l'École polytechnique et les élèves de l'École centrale.

Ces officiers sont instruits par leur capitaine. Mais ils remplissent en réalité les fonctions d'officiers de l'active. Or, on l'a vu, ces fonctions exigent d'eux quantité de connaissances et d'aptitudes qui leur seront inutiles à la guerre. Aussi serait-il sans doute préférable de réunir ces officiers dans des écoles spéciales d'officiers de réserve, où l'on ne perdrait pas son temps à essayer d'en faire des instructeurs.

On peut objecter qu'il est dangereux de soustraire aussi complètement au contact de la troupe, des officiers qui seront en cas de guerre des conducteurs d'hommes. Cette objection a peu de valeur dans le cas qui nous occupe, car les officiers dont il s'agit deviendront dans la vie civile, des ingénieurs, des contremaitres, des directeurs d'industrie et ils apprendront à conduire des hommes, dont les intérêts sont opposés aux leurs, dans des conditions beaucoup plus difficiles que dans l'armée.

Il y aurait d'ailleurs grand intérêt à envoyer les officiers sortant de ces écoles, dans les régiments, au moment où, l'instruction de la troupe étant achevée, il ne reste

plus qu'à manœuvrer. De ce fait, les cours dureraient de six à huit mois seulement.

**Service de deux ans.** — Le service de deux ans aura, comme on l'a précédemment indiqué, l'avantage de nous donner un plus grand choix d'officiers de réserve. Leur instruction pourra être dirigée de manière à être plus complète et plus appropriée au service de guerre que celle qui résulte du service actuel.

Imaginez en effet le futur officier de réserve passant sous-officier au bout de six mois, reçu à l'examen exigé à la fin de l'année, passant six ou huit mois dans une école spéciale d'officiers de réserve et revenant quatre ou cinq mois appliquer avec la troupe tout ce qu'on lui aura appris, et vous pourrez vous rendre compte des résultats obtenus par une semblable instruction. Enfin, la perspective de faire la deuxième année de service, d'abord comme élève-officier, puis comme sous-lieutenant, ne peut que pousser les jeunes gens instruits du contingent à venir combler le déficit actuel de nos cadres de réserve.

En résumé le perfectionnement de nos procédés d'instruction à l'égard des officiers de réserve pourra donner d'immenses résultats.

**Notre accueil.** — Mais notre influence individuelle dans la question est aussi de la plus grande importance. Par notre accueil en effet, nous pouvons personnellement contribuer d'une façon très efficace à resserrer les liens qui doivent unir officiers d'active et de réserve au point d'en faire un seul corps.

Plus que jamais aujourd'hui, il est nécessaire que la Nation armée cesse d'être une fiction pour devenir une réalité : l'une des conditions les plus essentielles pour qu'il en soit ainsi est que les officiers de réserve prennent conscience de leur devoir militaire. Or, à ce devoir, correspond pour eux le droit de trouver chez nous la plus sincère camaraderie. Accueillons-les donc comme nos frères d'armes de demain. Efforçons-nous de leur donner

le sentiment qu'ils sont de la famille ; et si nous y avons réussi, nous aurons fait de bonne besogne.

Si, au point de vue professionnel, les officiers de réserve ont incontestablement à gagner à notre école, nous avons de notre côté beaucoup à apprendre à leur contact. On a étudié très sommairement devant vous les milieux gouvernementaux, industriels, agricoles, commerciaux ; on vous a conseillé de ne pas vous en tenir à cette vue superficielle des choses. On a voulu éveiller votre esprit à la curiosité, qui est le mobile premier de l'étude. Or vous recevrez à votre table, en qualité d'officiers de réserve, des fonctionnaires, des industriels, des agriculteurs, des commerçants. Interrogez-les ; mettez leur expérience à contribution ; quelle meilleure occasion pourriez-vous trouver de contrôler par l'observation directe le résultat de vos lectures ?

D'ailleurs, vous entendrez souvent aujourd'hui aborder à votre table tel sujet de conversation qui aurait valu, il y a quelques années, au lieutenant assez téméraire pour le mettre sur le tapis, le qualificatif de poseur et les foudres présidentielles : qu'il s'agisse de science, d'industrie, de philosophie ou d'économie politique. Nos mœurs militaires ont subi, à ce point de vue, une évolution qu'il est intéressant de noter au passage. Le corps d'officiers était autrefois peu curieux de tout ce qui n'était pas la chose militaire. Une étroite camaraderie et un esprit de corps très vif étaient les qualités de ce défaut. Le ton ordinaire des propos de table s'en ressentait. Le service, les chevaux, les femmes en faisaient presque exclusivement les frais. Dire du mal de ses chefs ne tirait guère à conséquence. On était entre soi et la mise au point se faisait d'elle-même. Le général du Barail va même dans ses mémoires jusqu'à représenter cette pratique comme une sorte de soupape de sûreté ; c'est qu'en effet, la machine militaire était en ce temps-là une sorte de chaudière dont la grande, la vraie soupape était la guerre, la guerre de conquête. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Nous vivons de la vie commune, les cloisons ont été brisées ;

toute l'année, vos tables recevront des officiers de réserve. La camaraderie n'y sera pas moindre que jadis, mais le sens critique y sera plus éveillé. La mise au point ne s'y ferait plus d'elle-même. Des propos imprudents courraient le risque d'être colportés et dénaturés. Il faut donc que vous n'ayez même pas la tentation de vous abandonner à ces railleries et à ces récriminations, qui n'atteindraient pas seulement ceux de vos chefs qu'elles viseraient, mais tout le corps d'officiers, vous compris.

En profitant de ces éléments étrangers pour renouveler et élargir notre fonds de conversation, nous aurons atteint ce double but de nous instruire et de produire bonne impression sur nos hôtes. Si nous jugeons, et parfois avec une excessive sévérité, nos officiers de réserve, n'oublions pas qu'eux-mêmes ne s'en privent pas à notre égard. Or, il n'est pas indifférent, vous vous en rendrez bien compte, que nos officiers de réserve rapportent et répandent dans leurs milieux respectifs cette conviction que le corps d'officiers se compose d'hommes intelligents, à l'esprit ouvert et cultivé, à qui ne demeure étranger aucun des problèmes qui préoccupent le pays. C'est là un des moyens les plus efficaces d'opérer cette fusion des éléments civils et militaires, cette pénétration mutuelle indispensable pour donner à notre pays au moment d'une mobilisation une armée forte et homogène encadrée par un corps d'officiers dont tous les membres seront des camarades qui se connaîtront et s'estimeront. C'est, pensons-nous, par ce seul moyen que nous pourrions obtenir entre tous, officiers et soldats, cette communion d'idées qui donne la victoire parce qu'elle fait que les efforts de tous tendent naturellement au même but.

---

TITRE IV

---

ROLE

DES

Officiers et de l'Armée aux Colonies

---



TREIZIÈME CONFÉRENCE <sup>(1)</sup>

---

Rôle des Officiers et de l'Armée  
aux Colonies

---

**SOMMAIRE :**

- I. — **Introduction.**
- II. — *Première Partie : La Colonisation.*
- a) Quelques mots d'histoire ;
  - b) Légitimité de la conquête. — Droits et devoirs du conquérant ;
  - c) Politique coloniale de la France.
- III. — *Deuxième Partie : Rôle de l'Officier et de l'Armée dans la Colonisation.*
- a) Période de conquête ;
  - b) Période de pacification et d'organisation ;
  - c) Vie normale de la colonie.
- IV. — *Troisième Partie : Préparation des officiers et de la troupe au rôle défini dans la deuxième partie.*
- a) L'armée coloniale ;
  - b) Préparation de l'officier ;
  - c) L'officier et le soldat dans l'armée coloniale ;
  - d) Le soldat indigène.
- V. — **Conclusion.**
- 

(1) Cette conférence qui avait été faite en 1904 par le capitaine Charnet, de l'artillerie coloniale, l'a été en 1905 par le lieutenant Dhé, de l'artillerie métropolitaine.

## INTRODUCTION

---

On a traité dans les précédentes conférences du rôle de l'Officier dans la Nation armée. Il faut étudier également le rôle de l'Officier et de l'Armée aux Colonies.

Sa connaissance s'impose, non seulement aux artilleurs coloniaux, mais aussi aux élèves-officiers de l'artillerie métropolitaine, du génie, du train des équipages, qui ne sauraient se désintéresser de la question coloniale et qui tous, d'ailleurs, à un moment quelconque de leur carrière, peuvent être appelés à l'honneur de servir aux colonies.

Dans une première partie, nous étudierons la Colonisation ; nous verrons quels sont les droits et les devoirs du peuple conquérant ; nous nous efforcerons de préciser les idées directrices de la politique coloniale de notre pays : la première chose, en effet, est de bien connaître le but à atteindre.

Dans la deuxième partie, nous parlerons de la participation de l'Officier et de l'Armée à l'Œuvre de Colonisation.

Dans une troisième partie, nous étudierons l'outil nécessaire : l'armée coloniale, et les moyens pour les officiers de se préparer et de préparer leur troupe au rôle que nous aurons défini dans la deuxième partie.

---

Conclusion

PREMIÈRE PARTIE

---

**La Colonisation**

**Quelques mots d'historique.** — « Chaque fois  
« que l'arbre de la civilisation a reverdi sous l'effort d'une  
« puissante montée de sève, à ce phénomène a toujours  
« correspondu un mouvement d'expansion coloniale » (1).

Ainsi, dans les temps modernes, avec le renouveau de civilisation qui succède à la nuit du moyen-âge, se produit ce grand essor colonial dont le mouvement actuel est la continuation.

Ce sont les royaumes latins fondés en Orient par les Croisés. C'est la découverte du Nouveau-Monde ouvrant la route aux « *Conquistadores* ».

« Ivres d'un rêve héroïque et brutal »,  
très brutal, aurait pu dire le poète, s'il n'avait eu moins souci de l'exactitude historique que de l'impeccable scandaison de ses vers. C'est surtout la découverte de la route du Cap de Bonne-Espérance, épopée gigantesque, « sans batailles, sans siège, toute pacifique » (2) qui ouvre à l'Occident le génie de l'Orient, en même temps qu'elle prépare aux voyageurs et aux commerçants le chemin des Indes et de la Chine.

Dans ce mouvement d'expansion des puissances de l'Europe, la France fut parmi les premières, la première

---

(1) E. Fallot : *L'Avenir colonial de la France*.

(2) E. Quinet : *Génie des Religions*.

peut-être en date, si l'on considère que les marins dieppois précédèrent les Portugais eux-mêmes sur la côte d'Afrique, la première, certes, par le génie de ses pionniers, sinon par l'habileté et la fermeté de ses gouvernements successifs.

Est-il besoin de rappeler les grands noms de Paulmier de Gonneville, de Parmentier, de Jacques Cartier, de Champlain, de Cavelier de la Salle, de Dupleix, et, plus près de nous, des Bugeaud, des Faidherbe et de tant d'autres !

La France, grâce aux efforts et à la continuité de vues de Henri IV, de Richelieu et de Colbert possédait, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un empire colonial comprenant presque toute l'Amérique du Nord ; le traité d'Utrecht (en 1713) nous l'arracha presque entièrement.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le génie de Dupleix avait réussi à créer un empire indien : le traité Godeheu (en 1754) anéantit son œuvre. Les guerres de la Révolution et de l'Empire nous firent perdre le peu qui nous restait de nos colonies ; toutefois, les traités de 1815 remirent la France en possession du Sénégal, de l'île Bourbon, de la Guadeloupe et de la Martinique, des établissements de l'Inde, lambeaux épars de son ancien Empire.

En 1830, la France, renouant ses traditions, entreprit la conquête de l'Algérie ; puis, à peine relevée de ses désastres de 1870, sut se constituer le magnifique domaine colonial que vous connaissez, de 10 millions de kilomètres carrés, peuplé de 55 millions d'habitants, capable d'en nourrir 300 millions lorsqu'il sera mis en valeur.

« Ainsi la France a repris son rang parmi les puissances coloniales de premier ordre. Elle a démenti la réputation qu'on lui avait faite d'être inhabile à la colonisation. L'exemple du Canada ne montrait-il pas cependant toute la vigueur physique et morale dont la race française est encore capable ! Les graves fautes d'autrefois, les fautes moins graves commises plus récemment, tiennent à une politique débile ou à des systèmes faux ; mais les systèmes passent, tandis que la race n'est pas près de disparaître... L'avenir réserve

« encore de belles pages à l'histoire coloniale française » (1).

\* \* \*

**Légitimité de la Conquête.** — Si, après ces quelques considérations historiques, nous voulons étudier de plus près le problème colonial, une question se pose tout d'abord.

A l'origine de toute œuvre de colonisation, il y a œuvre de conquête, c'est-à-dire, en général, œuvre de sang, ou, dans tous les cas, emploi de la force au préjudice des races plus faibles.

La conquête est-elle légitime ?

— En droit absolu, non !

Voulons-nous légitimer la conquête en invoquant les intérêts supérieurs moraux de l'humanité ? On nous objectera la conquête de l'Indo-Chine et les efforts faits par l'Europe pour prendre pied en Chine, où cependant la civilisation est parvenue depuis des milliers d'années, sinon au point de vue matériel, du moins au point de vue moral, à un niveau égal ou comparable à celui qu'atteint actuellement l'Europe.

Affirmerons-nous, suivant la thèse de plus en plus en honneur de l'autre côté de l'Atlantique, que lorsque le possesseur du sol ne le met pas en valeur, il perd ses droits de propriétaire ? Il faut bien reconnaître, que cette thèse, en somme, n'est qu'une hypocrite apologie de l'emploi de la force brutale.

Non, la conquête n'est pas légitime en soi, mais elle est nécessaire. L'expansion coloniale, nous l'avons vu, est une loi de l'histoire. Tyr colonisa parce que son activité comprimée par la domination égyptienne avait besoin de terres nouvelles pour s'employer ; la colonisation grecque fut le contre-coup de l'invasion doriennne ; l'Espagne colonisa par soif de l'or et par fanatisme religieux.

Chez les peuples modernes, la colonisation apparaît

---

(1) Schrader : *Atlas de Géographie moderne*. Notices.

surtout comme une nécessité économique. Les découvertes du XIX<sup>e</sup> siècle ont amené des perturbations considérables dans la vie de l'humanité. L'Europe s'est transformée en une immense usine où des millions de chevaux-vapeur créés, entretenus par le labeur de millions de travailleurs, constituent une énergie trop considérable en proportion de ses ressources et de sa consommation. Et pourtant, on ne peut réduire cette énergie qui la fait vivre ! Il faut alors, pour alimenter celle-ci, demander aux autres parties du monde, d'une part les matières premières nécessaires, et d'autre part y chercher des débouchés pour les produits manufacturés.

En outre, plus l'industrie progresse, moins il faut de bras ! L'Europe a trop de bras, trop d'activités ! Il faut à ces activités inemployées des terres nouvelles, des destinées nouvelles !

Pour cette double raison économique et sociale, les nations blanches subissent la loi de l'expansion coloniale. A peine le globe est-il assez vaste pour le conflit de leurs ambitions ! Et ainsi le problème colonial nous apparaît comme une des nécessités inéluctables de la lutte pour l'existence.

Mais si la conquête n'est pas légitime en soi, du moins doit-on s'efforcer de la légitimer dans la plus large mesure possible, d'abord par la façon même dont elle est conduite, puis par la façon dont on pratique la colonisation et particulièrement par la manière dont on traite les indigènes : il faut que le capital de sang versé rapporte un gros intérêt, non pas seulement économique et commercial — car alors l'entreprise ne serait qu'un acte de piraterie en grand — mais encore un gros intérêt de bienfaits, de bonheur pour le peuple conquérant et pour le peuple conquis !

..

**Droits et devoirs du conquérant.** — Comment doit être traité l'indigène ?

Une première méthode consiste dans l'exploitation

brutale de celui-ci au profit de l'Européen. Cette méthode, si longtemps en honneur, est aujourd'hui universellement condamnée, aussi bien par humanité que par raison d'intérêt.

« Gouvernez l'Inde si vous voulez, au profit de l'Angleterre, disait John Bright, mais l'Angleterre ne tirera profit de sa colonie qu'en cherchant d'abord l'intérêt de l'Inde. »

Un second système comporte « la protection de l'indigène contre tout abus, mais en assurant simplement son existence et en réservant au colon le rôle principal qui consiste dans la mise en valeur et l'exploitation économique de la colonie » (1).

Cette seconde méthode, plus humaine et en même temps plus pratique, est celle que suivent actuellement les Hollandais à Java, les Anglais aux Indes. L'organisation du peuple aborigène peut se résumer ainsi :

« 1<sup>o</sup> Assurer à la race conquérante un très grand prestige.

« 2<sup>o</sup> Respecter les croyances, les institutions et les langues indigènes.

« 3<sup>o</sup> Développer les ressources du pays par ses propres moyens. Rome n'a pas plus payé les frais des voies de communication en Gaule que l'Angleterre n'a payé ceux des chemins de fer hindous.

« 4<sup>o</sup> Maintenir un effectif militaire excessivement faible, mais néanmoins suffisant, grâce aux dispositions précédentes » (2).

« Que l'on soit pour ou contre le système anglais, on doit reconnaître, dit M. Albert Metin, qu'il est appliqué avec rigueur et méthode et qu'il donne à ceux qui s'en servent une très grande autorité. Avec lui, chacun reste chez soi, les Indiens en bas, les Anglais en haut, et les Européens entourés du prestige que leur donne un train luxueux, assez instruits des langues indigè-

---

(1) Capitaine Bernard : *L'Indo-Chine*.

(2) Léopold de Saussure : *Psychologie de la Colonisation française*.

« nes pour contrôler directement l'action de leurs agents,  
« maintenus systématiquement en dehors des intérêts,  
« des rivalités, des factions locales, appuyés enfin sur une  
« solide force militaire, ont pu gouverner depuis 150 ans  
« plus de 200 millions d'hommes et faire succéder à  
« l'anarchie du XVIII<sup>e</sup> siècle la paix britannique, sans  
« autre insurrection grave que celle des Cipayes, en  
« 1857 » (1).

**Politique coloniale de la France.** — Il est incontestable que les résultats pratiques immédiats de cette méthode sont excellents.

Mais le génie de la France répugne à un système dont la base est l'isolement absolu, le mépris hautain de l'indigène.

Le Français, d'instinct, tend à se rapprocher de ses frères jaunes et noirs.

Dans les escales anglaises, le quartier indigène ne voit jamais de visiteur anglais. L'anglais consomme des cocktails dans l'hôtel le plus confortable du quartier européen, pendant que le Français parcourt les petites rues du quartier indigène, se mêle à la foule grouillante des Hindous, des Ceylandais, des Malais, des Chinois. Tant pis pour le prestige !

Pendant l'expédition de Chine de 1900, les caricaturistes chinois représentaient les soldats des différentes nations en les caractérisant par leur occupation favorite : le soldat allemand buvant de la bière, l'Anglais boxant, l'Italien jouant de l'accordéon, et le soldat français transformé en nounou, berçant un petit Chinois. Le Caran d'Ache chinois qui fit ce croquis ne pouvait mieux caractériser la mentalité de notre race ni lui rendre un plus bel hommage.

Notre politique devait fatalement refléter ces tendances de notre tempérament.

Elle n'a jamais été, ne sera jamais une politique de

---

(1) A Metin : *L'Inde d'aujourd'hui*.

domination. De même que le soldat français berce dans ses bras l'enfant exotique, de même notre pays veut attirer à lui, veut faire siens, les grands enfants noirs et jaunes de son magnifique empire.

La France, obéissant à ces tendances généreuses, en même temps qu'à son amour de l'uniformité hérité de Rome, a poursuivi longtemps en Algérie, puis dans ses nouvelles colonies, une politique d'« assimilation ».

Cette politique se proposait de faire de tous les indigènes des citoyens français, réunis sous les mêmes lois, de les « attirer » à nos croyances politiques et sociales, comme les Espagnols avaient cherché à attirer les indigènes de leurs colonies à leurs croyances religieuses. Il a bien fallu reconnaître que les résultats ont été mauvais, parce qu'une telle politique ne tient pas compte des « profondes divergences mentales qui séparent les races » (1).

Mais il n'y a eu là qu'un tâtonnement passager. Les esprits éclairés qui s'occupent des questions coloniales l'ont compris, et une école nouvelle est fondée, qui, s'inspirant toujours du rêve généreux qui est au fond de la conscience française, le concrétise d'une façon autrement large et féconde en résultats : à la politique d'*assimilation*, elle veut voir succéder une politique d'« association » ; et cette association doit s'entendre dans le domaine commercial et industriel, comme aussi dans le domaine de la pensée.

« J'ai confiance dans les races d'Orient qui nous ont montré le chemin, disait Paul Bert, notre premier gouverneur général de l'Indo-Chine ; à notre contact, elles reprendront leur activité engourdie pendant des siècles et nul ne peut prévoir quel magnifique essor donnera à la civilisation l'union, le mélange, la concurrence des qualités si différentes et également admirables des races d'Europe et de celles d'Asie. »

---

(1) Léopold de Saussure. — Ouvrage cité plus haut.

« S'il est vrai, écrivait M. René Millet, résident supé-  
« rieur en Tunisie, s'il est vrai que la colonisation doive  
« s'étendre du domaine matériel au domaine moral et de  
« la terre aux hommes ; s'il est vrai qu'on ne se conten-  
« tera plus d'exploiter les richesses du globe, d'asservir  
« les pays habités ou de peupler les pays vacants ; s'il est  
« vrai qu'on s'efforcera de pénétrer le génie des peuples,  
« de respecter leurs coutumes et de les gouverner par la  
« persuasion autant que par la force ; s'il est vrai enfin  
« que la colonie de l'avenir consistera dans la juxtaposi-  
« tion des races et leur association par le travail, plutôt  
« que dans la constitution de groupes exclusifs et homo-  
« gènes qui se détachent rapidement de la métropole,  
« quelles colonies se prêtent mieux que les françaises à  
« ces nobles tentatives?... » (1).

Juxtaposition, association des races pour la mise en valeur des richesses agricoles, industrielles, commerciales et pour le développement réciproque des civilisations différentes, telle est la directive de notre politique coloniale, à l'avenir de laquelle est attaché celui de la grandeur matérielle et morale de notre pays.

---

(1) E. Fallot. L'Avenir colonial de la France (cité plus haut). — Préface de M. René Millet.

DEUXIÈME PARTIE

---

**Rôle de l'officier et de l'armée dans  
la colonisation**

---

A cette œuvre de colonisation dont nous venons de définir le but, collaborent le soldat, le fonctionnaire, le colon.

Quelle est la part qui, dans ce concours d'efforts, revient au premier ?

Cette part est considérable.

L'histoire d'une colonie traverse, en général, les trois phases suivantes :

Période de conquête ;

Période de pacification et d'organisation ;

Vie normale de la colonie.

Nous allons étudier le rôle de l'armée dans ces trois phases.

1<sup>o</sup> **Conquête.** — L'expédition militaire s'impose, dans la plupart des cas, quand il faut atteindre avant tout un objectif précis (Abomey, Tananarive) et ruiner d'un seul coup la puissance matérielle et morale de l'adversaire, ou bien encore, lorsqu'on doit, dans la suite, abattre certains chefs irréductibles (Samory, le Mahdi, Rabah, Fadel Allah).

Dans ce cas, « c'est avec toutes les ressources de la « tactique et de la science modernes, *après la plus minutieuse préparation et avec la dernière vigueur* qu'elle « doit être menée » (1).

La préparation est plus indispensable encore dans les

---

(1) Colonel Lyautey. — Du rôle colonial de l'armée.

expéditions lointaines qu'en Europe, parce qu'un oubli, une erreur, ne peuvent être réparés sur-le-champ, étant donné l'éloignement des ressources, les difficultés des transports, etc.

Est-il besoin de dire que l'organisation du service des transports et l'organisation du service médical ont une importance capitale ?

Il faut que les opérations soient menées avec la dernière vigueur ; sinon, l'expédition traîne en longueur, se transforme en guerre de guérillas, et l'on perd à la fois, temps, hommes et argent.

Mais cela ne veut pas dire que le corps expéditionnaire doive porter le fer et le feu partout sur son passage. Rappelons-nous le but poursuivi ! Ce serait une singulière façon d'y concourir que de commencer par détruire les richesses qu'on vient exploiter, par ruiner et massacrer ceux qui doivent être nos collaborateurs ! L'ennemi, ce n'est pas l'habitant, c'est le chef qu'il faut abattre. C'est contre celui-ci, contre son armée qu'il faut agir avec la dernière énergie ; on doit au contraire, s'efforcer de rassurer les habitants inoffensifs, de les attirer à notre cause.

On peut être amené, en présence d'un adversaire perfide et cruel, à exercer des représailles. C'est le droit de la guerre, et souvent, une nécessité absolue. Mais souvenons-nous que des représailles inutiles sont nuisibles et qu'un peuple civilisé se doit à lui-même, à son passé, à son honneur, de ne rien faire qui soit contraire au droit des gens ; tous ceux qui détiennent de leur pays une parcelle d'autorité, si petite soit-elle, ne doivent jamais l'oublier, sous peine de se déshonorer eux-mêmes et avec eux leur drapeau.

« S'il faut en venir aux combats, a écrit le général Archinard, pour faire triompher nos idées de paix et de civilisation, je sais qu'au Soudan, plus encore que partout ailleurs, il est du devoir de celui qui commande de se demander toujours quel sera l'effet sur les populations.

« Nos intentions seront-elles toujours bien comprises et interprétées ? Provoquerons-nous un mouvement d'adhésion à notre cause ou seulement une plus grande crainte qui éloignera davantage de nous ?

« Ce souci, je l'ai toujours eu et quand pour arrêter le vol, le pillage et les meurtres, il a fallu faire des exemples, j'ai toujours cherché à dire aux noirs les motifs de nos actes et pas un homme n'a été exécuté sans qu'un poteau placé auprès du cadavre apprenne à tous : Celui-ci a été tué parce qu'il a tué, ou parce qu'il a volé des femmes ou des enfants, alors que le colonel avait accepté les soumissions et accordé la paix. »



Pour terminer cette trop courte étude de la conquête coloniale, il conviendrait de rappeler les grands noms des Faidherbe, des Francis Garnier, des Galliéni, des Archinard, des Borgnis-Desbordes, et de tous ceux — la liste en serait longue et glorieuse — qui conquièrent à la France son domaine colonial, à force de dévouement, de patriotisme, et par l'application constante de ces deux grandes qualités fondamentales du « chef », dont on vous a parlé dans une précédente conférence et non moins nécessaires sous les tropiques que dans nos climats : énergie et bonté.

**2<sup>o</sup> Pacification et organisation.** — Une fois l'expédition terminée, les traités de paix signés, le pays est conquis.

Au corps expéditionnaire succède le corps d'occupation. Quelle est son œuvre ? Concourir à la pacification et à l'organisation du pays, en même temps que préparer sa défense contre tout ennemi extérieur.

Dans certaines colonies, la pacification est rapide ; l'administration indigène subsiste presque tout entière avec ses cadres, le rôle de l'armée en matière administrative se réduit à peu de chose. Tel fut le cas de la Tunisie, de l'Annam, du Cambodge.

Dans d'autres, au contraire, l'administration est exclusivement militaire, mais confiée à un corps d'officiers spéciaux, distinct du commandement des troupes. C'est le cas des bureaux arabes d'Algérie.

Mais le plus souvent, l'administration et le commandement militaires sont réunis. Le pays est alors divisé en *secteurs*, *cercles* et *territoires*.

« La circonscription minimum qui est le *secteur* correspond à la région que peut tenir une compagnie, un peloton, dont le chef, capitaine ou lieutenant, est en même temps le chef du secteur,

« Le *cercle*, réunion de plusieurs secteurs correspond à l'action d'un officier supérieur.

« Le *territoire* est l'organe supérieur d'action politique et militaire. Il constitue une vraie lieutenance du gouvernement général et correspond à l'action d'un colonel » (1).

« La mission que remplit aujourd'hui notre corps d'occupation, écrivait M. Rousseau, notre gouverneur général en Indo-Chine (2) dans un rapport adressé au gouvernement, consiste avant tout à assurer la protection de la frontière et à procéder à la reconstitution sociale et à la remise en valeur de la haute région du Tonkin, organisée en territoires militaires, les expéditions et l'emploi de la force passant au dernier plan.

« En arrière de la frontière existe une vaste région ravagée par vingt ans de piraterie, terrain vague qui constitue un danger constant s'il reste à l'état inorganique, véritable matelas de protection, au contraire, s'il se reconstitue, se repeuple, si les voies de communication s'y rouvrent, si la culture y renaît.

« Or, à cet objet convient merveilleusement la méthode de colonisation militaire pratiquée sous l'impulsion du général Duchemin. Cette méthode consiste à

---

(1) Colonel Lyautey. — Du rôle colonial de l'armée. (Ouvrage cité plus haut),

(2) En 1895-96.

« couvrir le pays d'un réseau serré de secteurs à chacun  
« desquels correspondent des unités militaires réparties  
« en postes, constituant autant de noyaux de réorganisa-  
« tion locale sous la direction d'un personnel essentielle-  
« ment dévoué et intègre et formant ainsi une « popula-  
« tion provisoire » à l'abri de laquelle se reconstitue la  
« population réelle et la remise en exploitation du sol. »

« Le meilleur moyen pour arriver à la pacification  
« dans notre nouvelle colonie, écrivait le général Gallieni,  
« gouverneur général de Madagascar (1), est d'employer  
« l'action combinée de la force et de la politique. Il faut  
« nous rappeler que dans les luttes coloniales nous ne de-  
« vons détruire qu'à la dernière extrémité, et, dans ce cas  
« encore, ne détruire que pour mieux bâtir. Toujours  
« nous devons ménager le pays et les habitants, puisque  
« celui-là est destiné à recevoir nos entreprises de coloni-  
« sation future et que ceux-ci seront nos principaux agents  
« et collaborateurs pour mener à bien nos entreprises.  
« Chaque fois que les incidents de guerre obligent l'un de  
« nos officiers coloniaux à agir contre un village ou un  
« centre habité, il ne doit pas perdre de vue que son pre-  
« mier soin, la soumission des habitants obtenue, sera de  
« reconstruire le village, d'y créer un marché, d'y établir  
« une école. C'est de l'action combinée de la politique et  
« de la force que doit résulter la pacification du pays et  
« l'organisation à lui donner plus tard.

« L'action politique est de beaucoup la plus impor-  
« tante. Elle tire sa plus grande force de l'organisation  
« du pays et de ses habitants.

« Au fur et à mesure que la pacification s'affirme, le  
« pays se cultive, les marchés se rouvrent, le commerce  
« reprend. Le rôle du soldat passe au second plan. Celui  
« de l'administrateur commence. Il faut, d'une part, étu-  
« dier et satisfaire les besoins sociaux des populations  
« soumises ; favoriser, d'autre part, l'extension de la colo-

---

(1) Instruction du général Gallieni, gouverneur général de Madagascar, du  
22 mai 1898.

« nisation qui va mettre en valeur les richesses naturelles  
« du sol, ouvrir les débouchés au commerce européen.

.....  
« Les commandants territoriaux devront comprendre  
« leur rôle administratif de la façon la moins formaliste.  
« Des règlements, surtout aux colonies et en matière éco-  
« nomique, ne posent jamais que des formules générales  
« prévues pour un ensemble de cas, mais inapplicables  
« souvent au cas particulier. *Nos administrateurs et offi-  
« ciers doivent défendre au nom du bon sens les intérêts qui  
« leur sont confiés et non les combattre au nom du ré-  
« glement.* »

Vous voyez que vous pouvez très bien, comme officiers, être appelés à exercer des commandements territoriaux. Une telle mission exige beaucoup de tact, un travail incessant, un dévouement sans limites ! Mais aussi quelles récompenses ! Dans cette portion de territoire où on vous a confié tous les pouvoirs, tous les progrès accomplis dans le domaine matériel et moral sont votre œuvre. Vous les constatez tous les jours. Quel encouragement à toujours mieux faire ! et comme on comprend que plus d'un officier, investi d'un tel commandement, ait demandé comme une faveur d'être replacé à la tête du même secteur, après le temps de convalescence minimum réglementaire passé en France !

Mais tous les officiers du corps d'occupation ne sont pas commandants de secteurs. Il en est qui, appartenant aux unités de garnison, ont à faire l'instruction de leur personnel indigène, de plus en plus nombreux dans les unités, même dans l'artillerie. D'autres parcourent la brousse, chargés de missions topographiques, d'autres font des convois, ou construisent des baraquements, des hôpitaux, des ponts, etc...

Et quelle que soit celle de ces missions confiée à ses aptitudes, l'officier se dépense, se multiplie, domptant la nature, domptant la fièvre, tout entier à son œuvre ! Il semble que sur ces terres nouvelles, devant ces champs immenses, les activités et les facultés se décuplent. La

brise qui souffle sur ces larges espaces gonfle les narines, enfle les courages ! Quelle joie âpre d'agir, en ces pays où tout est à faire !

\*  
\* \* \*

Dans cette œuvre de pacification et d'organisation, le sous-officier et le soldat sont de précieux auxiliaires, comme chefs de chantiers, chefs d'équipes topographiques, chefs des premières installations agricoles, voire même comme maîtres d'école. Et ce n'est pas cette dernière fonction qui leur fait le moins honneur ! Pendant l'expédition de Chine de 1900 où le corps expéditionnaire français fut occupé une longue année d'inaction militaire en travaux utiles et durables de voirie, d'assainissement, etc..., un capitaine organisa à Pékin une école où de jeunes chinois venaient apprendre le français : des sous-officiers, de simples soldats étaient professeurs et répétiteurs. Après le départ de la compagnie, l'œuvre fut continuée et développée par des volontaires du corps que nous entretenons en permanence au Petchili. Son succès est considérable. Vous n'ignorez pas qu'à Madagascar, nos sous-officiers et nos soldats, sous l'impulsion de leurs officiers, ont rendu et rendent encore comme maîtres d'école d'inappréciables services.

**3<sup>e</sup> Vie normale de la colonie.** — La pacification et l'organisation terminées, la vie normale de la colonie commence. Que va-t-on faire de l'armée ?

Va-t-on rapatrier le corps d'occupation ?

Non, car il faut une garnison européenne pour défendre, avec le concours des troupes indigènes, la colonie contre l'ennemi extérieur — et il faut aussi prévoir des révoltes, des troubles, toujours possibles, même après de longues années de tranquillité.

Mais parce que la pacification est déclarée achevée, va-t-on interdire à l'armée toute intervention dans l'œuvre de colonisation, remplacer partout le commandant de secteur par un administrateur, l'officier topographe par

un ingénieur, le sous-officier maître d'école par un instituteur venant de France, arracher le soldat à ses petites plantations naissantes, pour le réintégrer en des garnisons monotones où l'ennui, la femme et l'alcool auront bientôt amené dans les effectifs un déchet considérable.

N'y aurait-il pas là perte d'énergie ?

Pour qu'un pays soit riche et puissant, il faut que toutes les énergies individuelles y soient pleinement utilisées. Il convient donc de ne pas laisser inemployée la force vive considérable qu'est aux colonies l'officier, le sous-officier, le soldat français.

« Le soldat, écrivait le général Galliéni (1), se montre  
« d'abord soldat, pour en imposer aux populations encore  
« insoumises ; puis, la paix obtenue, il dépose les armes.  
« Il devient administrateur...

« Ces fonctions administratives semblent incompatibles, au premier abord, avec l'idée qu'on se fait du  
« militaire dans certains milieux. C'est là cependant le  
« véritable rôle de l'officier colonial et de ses dévoués et  
« intelligents collaborateurs, les sous-officiers et soldats  
« qu'il commande. C'est aussi le plus délicat ; celui qui  
« exige le plus d'application et d'efforts, celui où il peut  
« révéler ses qualités personnelles, car détruire n'est rien,  
« reconstruire est plus difficile.

. . . . .  
« Pendant cette période qui suit la conquête, les  
« troupes n'ont plus qu'un rôle de police qui passe bien-  
« tôt à des troupes spéciales, milice et police proprement  
« dite ; mais il est sage de mettre à profit les inépuisables  
« qualités de dévouement et d'ingéniosité du soldat fran-  
« çais. Comme surveillant de travaux, comme instituteur,  
« comme ouvrier d'art, comme chef de petit poste, par-  
« tout où l'on fait appel à son initiative, à son amour-  
« propre, à son intelligence, il se montre à hauteur de sa  
« tâche. Et il ne faudrait pas croire que cet abandon mo-

---

(1) Instruction du 22 mai 1898, (citée plus haut).

« mentané du champ de manœuvre soit préjudiciable à  
« l'esprit de discipline et aux sentiments du devoir mili-  
« taire. Le soldat des troupes coloniales est assez vieux,  
« en général, pour avoir parcouru maintes fois le cycle  
« des exercices et n'avoir plus grand'chose à apprendre  
« dans les théories et assouplissements auxquels on exerce  
« les recrues de France.

« Les services qu'on réclame de lui, au contraire, en-  
« tretiennent une activité morale et physique qui est dé-  
« couplée par l'intérêt de la besogne qui lui est confiée.

« En outre, en intéressant ainsi le soldat à notre  
« œuvre dans le pays, on finit par l'intéresser au pays  
« lui-même. Il observe, il retient, il calcule même et sou-  
« vent, au moment de sa libération, il sera décidé à mettre  
« en valeur quelque coin de terre, à utiliser dans la co-  
« lonie les ressources de son art, à la faire bénéficier, en  
« un mot, de son dévouement et de sa bonne volonté. Il  
« devient un des plus précieux éléments de la petite colo-  
« nisation, complément indispensable de la grande. »

Vous savez quels brillants résultats a donnés cette méthode de « Colonisation militaire » à Madagascar, dans le Haut-Tonkin, au Soudan et tout ce qu'on attend de son application, récemment entreprise dans le Sud-Oranais, sous l'énergique direction du général Lyautey.

Mais dans toutes nos colonies, elle n'est pas appliquée, particulièrement dans nos anciennes colonies dont les cadres de fonctionnaires sont au complet.

Dans ces dernières colonies, l'armée a toujours à remplir sa fonction primordiale de préparation de la défense contre l'ennemi extérieur : organisation des points d'appui, préparation de la mobilisation, manœuvres, instruction des troupes indigènes. Son rôle tend alors à se rapprocher de celui de l'armée métropolitaine. Sa participation à l'œuvre de colonisation n'est plus aussi considérable, ou, du moins, elle n'est plus aussi apparente, mais elle subsiste, non plus, il est vrai, dans l'ordre matériel mais dans l'ordre moral.

N'oublions pas, en effet, que notre œuvre de coloni-

sation repose sur la collaboration, l'association de l'élément indigène; nous ne pouvons espérer conserver aucune de nos colonies contre un ennemi extérieur que si nous avons les indigènes entièrement de cœur avec nous, aussi intéressés que nous à la défense de leur pays; il faut donc que tout notre effort colonial tende à créer cette association d'intérêts et cette affection réciproque sans lesquelles notre empire serait un colosse aux pieds d'argile. Sa puissance, au contraire, sera inébranlable, si les quarante millions de musulmans et les dix millions de jaunes qu'il comprend nous sont étroitement unis.

A cette œuvre d'union des races, l'armée doit apporter un concours considérable, surtout par son action sur le soldat indigène qui passe dans ses rangs.

Il ne s'agit pas, répétons-le bien, de donner au soldat indigène nos goûts, nos mœurs, nos croyances, d'en faire des français. Non, respectons entièrement sa race, sa mentalité, ses convictions, contentons-nous, et ce sera le plus beau des résultats, de nous l'attacher, de nous en faire aimer.

Et que le soldat libéré, rentrant dans son village ou dans sa tribu, soit un actif agent de propagande de cette affection réciproque, ciment indispensable de notre édifice colonial, et non un propagandiste des haines et des vices « qu'il aurait pu prendre à l'armée. »

TROISIÈME PARTIE

---

**Préparation des Officiers  
et de la Troupe**

---

**Nécessité d'une armée coloniale.** — Pour remplir un rôle aussi différent de celui de l'armée métropolitaine, il faut une armée qui possède, d'une part, des cadres ayant des aptitudes, une expérience spéciales ; et d'autre part, en raison de l'éloignement, des dangers à courir, des hommes qui soient tous volontaires.

Voilà pourquoi on a créé une armée coloniale dont les cadres sont entièrement distincts de ceux de l'armée métropolitaine et dont les soldats sont tous engagés, rengagés ou commissionnés (1).

(1) L'armée coloniale possède actuellement :  
7,000 sous-officiers presque tous rengagés.

18,000 soldats stationnés aux colonies dont  $\left\{ \begin{array}{l} 10,000 \text{ rengagés.} \\ 5,000 \text{ engagés de 4 ou 5 ans.} \\ 3,000 \text{ engagés de 3 ans ou} \\ \text{volontaires du contingent.} \end{array} \right.$   
5,000 soldats rengagés, stationnés en France, pour assurer la relève.

Voici maintenant, à titre d'exemple, la composition d'une batterie mixte de montagne :

	Européens	Indigènes
Officiers	4	»
Adjudant	1	»
Maréchal-des-Logis Chef	1	»
Maréchal-fourrier	1	»
Maréchal-Logis	6	2
Sous-Chef artificier	1	»
Brigadier-Fourrier	1	»
Brigadiers	6	4
Brigadier-Maréchal	1	»
Artificiers	6	»
Ouvriers	2	2
Ouvriers maréchaux	1	1
Bourreliers	1	1
Trompettes	1	2
Servants	21	24
Conducteurs	18	40
<b>Totaux : Officiers de troupe :</b>	<u>68</u>	<u>76</u>

Chevaux : 8.  
Mulets : 70.

La loi interdit d'envoyer aux colonies des jeunes gens âgés de moins de 21 ans et ceux d'entre vous qui ont parcouru les tombes de nos cimetières coloniaux savent assez quel tribut payaient à la mort nos jeunes gars de 20 ans, marins, bigors et marsouins, dont l'organisme, insuffisamment formé, ne pouvait résister à l'insalubrité des climats. Vous savez aussi que l'on augmente de plus en plus l'effectif de nos contingents indigènes ; leur recrutement ainsi que l'organisation des réserves indigènes ont été l'objet de décrets récents.

**Préparation de l'officier.** — Comment l'officier colonial doit-il se préparer au rôle que nous avons défini dans la deuxième partie de cette conférence ?

Il peut être appelé, nous l'avons vu, à exercer des fonctions militaires, politiques, administratives, économiques, à faire œuvre d'ingénieur, de topographe, de constructeur, d'agronome. Il faut qu'il soit universel !

Mais s'il fallait tout apprendre, la vie d'un homme n'y suffirait pas. C'est du colonial qu'on peut dire plus que de quiconque qu'il doit, non pas chercher à tout apprendre, mais « apprendre à apprendre », avoir sur tout des connaissances non pas nombreuses mais précises, des repères solides, savoir à quelles sources puiser et comment y puiser. En un mot son éducation — et, ne l'oublions pas, la meilleure éducation est celle qu'on se donne à soi-même — son éducation doit l'organiser de manière à ce qu'il soit, pour ainsi parler, presque instantanément « mobilisable » pour toutes les fonctions si importantes et si diverses auxquelles il peut être appelé.

Votre instruction antérieure, les leçons et instructions de l'Ecole, et surtout le travail personnel auquel vous vous livrez vous-mêmes, vous donneront ces « clartés de tout », ces repères, si vous voulez ces nervures sur lesquelles vous n'aurez qu'à ramifier quand vous aurez à vous spécialiser. Alors ce qui pourra vous faire le plus défaut, surtout aux colonies, ce sont les documents, les titres même des documents nécessaires (instructions, règlements, ouvrages spéciaux, etc.) et nous ne saurions trop

vous engager, en passant, à ouvrir dès maintenant, un petit répertoire où vous tiendrez à hauteur la documentation sur chaque sujet que vous pouvez avoir à étudier plus tard. C'est un travail insignifiant dont le rendement peut devenir énorme, au-delà de ce que vous pouvez imaginer, à un moment quelconque de votre carrière.

Inutile d'ajouter que le savoir ne suffit pas : le savoir, c'est la machine montée et ajustée, prête à marcher : pour qu'elle marche il faut une énergie motrice : la volonté.

La volonté est une vertu « coloniale ». Il est facile d'en voir la raison. La santé, condition primordiale de l'activité et du bonheur, est un bien précieux que chacun s'attache à conserver. Si les règles à suivre en France sont relativement aisées, elles demandent aux colonies une application entièrement rigoureuse : le plus petit écart de régime, la plus faible infraction aux prescriptions de l'hygiène, le plus léger excès y sont sévèrement punis. L'application de ces règles sévères est une excellente école pour la volonté ; la grandeur du but poursuivi, la nécessité de ne compter que sur soi-même achèvent de la former.

### **L'officier et le soldat dans l'armée coloniale.**

L'armée coloniale, par son mode de recrutement, est une armée de métier, mais ce n'est pas une armée de mercenaires ! Certes, ce ne sont pas des mercenaires, ces soldats, sans doute d'allure un peu plus indépendante que notre troupière de la nation armée, mais toujours prêts à donner leur santé, leur vie dans un coup de collier, heureux quand « ça chauffe », fiers de leur titre de « coloniaux » ; non, ce ne sont pas des mercenaires attirés par l'appât des hautes payes, ce sont des soldats de France, amoureux d'aventures lointaines comme les Gaulois, leurs ancêtres, comme eux aussi amoureux de la gloire ! Sans doute, il ne faut pas se le dissimuler, il y a dans leurs rangs de « mauvais sujets » contre lesquels il y a parfois lieu de sévir très sévèrement. Mais que de braves gens à côté de ce ux-là ! Et même avec les mauvais, avec les pires, n'y a

t-il pas toujours quelque corde à faire vibrer ? L'art de commander consiste à tirer le rendement maximum de son personnel, en utilisant de chacun les qualités et les défauts même.

De ce qui vous a été dit sur le rôle de l'officier dans la Nation armée, tout ne s'applique pas au soldat colonial, mais beaucoup de choses trouvent leur application. Votre tact vous les fera discerner. Nous voulons particulièrement attirer votre attention sur l'éducation « coloniale » à donner aux soldats coloniaux.

« Si nous étions véritablement civilisés, dit M. R. Périé (1), pas un seul de nos petits soldats ne mettrait le pied sur un navire de transport avant d'avoir étudié à la caserne, sous la direction d'officiers compétents, d'esprit ouvert et de cœur généreux, le manuel approprié à sa destination. Cette étude me paraît aussi nécessaire que celle du petit livre où l'on apprend par cœur les règles de la théorie. »

Maintenant on n'apprend plus la théorie par cœur : autant de temps de plus à consacrer à des causeries instructives sur les colonies, que chacun organisera avec son tempérament propre, en s'aidant de toutes les ressources possibles : cartes, photographies, projections, collections, récits d'anciens, de sous-officiers, d'officiers rentrés des colonies. etc., etc.

Il est bien entendu que l'instruction militaire doit être la base de l'éducation de la troupe, d'autant plus que les adversaires contre qui nous pouvons avoir à lutter aux colonies sont de mieux en mieux armés et instruits à l'européenne, et que l'armée coloniale peut être appelée à combattre en Europe, à côté de l'armée de terre, comme elle le fit si glorieusement, à Lützen, à Sébastopol, en 1870. Mais à côté de la manœuvre, il y a large place pour l'accessoire, et cet accessoire est fort important.

**Hygiène aux colonies.** — Une conférence spé-

---

(1) R. Périé : *L'Ecole du Citoyen*. — Gédalge, Paris.

ciale vous sera faite sur l'hygiène aux colonies : on vous y dira les dangers qui guettent l'homme de troupe : l'insolation, le paludisme, la dysenterie et surtout l'ennui, la femme et l'alcool. On vous parlera des moyens de se défendre contre ces dangers.

L'officier peut et doit intervenir dans tout ce qui concerne l'hygiène de sa troupe, d'une manière extrêmement efficace, par ses conseils et surtout par son exemple, par l'énergie avec laquelle il fera exécuter toutes les prescriptions et par la façon dont il organisera la lutte contre l'ennui.

Sans doute, le soldat qui fait colonne ou le soldat occupé comme chef d'équipe, chef de culture, maître d'école, intéressé par ce qu'il voit, passionné pour son œuvre, ne s'ennuie pas.

Mais, en garnison, que faire ? L'instruction militaire a été achevée en France. Aux colonies on ne peut faire que des révisions courtes si on veut qu'elles soient fructueuses. Comment occuper le reste du temps ? C'est à quoi doit s'ingénier l'officier de troupe : il y va de la santé morale et physique de ses hommes, leur vie est en jeu ! Le meilleur moyen est évidemment d'intéresser chacun à une œuvre *individuelle*, dont le rendement soit manifeste : instructions, leçons de français à de petits groupes de soldats indigènes, amélioration de certaines parties du casernement, etc.

On pourra aussi organiser des salles de réunion, des cercles, des jeux de plein air.

A Java, où le climat n'est pas meilleur qu'en Indochine, le séjour colonial est de six ans au lieu de deux, et cependant les pertes sont moindres.

Mais, « dans chaque ville, dans chaque poste important, il y a un cercle pour les soldats distinct de celui des sous-officiers : c'est un lieu de réunion où l'on trouve des salles de conversation, de lecture, de jeu, des esplanades pour la paume, le foot-ball, le tennis ; les hommes n'y sont pas gênés par la présence des supérieurs, ils sont chez eux.

« Les boissons sont contrôlées, il n'y a aucun de ces cabarets qui se tiennent près de chaque caserne, dans les villes de Cochinchine et du Tonkin, et où se vendent d'horribles produits sous des étiquettes diverses » (1)

Il y a donc beaucoup à faire.

Un de vos camarades, M. Gillon, élève-officier de l'artillerie coloniale, a fait sur ce sujet un travail très complet, très intéressant. Il serait à citer presque entièrement. Nous ne le pouvons pas, mais nous vous engageons à le lire et à en tirer profit. M. Gillon dit, entre autres choses excellentes : « Placé dans un milieu nouveau, environné de choses inconnues, en face de la grande nature, le soldat est tout disposé à songer, à faire un retour sur lui-même ».

Il est certain que la contemplation de la nature est un puissant moyen d'éducation, et le changement de milieu, la nouveauté des sites, la prodigieuse richesse des végétations inconnues, sont des conditions éminemment favorables au « changement de peau » moral de ceux dont l'éducation est plus ou moins à refaire.

**Le soldat Indigène.** — L'opinion de tous ceux qui ont eu affaire aux soldats indigènes est unanime : ils sont excellents, quand ils sont bien commandés.

Ecoutez ce que racontait à vos anciens le capitaine Charnet, de l'artillerie coloniale, à propos des auxiliaires sénégalais :

« En 1896, une section d'artillerie de 80 de montagne partit de Bamako, à marches forcées, pour le Macna. Il fallait aller vite, coûte que coûte et, chemin faisant, apprendre en outre leur métier à des canonniers qui, convoyeurs la veille, n'avaient encore pour la plupart jamais vu un canon. Pendant quinze jours la fatigue fut extrême. Il y eut des étapes de 70 kilomètres, sous la pluie, par de mauvais sentiers, avec une poignée de riz. Les hommes dormaient debout, et pourtant jamais on n'entendit ni un murmure ni une plainte.

---

(1) Capitaine Bernard : *L'Indo-Chine* (ouvrage cité plus haut).

« A un moment, il fallut descendre la falaise presque  
« à pic de Kani-Kombolé, jusque là réputée impraticable  
« à l'artillerie. Suivant le lit d'un torrent, dans l'eau jus-  
« qu'au cou, entraînés par le courant, les nègres travail-  
« lèrent sans répit. Vers 4 heures seulement le passage  
« était franchi, mais les vivres attendus n'étaient pas là.  
« Le lieutenant rassembla ses hommes affamés, les vête-  
« ments en pièces et les membres en sang. Il leur dit qu'il  
« n'avait rien à leur donner à manger, mais qu'il était  
« très content d'eux. Et tous au garde à vous, superbes  
« d'endurance et de fierté, répondirent en saluant :  
« Inikié, lieutenant » — « merci lieutenant. »

Un médecin militaire nous racontait qu'il était très difficile d'organiser un service de brancardiers avec des tirailleurs sénégalais ou soudanais, car, au premier coup de feu ou au son de la charge, ils plantaient là brancards et blessés pour courir au premier rang des combattants.

En Indo-Chine, nous possédons une armée indigène en laquelle nous pouvons avoir la plus grande confiance, si, comme nous le disions plus haut, nous savons gagner les cœurs. Sobre, endurant, discipliné, excellent tireur, rempli d'amour-propre, gai, très français par bien des côtés de son caractère, tel est le soldat annamite. Il se battrait, s'il le fallait, tout aussi bien que son frère nippon, tout aussi bien que ses ancêtres se battirent contre nous dans les plaines de Khi-Hoa. D'ailleurs il a déjà fait ses preuves dans nos rangs au Siam (en 1894), à Quantcheu, au Petchili, comme le turco a fait les siennes en 1870 et au Tonkin, comme le Sénégalais et le Soudanais, à Madagascar, au Chari, etc...

Mais pour bien commander l'indigène, il faut le connaître. Comment nous en faire aimer si nous ignorons ses mœurs, sa religion, ses préjugés que nous pouvons froisser à tout instant, si nous ignorons son langage, nous plaçant vis-à-vis de lui dans cette situation singulière d'exiger de sa part, en lui faisant apprendre les rudiments de notre langue, un effort intellectuel que nous ne sommes pas capables de produire ! Il faut que dans toutes nos colo-

nies, officiers et fonctionnaires parlent la langue du pays. C'est un gros effort à faire, mais indispensable au développement de notre politique coloniale. Faïdherbe l'avait bien compris, qui était arrivé à parler couramment tous les dialectes du Sénégal. Oulofs et Toucouleurs l'adoraient à l'égal d'un Dieu !

Si un certain nombre d'officiers ne se sont pas mis résolument à cette tâche, c'est qu'ils en étaient découragés par la perspective de ne pas revenir dans la même colonie après le séjour en France. « Est-ce donc encourageant, « écrivait le colonel Lyautey, d'apprendre le malgache si « l'on ne doit l'utiliser qu'avec des Chinois ?

« Ce qui est surprenant c'est que, dans ces condi-  
« tions, autant d'officiers encore prennent à cœur l'étude  
« de ces langues et d'ailleurs d'une manière générale,  
« qu'autant d'entre eux se donnent, comme ils le font, à  
« plein collier, au développement de leur région comme  
« s'ils devaient y attacher leur vie et leur nom ! » (1).

Actuellement, on tend à spécialiser, autant que possible, les officiers dans un de nos trois groupements coloniaux : Indo-Chine, Madagascar, Afrique occidentale, et l'étude des langues indigènes est encouragée par des brevets qui confèrent dès avantages pécuniaires et permettent à leurs détenteurs d'obtenir des postes de choix.

Etudions nos indigènes, leur religion, leur histoire, leur psychologie, leurs langues ; il n'est pas de champ d'études plus vaste, plus fertile en amples récoltes : la moisson que nous préparons ainsi est riche et heureuse, car c'est une moisson d'amour !

Et si, malgré tous nos efforts, nous nous heurtons à l'incompréhensible, si nous sentons un immense abîme séparer nos races, ne nous décourageons pas, persévérons, dussions-nous ne pas cueillir nous-mêmes la récolte et puis, n'oublions jamais qu'il est un sentiment commun, accessible à tous, et par lequel nous pouvons toujours exercer une action sur ces âmes lointaines : la justice.

---

(1) Colonel Lyautey. Du rôle colonial de l'armée (déjà cité).

## Conclusion

---

Nous avons esquissé à grands traits l'étude de la colonisation en général et de la participation de l'armée coloniale à ce grand œuvre.

A vous de compléter cette étude par votre travail personnel.

Lisez, observez, interrogez, notez.

Le sujet est vaste et combien digne de vous passionner !

Il ne viendrait plus, à notre époque, à l'esprit d'aucune personne raisonnable, de penser que les questions coloniales n'intéressent que ceux-là seuls qui vont aux colonies. La colonisation joue un rôle trop important dans l'ensemble de la vie nationale pour ne pas intéresser tous les Français. Vous aurez à causer de ces questions, peut-être à faire des conférences, sûrement à donner des conseils à quelques-uns de vos subordonnés. Il faudra que ces conseils soient éclairés. Bien des Français, poussés par la soif d'aventures, sont partis pour les colonies, sans savoir seulement ce qu'ils allaient y faire, sans renseignement d'aucune sorte. Ils y ont dépensé leurs économies et leur santé et sont revenus en France avec un passage gratuit accordé par l'Administration compatissante. Inutile de vous dire que ces gens-là nuisent à la cause coloniale en même temps qu'à eux-mêmes. Un bon conseil eût évité ce double malheur. Il est des colonies où on manque de colons, d'autres où il faut, non des colons, mais des capitaux ; il en est où la petite colonisation ne peut réussir, mais où la grande colonisation a besoin de surveillants, de maîtres de culture, etc...

C'est en vous tenant au courant des questions coloniales que vous pourrez, tenant compte, bien entendu, des aptitudes de celui qui veut partir, lui donner d'utiles

conseils, ou, tout au moins, l'adresser aux bonnes sources de renseignements.

Quant à ceux de vous qui iront aux colonies, ils se consacreront tout entiers à leur mission, comme leurs devanciers, dont le général Lyautey disait, avec tant de vérité et d'éloquence :

« Attachés à l'œuvre locale, dégagés des mauvais  
« bruits de la métropole, exaltés par le résultat immédiat  
« de l'action directe, par la responsabilité du commande-  
« ment, ils sont tous des hommes de devoir actif et précis.  
« Et s'il n'y avait pas de raisons d'un autre ordre, c'en  
« serait déjà une pour donner sa foi à l'œuvre coloniale,  
« cette incomparable pépinière d'énergies et de volontés  
« qui ne peuvent pas être un capital perdu. »

---

QUATORZIÈME CONFÉRENCE

Conseils  
TITRE V  
à leur  
arrivée au régiment

# CONSEILS AUX JEUNES OFFICIERS

A LEUR

arrivée au régiment

La préparation d'un jeune officier au grade de capitaine  
demandant l'appelle de son régiment se termine dans  
un milieu agréable : un régiment de cavalerie, qui présente  
un grand nombre de jeunes officiers.

La préparation des jeunes officiers se termine dans  
un milieu agréable : un régiment de cavalerie, qui présente  
un grand nombre de jeunes officiers.

... ..  
... ..  
... ..  
... ..

# TITRE V

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

## CONSEILS AUX JEUNES OFFICIERS

A LIRE

ATTACHE AU RÉGIMENT

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## QUATORZIÈME CONFÉRENCE <sup>(1)</sup>

---

### Conseils aux jeunes officiers à leur arrivée au régiment.

---

#### SOMMAIRE :

---

Arrivée au régiment ;  
Devoirs envers les supérieurs ;  
Devoirs vis-à-vis des inférieurs ;  
Devoirs vis-à-vis des camarades ;  
Devoirs vis-à-vis de soi-même.

---

La promotion d'un Elève-Officier au grade de sous-lieutenant l'appelle du jour au lendemain à vivre dans un milieu nouveau ; en changeant sa position, cet événement doit lui créer de nouvelles habitudes.

La profession des armes à laquelle il va consacrer le meilleur de son existence demande des sentiments désintéressés, reposant sur le culte de la Patrie et de l'Honneur, sur la juste conception de son devoir vis-à-vis de

---

(1) Cette conférence a été faite à l'École en 1904 et 1905 par le capitaine Lequime, Instructeur à l'École Militaire de l'Artillerie et du Génie.

la Nation, sur le dévouement à ses chefs, à ses camarades et à ses subordonnés. Il importe que le jeune sous-lieutenant se montre dès le début avec les sentiments généreux et les allures régulières et correctes qui doivent le mettre à sa vraie place dans la Nation.

D'autre part, le système d'instruction par batterie et par compagnie impose au jeune lieutenant l'obligation de participer immédiatement, sous la direction de son capitaine commandant, à l'éducation des hommes qui lui seront confiés. Il doit être en mesure de rendre des services dès son arrivée au régiment.

L'expérience qu'il doit à son passé, et l'enseignement de l'Ecole l'ont mis à même d'atteindre ce double but.

Il a paru utile de clore la série de ces conférences par un résumé rapide des principes militaires et sociaux que celles-ci ont eu pour but de vous donner, et par quelques conseils pratiques destinés à faciliter vos débuts dans votre vie nouvelle. Peut-être certains d'entre vous seront-ils tentés de trouver superflus ces conseils, futiles ces recommandations. Il appartient néanmoins à l'un de vos anciens, à qui est échu l'honneur d'avoir à vous instruire, de vous guider, de vous faire profiter de son expérience, et d'entrer dans quelques détails que nul d'entre vous n'a le droit d'ignorer.

**Arrivée au Régiment.** — L'arrivée du jeune sous-lieutenant au Régiment y provoquera un mouvement d'attention auquel il doit s'attendre. Chacun l'observera et cherchera à le juger. Chefs, camarades, et même subordonnés se demandent ce qu'il est, ce qu'il vaut, ce qu'il sera.

Une attitude modeste lui attirera des sympathies qu'éloignerait un excès d'assurance ou un aplomb de mauvais goût. Si quelques punitions ont terni son passé de sous-officier, elles sont oubliées. Son feuillet du personnel est ouvert, mais la première page en est blanche. Il peut compter pour ses débuts sur la bienveillance de ses chefs ; à lui de se l'assurer pour toujours. Il doit, dès le premier jour, penser, parler et agir en officier, et cher-

cher à discerner, parmi ses nouveaux collègues, quels sont ceux dont l'exemple pourra être pour lui le guide le plus sûr.

Par cette observation des autres et surtout de soi-même, le nouveau venu s'habitue peu à peu à la connaissance des règles et usages militaires, il se familiarise avec les idées auxquelles sont subordonnés les rapports des officiers dans le service et en dehors du service, avec tout ce qui intéresse la dignité de la profession.

Dès sa nomination et son affectation à un corps de troupe et à un service déterminé, le jeune officier, consultant l'annuaire de son arme, y trouvera la composition de son régiment, du bataillon ou de l'escadron auquel il sera affecté. Souvent il y pourra relever le nom d'un camarade ou d'un chef dont il est déjà connu ; il aura tout avantage à lui écrire d'abord, puis à se présenter à lui dès qu'il rejoindra sa garnison. Ce camarade pourra le guider utilement dans les démarches à faire, les présentations aux autres officiers, la recherche d'un logement, etc.

Mais, si aucune relation antérieure ne doit faciliter vos débuts, adressez-vous à votre guide naturel. Arrivez la veille du jour fixé comme extrême limite, passez au quartier, demandez les adresses des officiers et rendez-vous directement chez le plus ancien lieutenant — votre Président. Vous trouverez près de lui l'accueil le plus cordial, il vous indiquera l'heure du prochain repas à la pension des Lieutenants, et s'y trouvera pour vous présenter à vos nouveaux camarades.

De toute façon, vous devrez, le jour de votre arrivée officielle, satisfaire d'abord ponctuellement à vos obligations militaires et faire les visites individuelles prescrites à l'article 260 du règlement sur le service intérieur. Après vous être présenté à votre Chef de corps, vous devez faire une visite au Lieutenant-Colonel, à votre Chef d'escadron et à votre Capitaine commandant. Et, pour vous faire connaître des officiers du corps, avant même que vous ayez pu leur faire la visite de politesse que vous leur

devez, saisissez toutes les occasions de vous présenter à chacun d'eux.

Et, dans tout cela, mettez de l'empressement, tout en restant discrets ; surtout soyez corrects et d'une tenue irréprochable, c'est-à-dire absolument réglementaire. De ce premier contact résulte un premier jugement de la part de vos chefs. Il importe que ce jugement soit favorable. L'opinion que, par la suite, ils se feront de vous, se ressentira de la première impression. Mais la façon dont vous serez finalement jugés dépendra surtout de la manière dont vous accomplirez vos devoirs de toute nature.

Passons donc en revue ces divers devoirs. Ils peuvent se classer en différentes catégories : devoirs envers les chefs, devoirs vis-à-vis des inférieurs, devoirs vis-à-vis des camarades, devoirs vis-à-vis de soi-même, mais tous se résument en un mot unique qui les comprend tous : le Devoir.

**Devoirs envers les supérieurs.** — L'officier doit obéir avec franchise et bonne humeur ; s'il a bien réfléchi à la nécessité inéluctable de la subordination, l'accomplissement de ce devoir n'aura pour lui rien de pénible.

Les ordres, ou instructions, qu'il reçoit ne doivent donc être ni discutés, ni critiqués, même devant des camarades, à plus forte raison devant des inférieurs ou des étrangers. Le bon officier trouve toujours moyen de manifester son esprit d'initiative dans l'obéissance ; il agit pour le mieux des intérêts du service, prend la responsabilité de ses décisions et en rend compte.

Si le jeune officier a droit à la bienveillance de ses supérieurs, il est juste qu'il use de réciprocité à leur égard. Si donc il porte un jugement sur leur compte, qu'il en bannisse la raillerie et l'aigreur ; s'il est témoin d'une faiblesse, son devoir est de ne pas la souligner et de sacrifier au plaisir vulgaire de trouver l'autorité en faute. Il ne faut pas donner l'exemple du dénigrement à des inférieurs qui

sont aussi des juges. C'est manquer de sens que de critiquer à la légère des décisions ou des actes dont on ne connaît pas toujours le motif.

Rien ne fait plus mauvaise impression que de voir un officier changer de conduite suivant qu'il se sent laissé à lui-même ou observé par son supérieur. Tel s'agit à l'instruction en présence du capitaine, qui retombera dans l'inertie aussitôt que son chef aura le dos tourné. C'est par devoir qu'il faut servir, sans perdre de vue un seul instant le but des efforts communs : la guerre — d'où peut sortir la ruine de la Patrie, si chacun ne fait pas, en toutes circonstances, tout ce qu'il doit. A ce prix seulement on inspire la confiance à ses chefs, le respect à ses inférieurs.

Un officier ne doit pas se mettre dans le cas d'être puni : une simple observation doit suffire pour lui faire regretter une faute et en prévenir le retour. Et, lorsque votre chef vous adresse une remontrance, acceptez-la sans amertume, avec la conviction que l'intérêt du service seul a guidé celui qui vous la fait.

En dehors des marques extérieures et réglementaires de respect, vous avez l'obligation de manifester par des égards particuliers, la déférence que vous devez à vos supérieurs. Il ne suffit pas de saluer militairement le chef que l'on croise, ou que l'on dépasse dans la rue, il faut encore le saluer de façon à être certain qu'il vous a vu, et qu'il ne puisse penser que vous avez négligé cette marque élémentaire de respect. Cette déférence donne la marque d'une politesse bien comprise, elle exclut toutes les formes obséquieuses.

Notre salut militaire, d'ailleurs, ne comporte aucune inclinaison du corps ; proscrivez cette sorte de révérence dont certains affectent l'usage comme étant le dernier terme du bon goût ; le salut militaire doit laisser à l'homme toute sa hauteur, le regard droit, la main ouverte. Ce salut incliné n'est de mise que dans des circonstances absolument étrangères au service, lorsque dans une réunion, dans un cercle, vous avez à saluer un supérieur sans avoir votre coiffure sur la tête.

Ayez des égards pour votre chef. Conservez toujours votre distance, même vis-à-vis de ceux qui paraissent y tenir le moins ; ce sont souvent ceux-là précisément qui vous en voudraient le plus de l'avoir perdue. Ainsi, vous ne tendrez jamais la main le premier à un supérieur, même s'il vous a habitué à la lui donner, même en dehors du service, même en visite ou dans le monde. Ne manquez pas d'aller le saluer dans les réunions où vous le rencontrerez. Appelez-le par son grade, quelque intimes que soient vos relations avec lui.

Présentez-vous toujours à vos supérieurs militairement. Des poses négligées, un salut souriant, un langage familier, passent aux yeux de quelques officiers pour dénoter une certaine aisance de manières. Ne tombez pas dans ce travers et ne croyez pas être plus poli parce que vous êtes moins correct.

Vous devez également à un officier du même grade que vous, mais d'une ancienneté sensiblement plus grande des égards analogues à ceux qui sont dus à un supérieur. Il y a même des cas dans lesquels il est de la convenance la plus élémentaire de l'appeler par son grade.

Si vous marchez à côté d'un supérieur, prenez sa gauche ; si vous êtes deux inférieurs, encadrez-le. Dans la rue, laissez-lui le haut du trottoir. Il faut éviter de croiser aux allures vives un supérieur qui est à cheval. Il est d'usage de ne le dépasser qu'après lui en avoir demandé la permission. Enfin, si on l'accompagne à cheval, il faut lui laisser régler l'allure.

Vous rencontrerez des supérieurs qui sembleront ne pas attacher d'importance, en ce qui les concerne, aux recommandations qui précèdent. Conformez-vous y néanmoins vis-à-vis d'eux. C'est une habitude à prendre. Un excès de déférence ne peut choquer personne ; tel, au contraire qui sera volontiers indulgent pour quelque léger manquement au service ne pardonnera pas un manque d'égards, qui dénote d'ailleurs un manque d'éducation.

En somme, pratiquez toujours la subordination telle que nous l'avons définie, franche, loyale et librement con-

sentie — mettez tous vos soins, tout votre zèle à faire prévaloir l'autorité de vos chefs, et à faire exécuter leurs ordres. Tout en évitant la familiarité, la flatterie, l'excès d'empressement, ayez pour vos supérieurs des égards et des prévenances qui marqueront votre déférence. Vous gagnerez ainsi leur bienveillance et, l'exemple étant le plus puissant moyen d'éducation, la meilleure leçon que vous puissiez donner à vos subordonnés consistera à témoigner, sous leurs yeux, à vos chefs, le dévouement et le respect auxquels ils ont droit.

**Devoirs vis-à-vis des inférieurs.** — Dans une précédente conférence, après avoir parlé du commandement, on résumait les devoirs qu'il impose dans ces deux qualités qui permettent d'y faire face : énergie et bonté. C'est par ces mots encore qu'il faut aborder ici l'étude de vos devoirs vis-à-vis de vos inférieurs.

Dès votre arrivée, cherchez à connaître tous ceux dont vous aurez la charge. Votre lieutenant en premier vous donnera des renseignements sur vos sous-officiers, vos brigadiers et vos hommes, vous examinerez soigneusement le livret matricule de chacun d'eux pour connaître son état civil, sa profession, son pays, sa conduite passée.

Vous prendrez le contact avec eux en profitant de toutes les occasions pour leur parler, les mettre en confiance, leur donner des conseils. Vous devrez, le plus tôt possible, les appeler par leurs noms. Cette connaissance des noms attire l'affection parce qu'elle témoigne d'un intérêt qui touche celui qui en est l'objet. En vous adressant aux gradés, faites autant que possible, et surtout au début, précéder le nom du grade.

En contact immédiat avec vos sous-officiers et vos hommes, votre autorité ne résultera que de votre sollicitude pour eux, de votre supériorité professionnelle, et non de vos pouvoirs disciplinaires.

Acquérir la confiance de vos subordonnés est et reste donc votre premier devoir. Une troupe bien en main

et moins instruite vaut mieux qu'une troupe plus instruite et moins en main.

Pour obtenir cette confiance, étudiez vos hommes. Souvent timides, parfois méfiants, la cordialité les ouvre, la brusquerie les renferme, et, comme nous l'avons dit, ils aiment qui les aime; dès vos débuts, montrez-vous donc bienveillants.

Vous trouverez des occasions continuelles d'entrer en relations avec eux : pendant les repos de manœuvre, au cours des trajets entre le quartier et les terrains d'exercice ; dans quelques semaines, pendant les routes qui vous conduiront aux Ecoles à feu, dans les cantonnements. Vous irez les visiter quand ils seront malades, à l'infirmerie, à l'hôpital, vous irez aux locaux disciplinaires, vous rendre compte de l'état d'esprit d'un homme puni de prison, lui donner de bons conseils et tâcher de parler à son cœur, à son amour-propre et de le ramener dans une voie meilleure ; vous utiliserez enfin pour établir ce contact entre vous et votre troupe tant d'autres circonstances que l'on ne peut préciser, ni énumérer, mais que votre observation et votre expérience vous suggéreront dans la vie journalière du régiment.

Vous complèterez, en un mot, l'instruction individuelle dont nous nous sommes longuement entretenus, par *l'Education individuelle*.

En élevant ainsi le niveau intellectuel de vos gradés et de vos hommes, en leur témoignant cette sollicitude qui leur prouvera l'intérêt personnel que vous leur portez, non par des discours mais par des actes, vous trouverez le chemin de leur cœur, vous acquerrez forcément leur confiance et leur affection.

Vous verrez certains chefs affecter vis-à-vis de leurs inférieurs une morgue impassible, une indifférence silencieuse sur lesquels ils comptent pour accentuer leur distance et relever leur prestige. Ne prenez pas de ces airs mystérieux et imposants ; si vous voulez que vos subordonnés vous comprennent, entrent dans vos vues et

dans vos desseins, il faut les leur faire connaître et vous faire connaître d'eux.

En un mot, en tout, dans l'instruction, dans l'éducation, mettez de votre cœur.

Tous ces conseils, d'ailleurs, ne sont que des redites ; — et puis, il semble, en vérité, qu'ils doivent être superflus pour vous qui possédez cet élément capital du commandement, qui est de connaître la troupe, puisque vous en sortez et que vous avez vécu sa vie. Mais ne perdez pas de vue que, chaque jour, s'accroît une évolution vers plus de bienveillance et de bonté.

Faut-il insister sur la nécessité, plus impérieuse encore aux colonies, d'employer hors de France les procédés d'influence morale que nous préconisons ici.

D'autres conférences vous l'ont dit, mais il semble qu'on ne saurait trop le répéter : n'oubliez jamais que vous représentez la France.

Pensez qu'on a bientôt fait de généraliser, qu'un acte douteux, une sévérité non justifiée suffisent pour éloigner de vous et de votre Patrie ceux qui peut-être étaient tout près de s'y attacher. Ne croyez pas que c'est en froissant les sentiments des vaincus, en les brutalisant, que vous ferez accepter la conquête.

La conquête elle-même gagnera à s'imposer par la persuasion, plutôt que par la brutalité.

« Qu'on me permette d'évoquer, — écrit le général Lyautey, — le souvenir d'un commandant d'infanterie de marine. Etant chargé en 1899, à Madagascar, de soumettre une région sakalave, il s'était fait une loi absolue d'épargner, de pacifier, de ramener cette population. Je le vois abordant un village hostile, et, malgré les coups de fusil de l'ennemi, déployant toute son autorité à empêcher qu'un seul coup de fusil ne partit de nos rangs, et, y réussissant, ce qui, avec des tirailleurs sénégalais, n'était pas facile. Je le revois, lui et ses officiers, à petite portée de la lisière des jardins, la poitrine aux balles et, avec ses émissaires et ses interprètes, multipliant les appels et les encouragements. Et, comme cet officier était aussi un très

bon et très habile militaire, et qu'il avait pris d'heureuses dispositions, menaçant les communications, rendant difficile d'évacuer les troupeaux, il réussit, après des heures de la plus périlleuse palabre, à obtenir qu'un sakalave se décidât à sortir des abris et à entrer en pourparlers.

« Et ce fut la joie dans les yeux que, le soir venu, il me présenta le village réoccupé, en fête, fraternisant avec notre bivouac, à l'abri du drapeau tricolore, emblème de la paix.

« A peine de retour en France, le commandant Ditte a succombé aux fatigues accumulées pendant cette campagne, et ce n'est plus qu'à une tombe que va l'hommage rendu ici à un brave et loyal ouvrier.

« Eh bien, croit-on que non-seulement le résultat n'ait été plus fécond, ou encore qu'il n'ait pas fallu plus de fermeté et de courage, au sens propre du mot, pour faire une telle besogne, que pour se donner le facile mérite d'enlever d'assaut le village sakalave ?

« Ce qu'il faut souhaiter, c'est que de tels actes puissent être qualifiés *actions d'éclat* dans l'armée coloniale de demain. »

Un officier de l'artillerie coloniale disait récemment que le meilleur moyen d'action sur la population de l'une de nos colonies était l'exemple donné par l'officier de France, la dignité de sa vie, sa sobriété, l'intérêt éclairé qu'il sait porter à la vie de l'indigène, les conseils qu'il sait donner pour soigner les malades, bêtes et gens, pour améliorer les cultures, les routes, etc... Tel est en effet le vrai procédé de colonisation. la vraie méthode pour faire de l'indigène lui-même un collaborateur dévoué à l'œuvre civilisatrice.

Sans remonter à La Fontaine pour redire avec lui :

« On a souvent besoin d'un plus petit que soi », méditez ces vers d'un souffle si puissant de solidarité humaine.

## UN SONGE (1)

Le laboureur m'a dit en songe : Fais ton pain,  
Je ne te nourris plus, gratte la terre et sème.  
Le tisserand m'a dit : Fais tes habits toi-même,  
Et le maçon m'a dit : Prends la truelle en main.

Et seul, abandonné de tout le genre humain,  
Dont je traînais partout l'implacable anathème,  
Quand j'implorais du ciel une pitié suprême,  
Je trouvais des lions debout dans mon chemin.

J'ouvris les yeux, doutant si l'aube était réelle ;  
De hardis compagnons sifflaient sur leur échelle,  
Les métiers bourdonnaient, les champs étaient semés ;

Je connus mon bonheur et qu'au monde où nous sommes  
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes ;  
Et depuis ce jour-là je les ai tous aimés.

Donnons conscience de cette solidarité à ceux que nous avons sous nos ordres ; qu'ils sachent compter sur nous comme nous comptons sur eux.

Soyez, dès vos débuts, dans la carrière d'officier, des persuasifs, des convaincus, des apôtres, cherchez par tous les moyens à élever les plus nobles sentiments chez vos inférieurs et à en faire de vrais patriotes. N'oubliez pas que vous avez à faire à des hommes de vingt ans, à des jeunes cœurs tout prêts pour les impressions profondes, que l'étincelle venant de vous peut enflammer pour la vie, mais que le scepticisme de leurs premiers chefs peut aussi refroidir pour jamais.

Lisez, quand vous en aurez le loisir, les conseils que donne le général Dragomiroff, dont les soldats russes sont loin cependant d'avoir atteint le degré d'intelligence et d'instruction que possèdent nos jeunes conscrits : Il vous dira « qu'il ne suffit pas d'instruire les hommes, qu'il faut les aimer et conquérir leur affection, à cette heure pro-

---

(1) Sully-Prudhomme. — *Les Épreuves.*

pice où, regardant vers la vie, ils s'y font précéder par des projets et par des rêves. »

**Devoirs vis-à-vis des camarades.** — L'officier doit vivre en bons termes avec ses camarades ; l'intérêt du service l'exige autant que les convenances. Quand on a le même but, il faut marcher unis. La camaraderie, basée sur l'esprit de solidarité rend cette union facile et profitable. Au prix de légers sacrifices, elle assure à l'officier éloigné des siens une société intime qui lui tient lieu de famille. En habituant aux concessions, elle apaise, ou prévient les dissentiments, calme les susceptibilités, et, par une intervention discrète, empêche souvent des écarts de conduite qui obligeraient le commandement à s'occuper des affaires privées de l'officier.

La camaraderie fait appel à la générosité et au dévouement, elle crée des liens affectueux qui survivent à la vie régimentaire, et dont le souvenir charme encore les loisirs de la retraite. Pour l'individu comme pour le corps des officiers c'est une force et un élément de prestige.

Votre devoir vous oblige à écouter avec déférence les conseils et les avis des camarades plus anciens que vous. Les lieutenants et sous-lieutenants vivent ensemble, à la même table, se partagent les mêmes services et se trouvent dans des conditions qui resserrent leur camaraderie et tendent à effacer la démarcation entre les deux grades. Mais le jeune sous-lieutenant aura le tact de maintenir cette démarcation par les attentions et les égards qu'il témoignera aux plus anciens, et par sa déférence aux conseils qu'il demandera à leur expérience.

La bonne éducation exige aussi que vous ne cherchiez pas à faire étalage de votre savoir. Cette tendance est trop fréquente à la sortie des Ecoles. Ne cherchez pas à vous faire trop tôt des opinions arrêtées ; ayez plutôt un excès de modestie qu'une trop grande assurance qui pourrait quelquefois tourner à votre confusion.

Les discussions politiques et religieuses sont particulièrement scabreuses, en raison du peu de calme qu'on y

apporte habituellement ; vous ferez bien de les éviter. Si dans les rapports entre camarades la franchise est une qualité nécessaire, c'est à la condition de ne pas dégénérer en rudesse, il faut savoir la mesurer à la susceptibilité et au caractère de ses camarades ; il faut aussi toujours se rappeler que les convictions les plus contraires, du moment qu'elles reposent sur la bonne foi, sont également respectables.

Rappelez-vous aussi que l'officier, qui a librement accepté les devoirs de sa charge, doit avant tout se considérer comme lié aux institutions et au gouvernement que le pays s'est librement donnés.

Tout officier, qui par ses paroles, ou par son attitude, laisserait supposer qu'il admet, ou excuse, une règle différente, manquerait gravement à ses obligations professionnelles.

« Le minimum que nous puissions demander aujourd'hui à notre corps d'officiers, a écrit M. M. Berteaux, « aujourd'hui Ministre de la guerre, est de se trouver en « état de loyalisme absolu vis-à-vis du gouvernement de « la République, mais ce serait une abdication que de renoncer pour l'avenir à lui inspirer les mêmes sentiments « d'ardent amour de la République que professe l'immense majorité du pays (1) ».

En servant loyalement et fidèlement le gouvernement légal de la France, qui est le gouvernement de la République, un officier ne fait simplement que son devoir.

Aimer nos institutions républicaines, les principes d'égalité sur lesquels elles reposent, se conduire en toutes circonstances en bon républicain, ce n'est pas faire de la politique.

C'est le contraire, ne l'oubliez jamais, qui serait faire de la politique.

Si l'union n'est pas parfaite, s'il existe des coteries chez les officiers de votre régiment, observez, réfléchissez,

---

(1) Rapport sur le budget de la Guerre (1902) et rapport sur le projet de Loi de Deux ans (page 104).

et tâchez de ne pas vous laisser absorber par l'une d'elles.

Cherchez à vivre en bonne intelligence avec tous vos camarades, mais, conservez votre personnalité propre, ayez une réflexion individuelle, qui ne soit pas le reflet des idées ambiantes, mais bien le fruit de votre conscience et de votre bon sens.

La communauté d'origine crée quelquefois des liens plus étroits entre les officiers qui ont vécu ensemble plusieurs années sur les bancs des écoles, la camaraderie n'exige pas le sacrifice absolu de ces sympathies, mais elle est l'ennemie des coteries, des petites églises qui tendent à isoler de l'ensemble un ou plusieurs groupes d'officiers.

Les officiers de même grade doivent se sentir solidaires et vivre sur le même pied, c'est une des raisons pour lesquelles le règlement leur prescrit de vivre à la même table ; ils ne doivent rivaliser entre eux que pour le bien du service.

Dans vos conversations familières avec les camarades, il arrivera souvent que votre manière de voir et de faire sera discutée. Laissez dire, écoutez et profitez des observations qui seront formulées devant vous, mais finalement ayez le courage de ne faire que ce que vous croirez sensé et raisonnable, sans vous laisser entraîner par un esprit d'imitation, ni subir aucune intimidation.

**Devoirs vis-à-vis de soi-même.** — Comme la manière de penser réagit sur la manière d'être, l'officier sérieux et soucieux de ses devoirs militaires aura bientôt une attitude digne qui facilitera l'exercice de son autorité et le fera estimer de tout le monde. Mais, en dehors de ces devoirs, l'officier doit donner l'exemple d'une conduite régulière et d'une tenue correcte. La tenue bourgeoise qu'il est autorisé à prendre en dehors du service doit être convenable, et en rapport avec sa position sociale.

La tenue d'ailleurs, militaire ou civile, ne tire pas sa correction de son élégance, mais bien de sa minutieuse propreté.

« Il serait très désirable que la tenue de l'officier fût constamment brillante ; malheureusement, les modestes ressources de celui qui n'a que sa solde ne permettent pas toujours qu'il en soit ainsi. Mais il est des réparations peu coûteuses qui donnent au vieux l'aspect du neuf ; tel est le changement des rouges, des galons ou des boutons. Les vêtements militaires se portent d'ailleurs jusqu'à extrême usure ; on les utilise ainsi pour les manœuvres et les corvées et, dans ces circonstances, une pièce bien mise n'a jamais déparé une tenue militaire. Ce qui la déparerait, ce seraient des taches, des déchirures, des coutures défaites, des boutons manquants, un col non agrafé, un col blanc non ajusté, des tirants sortant de la botte, des cheveux trop longs, une chaîne de montre trop apparente, des mains non gantées, des chaussures mal cirées, etc... L'officier n'est pas tenu d'être vêtu de neuf, mais il doit toujours être tiré à quatre épingles, sans se préoccuper de se conformer à la dernière mode.

« Au nombre des choses extérieures par lesquelles se révéleront encore votre éducation et vos habitudes, il faut citer votre logement. C'est là que vos chefs vous rendront votre première visite ; c'est là que vos subordonnés viendront vous communiquer les ordres. Logez-vous donc convenablement et ne compromettez pas votre dignité par une économie qui serait mal comprise. car si votre logement est agréable, vous y rentrerez plus volontiers le soir ou dans l'intervalle des différents services ; vous éviterez ainsi les occasions de dépenses que vous imposerait une fréquentation forcée du café et des autres lieux de réunion. »

« Les dépenses entraînées par une fréquentation trop assidue du café sont celles qui grèvent le plus rapidement le budget d'un jeune officier. Allez au café après vos repas, pour rester avec vos camarades ou pour lire les journaux ; jouez-y votre consommation, si cela vous amuse, mais ne la redoublez pas pour continuer le jeu ; vous prendriez des habitudes funestes pour votre santé et pour votre bourse. Ne vous hasardez surtout jamais à jeter de

l'argent sur le tapis ; que vous gagniez ou que vous perdiez, vous seriez pris comme dans un engrenage. Lorsque les dettes s'aggravent de la passion du jeu, on est, sachez-le bien, sur le chemin de l'indélicatesse (1). »

Un très grand nombre d'officiers n'ont que leur solde et c'est d'après la situation de ceux dont les ressources sont les plus modestes que doivent être réglées les dépenses, les obligations causées par la vie commune : prix de la pension, frais généraux de toute nature, rétribution de l'ordonnance, gratifications diverses, etc... Conformez-vous pour toutes ces dépenses aux usages du régiment. Si vous avez de la fortune, n'en faites pas un usage susceptible de froisser vos camarades dans leurs habitudes, vous devez en jouir avec assez de délicatesse pour qu'ils ne s'en doutent même pas. Si vous n'en avez pas, gardez-vous de vouloir faire comme ceux qui en ont.

« Un officier qui vit de sa solde n'est-il pas aussi honorable que le riche qui gaspille ? Fait-il moins bien son métier ? A-t-il l'esprit plus étroit, le cœur moins bon, la conscience moins nette ? Il n'est pas besoin de groupements de riches ou de pauvres pour que le public soit renseigné sur les revenus de chacun (2). »

Le désir de paraître et le manque de simplicité sont des défauts trop souvent répandus aujourd'hui chez les jeunes officiers et ces défauts sont les principaux obstacles à la saine camaraderie, à la franche intimité, qui doit régner parmi tous les officiers de même grade.

Vous avez dû vous rendre compte qu'ici, à l'Ecole, il ne vous est pas possible d'acquérir, en une année, toute l'instruction que doit posséder un bon officier. En arrivant au régiment vous pourrez apprécier ce qui vous manque encore pour rendre dans vos armes respectives, les services qu'on attend de vous.

Ne négligez aucune occasion de compléter votre ins-

---

(1) Conseils à un jeune officier qui arrive au régiment (27<sup>e</sup> d'artillerie).

(2) Les Bases de l'armée nationale, par un Colonel Républicain.

truction professionnelle d'abord, puis d'étendre votre instruction générale par des lectures utiles. On vous distribuera une liste d'ouvrages dont la lecture ne peut que vous être utile, recherchez-les, consultez-les.

Profitez des facilités que vous donneront les cercles de garnisons et les bibliothèques des villes, pour parcourir à mesure qu'elles y sont apportées, chaque mois ou chaque semaine, les revues de tout genre auxquelles ils sont généralement abonnés (Revue des deux mondes. Revue de Paris. Grande revue. Revue politique et parlementaire. Revue contemporaine, etc. Revues militaires, etc , etc...).

Et ceci encore ne suffit pas.

Un vieux maître des conférences à l'Ecole normale, Académicien mort très savant et très vieux, Patin, a écrit :

« Tout n'est pas fini pour l'homme lorsqu'il est une  
« fois quitte des charges de la vie domestique et de la vie  
« civile, des obligations de la profession qu'il tient de son  
« choix, et plus souvent du hasard. Tous les devoirs de  
« cette sorte accomplis il lui en reste d'autres, envers  
« lui-même, au premier rang desquels se place celui de  
« cultiver par tous les moyens qui sont à sa portée, l'in-  
« telligence qui lui a été départie. »

Lisez donc, instruisez-vous, mais si vous voulez travailler de façon profitable, limitez le champ de vos investigations, dirigez vos efforts dans une voie bien déterminée.

Tel d'entre vous qui a du goût pour l'étude des langues vivantes, ou tout au moins de la facilité à se les assimiler, trouvera pour sa carrière même, un sérieux avantage à *s'y perfectionner*.

Tel autre, curieux des choses de la législation, des problèmes de l'économie politique, prendra sans grand effort la licence en droit.

Nos garnisons souvent sont des centres universitaires. Toute Faculté met à votre portée des cours, des conférences que vous trouverez intéressant de suivre selon vos

goûts et vos tendances. Celles qui n'ont pas de Faculté offrent souvent des conférences populaires, ou des cours supérieurs publics, toujours bons à écouter.

Que tout vous intéresse; soyez curieux de la science, des lettres, de l'art sous toutes ses formes; ornez votre esprit, votre cœur y gagnera.

Mais surtout ne restez pas étrangers à cette évolution bienfaisante qui entraîne sans cesse la société vers le progrès. Ne vous contentez pas d'étudier des thèmes tactiques, ou des histoires de batailles, recherchez tout ce qui peut agrandir et faciliter votre tâche d'éducateur. Ainsi vous apporterez dans le métier que vous embrassez un peu de ce libéralisme qui a souvent fait défaut à vos devanciers — vous y apporterez « une clarté plus grande, une hauteur de vues qui permettra à l'initiative de chacune de s'exercer au profit de l'armée d'abord et de la nation toute entière, puisque nos soldats quitteront le régiment en ayant conscience de leurs actes et de leurs devoirs (1). »

Toutes les fois que cela vous sera possible, n'hésitez pas à aller voir ce qui se passe chez les peuples voisins. Il ne s'agit pas d'aller surprendre les méthodes d'instruction ou les détails de la vie intérieure des armées étrangères — Non! un voyage à l'étranger est utile en lui-même en ce qu'il vous permettra de vivre dans d'autres milieux, d'étudier une société différente, des mœurs autres que celles de votre pays.

Un séjour de quelques semaines en Italie, en Allemagne, en Angleterre, n'est pour vous ni difficile, ni coûteux, à condition d'y faire un séjour d'étude, de s'installer dans un centre déterminé et d'y vivre de la vie de habitants. Mais ne partez qu'avec un programme réfléchi, après avoir arrêté d'avance les points que vous voulez étudier, et avec un budget strictement établi.

On vous a tout dit. Vos instructeurs vous ont fait les recommandations nécessaires relativement au soldat-

---

(1) Les Bases de l'armée nationale, par un Colonel Républicain.

ordonnance que le règlement vous autorise à employer à votre service pour les soins d'entretien de votre tenue, de vos armes et de votre monture. N'oubliez pas que vous devez inspirer à cet homme, qui vous abordera de près dans la vie de votre intérieur, un respect, une confiance et un dévouement de nature plus intime.

On vous a donné les principes fondamentaux et d'ailleurs simples qui président à la rédaction de la correspondance militaire.

Tous nos enseignements, toutes nos leçons, tous nos conseils ont pour but de vous faire connaître les obligations et les devoirs que vous apportera dans quelques jours votre brevet de sous-lieutenant, de parfaire votre préparation professionnelle d'instructeur et d'éducateur.

Et cette préparation sera d'autant meilleure que vous aurez su unir dans le même respect, le même dévouement, le même amour, la France et la République.

« La victoire, ne peut suivre que celui qui servira  
« par les armes l'idée nationale. Et il ne lui suffit pas  
« de l'exiger dans l'âme des chefs, il est aussi nécessaire  
« qu'elle soit au cœur des hommes. La victoire suivra  
« l'armée qui aura obtenu de chacun de ses soldats le plus  
« haut degré de conscience. Les temps sont passés où la  
« discipline subsistait uniquement par l'ordre du chef,  
« elle subsiste surtout par la compréhension du subor-  
« donné. Elle ne peut se concilier avec l'ordre démocra-  
« tique que si elle s'impose par le sentiment d'équité de  
« l'un et la volonté réfléchie de l'autre ».

.....

« La République doit avoir une armée républicaine.  
« Je n'entends pas par là une armée qui prenne parti  
« entre les partis, qui s'agite pour ou contre les idées  
« dominantes du temps, mais une armée qui ait la forme  
« et l'esprit républicains. Il faut que les officiers ferment  
« leur cœur au regret d'un passé où ils n'ont qu'à regar-

« der sans passion le destin accompli. Il leur faut même  
« la volonté de considérer la France et la République  
« comme une seule figure de la Patrie.

« Qui a pris en haine le régime de ce pays ne saurait  
lui donner toutes ses réserves d'énergie et de foi... » (1)

---

(1) *Iéna ou Sedan ?* (Préface de M. Pierre Baudin.)

## CONCLUSION

---

Dans ces conférences, nous avons étudié le « *Rôle de l'Officier dans la Nation armée* ».

Ce rôle et les devoirs qui en découlent ont pour fondements essentiels un véritable patriotisme (1) et un profond sentiment de la solidarité.

Et le patriotisme lui-même n'est qu'une forme du sentiment de la solidarité.

« Une nation est une âme ; deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est dans la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble et la volonté de continuer à faire valoir ensemble l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme ne s'improvise pas. La nation comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouement.

« Une nation est donc une grande solidarité constituée par le sentiment des sacrifices qu'on fait et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé,

---

(1) « Il y a deux patriotismes ; il y en a un qui se compose de toutes les haines, de tous les préjugés, de toutes les grossières antipathies que les peuples, abrutis par des gouvernements intéressés à les désunir, nourrissent les uns contre les autres. Je déteste bien, je méprise bien, je hais bien les nations voisines de la mienne, donc je suis bon patriote ! Voilà l'axiome brutal de certains hommes d'aujourd'hui. Vous voyez que ce patriotisme coûte peu, il suffit d'ignorer, de jurer et de haïr.

« Il en est un autre qui se compose au contraire de toutes les vérités, de toutes les facultés, de tous les droits que les peuples ont en commun, et qui, en chérissant avant tout sa propre patrie, laisse déborder ses sympathies au-delà des races, des langues, des frontières et qui considère les nationalités diverses comme les unités partielles de cette grande unité générale dont les peuples divers ne sont que les rayons, mais dont la civilisation est le centre. C'est le patriotisme des religions, c'est celui des philosophes, c'est celui des plus grands hommes d'Etat, ce fut celui de 89, celui de vos pères, celui qui, par la contagion des idées, a conquis plus d'influence à notre pays que les armées mêmes de l'époque impériale. »

(Lamartine. — 10 mars 1842. — Discours sur l'abolition de l'esclavage).

« elle se résume cependant par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer « l'existence en commun (1). »

« La force prime le droit » (2), lorsque le vainqueur s'annexe contre leur volonté des populations vaincues ou désarmées ; nous ne sommes pas, toutefois, en réalité, complètement « libres d'appartenir à une nation plutôt qu'à une autre ».

« L'existence nationale exige que le contrat s'impose « en dehors de la volonté explicite des contractants. Et, « en fait, l'idée de patrie qui s'ajoute à l'idée de nation, « et le respect que la patrie impose aux individus, le sentiment de patriotisme qu'elle crée dans leurs consciences, n'exprime rien autre que cette charge tacite « qui incombe au citoyen, sans son assentiment, par sa « naissance » (3).

La patrie est la résultante de la communauté du territoire légué par les aïeux, des races qui l'habitent, de la langue qu'ils parlent, de leurs intérêts, parfois de leur religion, mais surtout de leurs sentiments et de leurs volontés.

L'idée de Patrie, l'esprit national, est donc dû au sentiment même de la solidarité qui a conduit l'homme de l'individu isolé et de la famille à la tribu, au clan, à la peuplade, au peuple, à la nation, qui amène actuellement les Nations à l'entente cordiale, et même à l'union pour la défense ou la protection de certains intérêts communs, (Conventions internationales pour la défense sanitaire de l'Europe, intervention en Chine, etc.)

Cette même idée de solidarité domine aussi bien la science que l'organisation et la vie militaires.

---

(1) Renan — *Qu'est-ce qu'une Nation?*

(2) Bismark à Jules Favre. Entrevue de Ferrières.

(3) Rey — *Eléments de philosophie scientifique et morale.*

Le commandement qui, pour chacun, dans la limite de ses attributions, est en résumé l'orientation de tous les efforts, de toutes les volontés, de toutes les initiatives individuelles vers le but commun, n'est qu'un appel à l'action solidaire.

L'obéissance générale, qui est la résultante des obéissances individuelles, n'a pas d'autre but que de subordonner toutes les volontés à la volonté du chef ; *elle solidarise tous les efforts.*

La hiérarchie, qui a pour but d'établir l'unité de direction, facilite cette liaison des efforts ; toute organisation militaire du temps de guerre et du temps de paix consiste à grouper des forces individuelles en organismes, en unités de divers ordres.

L'influence du sentiment de la solidarité sur l'art militaire est encore plus marquée. Il le domine, soit qu'il demande à certaines unités d'opérer, parfois de se dévouer, pour d'autres (*avant-postes, avant-gardes, service de sûreté, de sécurité, flanqueurs, patrouilles, etc.*), soit qu'il demande à tous une action commune (*se concentrer pour combattre, — Union des différentes armes, — attaque décisive, qu'elle soit le coup de poing du Père l'Enfonceur, suivant l'expression des grognards du Premier Empire, ou qu'elle résulte de l'impulsion de la masse mobile du général Langlois, — coopération de tous au succès de cette attaque*).

Le dévouement des uns pour les autres est la forme la plus belle de cette solidarité. « Péris, mais sauve tes frères ! » a dit Souvarow. Pour les sauver, il faut les avoir, ces frères ; et pour qui réfléchit, ce mot évoque des idées d'égalité civique et de solidarité humaine.

La Révolution française avait fait naître le sentiment de la solidarité sous sa forme la plus généreuse et la plus belle, *la Fraternité* ; en supprimant les privilèges, en proclamant l'égalité civique, elle avait permis à tous les citoyens d'avoir des intérêts communs, des aspirations et des volontés communes ; et c'est pour cela qu'elle a pro-

voqué la plus magnifique éclosion de patriotisme ; tous les citoyens comprirent qu'en combattant pour l'indépendance et l'intégrité du sol national, ils défendaient les libertés individuelles et l'égalité conquises. Et c'est à juste titre que ceux que les émigrés appelaient dédaigneusement les « Carmagnoles » s'intitulaient *les patriotes*.

A cette époque de patriotisme et de fraternité, comment était compris le rôle de l'officier ?

Le commandant d'un bataillon de volontaires (bataillon de l'Arsenal, ou Fédérés de l'Arsenal) exposait à ses officiers leurs devoirs dans des termes que nous pouvons encore méditer aujourd'hui.

« Le commandant du bataillon demande avec insistance une subordination dans ses officiers, qui soit fondée sur la justice et la fermeté, écarte tout arbitraire, toute oppression, en maintenant les subordonnés dans l'observation de leurs devoirs. Le commandant demande que les soldats soient traités avec la plus grande douceur, que les officiers portent la plus soignée attention à ce qu'il ne leur soit fait aucun tort, et enfin qu'ils trouvent dans leurs supérieurs des guides bien-faisants.

« En conséquence, le commandant engage les citoyens officiers à remplir plus strictement leurs fonctions, à employer la plus grande fermeté, à exiger l'obéissance en vertu de la loi ; à punir même, sans humilier un subordonné par des mots qui le provoquent, comme l'ont fait plusieurs dont la conduite n'est pas à approuver. Le commandant demande à l'avenir que ses camarades soient traités comme de vrais amis, sans cependant altérer la subordination ». (1)

Et cette camaraderie n'était ni de la faiblesse, ni de la familiarité, n'excluait pas la fermeté, car il n'hésitait pas à rappeler chacun à l'observation de son devoir, souvent d'une façon très énergique :

---

(1) 9<sup>e</sup> bataillon de Paris. — Ordre du 28 octobre 1792, l'an I de la République française. — Cité par P. de Bourgoing, Nouvelle Revue, 1900.

« L'officier n'exige point de comptes des sergents-majors et sergents ; il reste même dans l'inertie. Les sergents ne veillent point sur les caporaux, ni les caporaux sur les volontaires, de manière que le bataillon peut se passer de supérieurs, puisque ceux-ci ne remplissent aucunement les devoirs qui leur sont prescrits par la loi.

.....  
« Citoyens officiers et sous-officiers, soyez donc persuadés que la discipline fait la force principale d'un corps d'armée et que, sans elle, on ne peut espérer aucun succès. Veillez donc dorénavant à ce qu'elle existe, et que, *par votre exemple*, les volontaires apprennent à la connaître et à la suivre » (1).

Ce commandant du 9<sup>e</sup> bataillon de Paris était un ancien garde-française, il devait faire toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire ; il était blessé dans le carré héroïque de Waterloo ; c'était l'un des trois célèbres divisionnaires de Davout à Auerstaedt, c'était le général *Friant*.

Au moment où ce chef formulait ces « remarquables préceptes » (2), les armées républicaines n'avaient pas encore acquis la valeur que devait leur donner l'expérience de la campagne de 1795 ; mais « le lien qui doit unir les hommes en humanité, les citoyens en société, les Français en nation, ce lien véritablement religieux, » la Révolution l'avait « créé, en établissant dans les faits et les lois la solidarité française » (3).

Dans les armées modernes, par suite des progrès de l'armement, de l'accroissement des effectifs, l'officier, tout en exaltant les qualités de volonté, d'énergie et d'initiative individuelles, sera de plus en plus forcé de faire appel au patriotisme et au sentiment de la solidarité. Et cela lui impose le devoir impérieux en toutes circonstances, soit de paix, soit de guerre, de donner toujours l'exemple de la solidarité, de cette vertu républicaine, civique et militaire.

---

(1) 9<sup>e</sup> bataillon de Paris. — Ordre du 6 novembre 1792.

(2) Chassin et Hennet. — *Les Volontaires nationaux* (de Paris) pendant la Révolution, t. II, p. 53.

(3) Aulard. — *Science, Patrie, Religion*, p. 22.

Le premier objet de la science est de découvrir les lois de la nature. Elle se propose de rendre compte de tout ce qui se passe dans l'univers, et de prévoir les effets de ces lois. Elle est donc une science générale, qui embrasse toute la nature, et qui se divise en plusieurs branches, selon les objets qu'elle étudie.

La science est une activité intellectuelle qui consiste à chercher la vérité. Elle est donc une science humaine, qui se distingue de la science divine, qui est une science révélée. Elle est donc une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion.

La science est une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion. Elle est donc une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion. Elle est donc une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion.

La science est une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion. Elle est donc une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion. Elle est donc une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion.

La science est une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion. Elle est donc une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion. Elle est donc une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion.

La science est une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion. Elle est donc une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion. Elle est donc une science qui se perfectionne par l'étude et par la réflexion.

## APPENDICES

AUX

### CONFÉRENCES DU TITRE III

---

#### **11<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie :**

Statuts des salles de récréations des batteries.

Règlement de la salle de récréation des brigadiers et canonniers.

Règlement de la bibliothèque des brigadiers et canonniers.

Statuts de la Caisse de prévoyance des brigadiers et canonniers.

---

**Le général Lazare Carnot.**

---

## 11<sup>e</sup> RÉGIMENT D'ARTILLERIE

### Statuts des Salles de Récréation des Batteries

ARTICLE PREMIER. — Par application des dispositions contenues dans la circulaire du 19 avril 1902, une salle de récréation pour les brigadiers et les canonniers est organisée dans chaque batterie du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Le réfectoire est le local habituellement affecté à cet usage. Les hommes y trouvent, entre la soupe du soir et l'appel du soir, les jours de semaine, et les dimanches et jours fériés à partir de la soupe du matin, des jeux (dominos, dames, lotos, jacquets); ils peuvent y prendre des boissons hygiéniques aux prix et conditions fixés par le règlement annexé aux présents statuts.

ARTICLE 2. — Le matériel comprend :

1<sup>o</sup> Un matériel fourni et entretenu sur les fonds de l'ordinaire (matériel de réfectoire) ;

2<sup>o</sup> Un matériel de complément, acheté sur les fonds de l'ordinaire avec l'autorisation du général, mais entretenu par la salle de récréation ;

3<sup>o</sup> Des objets achetés et entretenus par la salle de récréation.

ARTICLE 3. — Les recettes sont uniquement constituées par le paiement que les hommes font des boissons hygiéniques prises par eux.

ARTICLE 4. — Les dépenses comprennent :

1<sup>o</sup> L'achat des boissons hygiéniques, bière...) ou des matières et denrées nécessaires à leur confection ;

2<sup>o</sup> L'achat et le remplacement du matériel et des objets prévus à l'article 2.

ARTICLE 5. — Le boni est employé mensuellement comme il est indiqué ci-après :

a) Constitution d'un fonds de réserve, en vue de compenser la moins-value du matériel et d'améliorer l'installation. Le versement est calculé de manière à obtenir 60 francs par an (5 francs par mois en moyenne), jusqu'à ce que le maximum de 70 francs soit atteint.

b) Paiement d'une cotisation annuelle de 18 francs (1 fr. 50 par mois en moyenne) pour aider à l'entretien de la bibliothèque des hommes.

c) Paiement d'une cotisation annuelle de 36 francs (3 francs par mois en moyenne), à la caisse de prévoyance des canoniers et brigadiers du régiment.

d) Constitution d'une provision ne dépassant pas 36 francs par an (3 fr. par mois en moyenne), pour permettre, à certaines époques, l'organisation de petites fêtes dans la batterie.

e) Le surplus constitue le boni net.

10 0/0 de ce boni est attribué au canonnier gérant.

Le reste est réparti entre tous les brigadiers et canoniers comptant à l'effectif de la batterie depuis le 1<sup>er</sup> du mois, sous réserve que la quote-part revenant à chacun sera à verser sur un *livret de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse*, pris au nom de chaque homme, soit par versements directs pour les sommes égales ou supérieures à 1 franc, soit par l'intermédiaire des *bulletins-retraite* pour les sommes inférieures. (Les versements seront faits à capital réservé.)

Toutes ces opérations seront assurées par les soins du capitaine-commandant dépositaire des fonds.

Le livret et le bulletin-retraite, s'il y a lieu, seront emportés par l'homme, en cas de mutation ou de libération.

ARTICLE 6. — Pour entrer en possession effective des avantages énoncés dans l'article précédent, tout brigadier ou canonnier devra compter au moins trois mois de présence dans la batterie.

S'il quitte la batterie avant d'avoir ces trois mois de présence, les parts qui auraient pu lui être réservées antérieurement, rentreront dans le boni.

ARTICLE 7. — La gestion de la salle de récréation est assurée d'après des règles analogues à celles fixées par le règlement sur la gestion des ordinaires, à l'aide du personnel ci-après désigné par le capitaine commandant :

1<sup>o</sup> Le maréchal des logis chef ou son délégué, qui reçoit chaque jour la caisse des recettes et remet ensuite les fonds au capitaine ;

2<sup>o</sup> Un brigadier qui exerce, à la salle de récréation, des fonctions analogues à celles fixées, dans l'ordinaire, au brigadier d'ordinaire ;

3<sup>o</sup> Un canonnier gérant, chargé de l'entretien du local, de la préparation et de la distribution des boissons hygiéniques ;

4<sup>o</sup> Un canonnier, commissaire de jour, qui a pour mission de recevoir le prix des consommations distribuées par le canonnier gérant et de porter chaque soir la caisse au bureau du maréchal des logis chef.

ARTICLE 8. — Un carnet reçoit chaque jour, par les soins du maréchal des logis chef, d'une part l'inscription de la recette du jour, d'autre part celle des dépenses.

Les comptes de la salle de récréation sont arrêtés le dernier jour de chaque mois par le capitaine. Il établit la balance, arrête le chiffre du boni et en assure la répartition.

La situation est soumise à l'approbation du commandant de groupe, puis transmise au colonel.

---

## Règlement de la Salle de Récréation des Brigadiers et Canonniers

---

ARTICLE PREMIER. — Les boissons hygiéniques qui peuvent être délivrées, en principe, sont les suivantes :

Le thé, à raison de 0 fr. 05 la tasse (1/4 de litre).

Le café — 0 fr. 10 — —

La bière — 0 fr. 30 le litre.

Du papier à lettre, des plumes et de l'encre peuvent être mis gratuitement à la disposition des hommes.

ARTICLE 2. — Les boissons hygiéniques sont payées au canonnier gérant, au moment où elles sont distribuées, à l'aide de jetons spéciaux à la batterie, que les hommes se procurent auprès du canonnier commissaire de jour.

ARTICLE 3. — Le canonnier commissaire de jour tient la caisse dont la clef reste entre les mains du maréchal des logis chef ou de son délégué.

Il reçoit chaque jour un certain nombre de jetons. Au moment de porter la caisse au maréchal des logis chef, il verse les jetons restant dans la caisse. Le total des jetons et de l'argent trouvé dans la caisse doit représenter le total des jetons délivrés au commissaire. Le gérant est payé de chaque consommation à l'aide des jetons que les canonniers se sont procurés auprès du commissaire de jour.

ARTICLE 4. — Tous les soirs le brigadier fait, au moyen des jetons présentés par le gérant, le compte des boissons hygiéniques. Le total est comparé à la recette accusée par la caisse dont il est question ci-dessous.

ARTICLE 5. — Le maréchal des logis chef chargé de la tenue du carnet, y inscrit la recette du jour et les dépenses en présence du brigadier.

ARTICLE 6. — Le gérant reçoit une indemnité mensuelle fixée par les statuts à 10 0/0 du boni net.

Le canonnier appelé à remplacer le gérant reçoit la rétribution proportionnelle au nombre de jours pendant lesquels il a été en fonctions.

ARTICLE 7. — Les statuts, le présent règlement et l'inventaire du matériel sont affichés en permanence dans la salle de récréation.

ARTICLE 8. — Les hommes devront veiller eux-mêmes au bon ordre, à la bonne tenue de la salle, de façon que tout s'y passe correctement et que le matériel, les jeux, tableaux soient conservés en bon état.

---

## Règlement de la Bibliothèque des Brigadiers et Canonniers

---

Le colonel porte à la connaissance du régiment le règlement ci-après de la bibliothèque des brigadiers et canonniers qu'il a approuvé à la date d'aujourd'hui.

**Dispositions générales.** — La bibliothèque des canonniers est installée dans la salle de lecture et de correspondance.

Elle est ouverte tous les jours à l'appel du soir. Un lieutenant ou sous-lieutenant en a la haute direction. Un canonnier est préposé à son entretien ainsi qu'à la distribution des livres.

Un brigadier, celui qui a pris le planton à la salle de visite des canonniers, y est de service de 6 heures du soir à 9 heures du soir.

**Service du Bibliothécaire.** — Il est chargé de l'entretien et de la tenue de la salle de lecture ainsi que de la conservation des livres et du matériel. Il prend

lui-même sur les rayons les livres choisis par les canon-  
niers et les leur distribue ; il remet en place les ouvrages  
que les canonniers ont cessé de lire. Il place dans les  
livres retenus un signet portant les indications néces-  
saires, et inscrit sur un cahier spécial le nom des canon-  
niers qui les ont retenus. Il veille à ce que les livres ne  
soient pas dégradés, signale à l'officier directeur les  
ouvrages dont il serait nécessaire, en raison des nom-  
breuses demandes, d'avoir plusieurs exemplaires.

**Service du brigadier.** — Il est chargé de faire  
observer la police de la salle. Il ne peut s'immiscer dans  
le service spécial du bibliothécaire.

**Entretien de la bibliothèque.** — Il est assuré :

1<sup>o</sup> Par des dons faits par les officiers, sous-officiers,  
et sociétés d'instruction populaire et éventuellement par  
des achats soumis à l'approbation du colonel ;

2<sup>o</sup> Par une allocation trimestrielle de dix francs au  
titre de la masse des Ecoles ;

3<sup>o</sup> Par un versement mensuel fait par chacune des  
salles de récréation de batterie (prélèvement sur les béné-  
fices ; ce prélèvement est fixé par le colonel).

**Classement des livres.** — Les ouvrages sont  
classés en catégories :

- |                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| A) Ouvrages d'instruction ..... | } | a) Instruction militaire.                                  |
|                                 |   | b) Sciences.   |
|                                 |   | c) Education morale.                                       |
|                                 |   | d) Enseignement (lan-<br>gues française et<br>étrangères). |
| B) Géographie.....              | } | a) Géographie.   |
|                                 |   | b) Voyages et explorations                                 |
| c) Histoire .....               | } | a) Histoire.   |
|                                 |   | b) Biographie, récits et<br>souvenirs.                     |

- |                      |   |                               |
|----------------------|---|-------------------------------|
|                      | } | a) Classiques, prose, poésie. |
| d) Littérature ..... |   | b) Contes et Romans.          |
|                      |   | c) Romans d'aventures.        |
|                      |   | d) Romans historiques.        |

Chaque livre portera une étiquette de couleur avec les indications de la catégorie et de la subdivision, et un numéro d'ordre.

*Exemple* : D : c — 127

Le catalogue général est établi conformément à l'instruction ministérielle du 18 janvier 1875. Il donne dans chaque subdivision, pour chaque ouvrage : le nom de l'auteur, le titre, la provenance, ainsi que le numéro d'ordre :

D : b

CONTES ET ROMANS

- 127 De Saint-Félix. *Le Gant de Diane*. Colonel Valabrègue.  
128 De Musset..... *Contes*..... Société Franklin.  
129 Ohnet..... *Le Droit de l'Enfant* Achat.

Des exemplaires du catalogue seront remis aux batteries et à l'infirmerie régimentaire afin de permettre aux canonnières de choisir et aux officiers de guider leur choix.

Les livres seront autant que possible reliés et porteront sur la première page le timbre de la salle de lecture et le nom du donateur.

**Distribution des ouvrages.** — Des catalogues seront placés sur les tables de la salle de lecture. Il en est placé un exemplaire dans les archives de batterie pour permettre aux officiers de signaler au cours des instructions intérieures les ouvrages à lire.

Lorsqu'un canonnier désire lire un ouvrage, il le demande au bibliothécaire qui le prendra sur les rayons de la bibliothèque et le remettra au canonnier.

Si ce canonnier désire continuer sa lecture pendant

plusieurs jours, il en prévient le bibliothécaire ; après une absence de trois jours, le livre devient disponible.

Les hommes à l'infirmerie pourront demander des livres. Ceux-ci sont pris et rapportés par le maréchal des logis de l'infirmerie. Ce sous-officier devra veiller à ce que les livres ne sortent pas des salles des malades, ne soient pas dégradés, et signera la prise en charge sur un cahier spécial ; la rentrée sera constatée par la signature du bibliothécaire.

En cas d'insuffisance de place dans la salle de lecture, la porte de communication avec la salle d'honneur serait ouverte par le bibliothécaire et la salle d'honneur serait réservée aux canonnières qui viennent pour lire, tandis que la salle de la bibliothèque serait réservée aux canonnières qui viennent pour faire leur correspondance.

En remettant un livre, le bibliothécaire inscrira sur un signet les indications suivantes :

Titre de l'ouvrage,  
Nom et numéro de batterie du lecteur,  
Date du prêt,

et gardera le signet. Quand le livre lui sera rapporté il remettra le signet dans le livre après avoir effacé le nom du canonnier.

Certains ouvrages dont il existe plusieurs exemplaires à la bibliothèque pourront être emportés hors de la salle de lecture, mais les canonnières qui désirent les lire devront émarger sur un cahier spécial et ne pourront les conserver plus de huit jours. Les livres pouvant être emportés seront désignés par le lieutenant directeur. Ils seront placés sur un rayon spécial et seront pourvus sur la couverture d'une étiquette blanche portant la signature du lieutenant.

### **Recommandations à faire dans l'intérêt de la conservation des livres.**

1° Les canonnières choisiront dans le catalogue et recevront les livres des mains du bibliothécaire ;

2° Il est interdit de toucher aux livres et rayons ;

3° Lire autant que possible le livre placé devant soi sur une table ;

4° Ne pas appuyer le bras sur le livre ouvert ;

5° Eviter de laisser traîner sur le livre un doigt qui ne manquerait pas d'y laisser sa trace ;

6° Eviter de replier le livre sur lui-même, ce qui le briserait ;

7° Ne pas marquer d'un pli ou corne, la page où l'on s'arrête, mais faire usage d'un signet ;

8° Ne jamais tourner les feuillets en les froissant avec un doigt mouillé ;

9° Ne faire ni écritures, ni taches, soit sur la couverture, soit à l'intérieur du livre ;

10° *Les soins précédents étant prescrits dans l'intérêt de la bibliothèque et des lecteurs, chaque canonnier aura à cœur de les observer.*

---

## Statuts de la Caisse de Prévoyance des Brigadiers et Canonniers du 11<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Artillerie

---

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Il est constitué une caisse de prévoyance des brigadiers et canonniers du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Son siège est à Versailles.

ARTICLE 2. — Son but est de venir en aide aux brigadiers ou canonniers présents au corps dans une situation intéressante quelle qu'elle soit, de resserrer les liens de solidarité existant entre tous les hommes du régiment et de contribuer à améliorer, dans la mesure du possible, leur bien-être.

ARTICLE 3. — La Caisse est administrée par un Conseil d'administration de sept membres, savoir :

Un chef d'escadron, président ;

Deux officiers dont un secrétaire ;  
Deux sous-officiers ;  
Deux brigadiers.

ARTICLE 4. — Tous les membres sont nommés par le chef de corps. Le Président est nommé le 1<sup>er</sup> octobre, les autres membres par moitié le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> mai.

La composition du Conseil est mise à l'ordre du régime.

En cas de vacances ou de mutation ne permettant pas au Conseil de délibérer utilement, le Conseil est complété dans le courant de l'année.

ARTICLE 5. — Les délibérations du Conseil pour accorder un secours ou retirer des fonds, ne sont valables que si trois membres, au moins, sont présents, dont un officier. En principe tous les membres du Conseil, présents à Versailles, doivent assister aux séances. Le registre des délibérations est présenté aux membres absents, dès leur rentrée.

ARTICLE 6. — La Caisse est alimentée par :

1<sup>o</sup> Des dons volontaires. (Dans un but de camaraderie, ceux faits par les officiers de l'armée active appartenant au régiment, pendant qu'ils comptent au corps, conserveront leur caractère anonyme).

2<sup>o</sup> Un prélèvement annuel de 36 francs (3 fr. par mois) sur le boni des salles de récréation des batteries, le versement en est effectué en principe chaque mois par les capitaines commandants.

ARTICLE 7. — Le secrétaire est autorisé à conserver une somme de 50 francs au maximum, destinée aux secours immédiats.

Les excédents de fonds sont déposés à la Caisse d'épargne de Versailles au nom de la « Caisse de Prévoyance des brigadiers et canonniers du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie. »

Le secrétaire est chargé d'opérer les versements ou

les retraits et de distribuer les secours accordés par le Conseil d'administration.

ARTICLE 8. — Les retraits sont effectués à l'aide d'une demande signée de 2 membres du Conseil. A cet effet, copie conforme de l'ordre du régiment nommant les membres du Conseil est remise à la Caisse d'épargne, en même temps que les signatures de ces membres.

ARTICLE 9. — Les secours sont accordés dans la limite des fonds disponibles, soit sur une demande directe de l'intéressé, soit sur une demande d'un intermédiaire (capitaine-commandant, membre du Conseil, etc.).

Les demandes sont instruites par le Conseil d'administration qui s'entoure de tous les renseignements utiles.

Il peut faire faire par l'un des sous-officiers ou brigadiers, membre du Conseil, une enquête, aussi discrète que possible, sur la situation de l'intéressé et sur ses dépenses habituelles.

Il s'adresse, s'il y a lieu, au colonel pour obtenir de lui qu'il demande des renseignements à la gendarmerie ou à l'autorité municipale sur la famille de l'intéressé.

Le capitaine-commandant est toujours consulté.

Si le secours est accordé, il est remis directement à l'intéressé, par le secrétaire. Ce dernier lui fait signer un reçu qui reste à l'appui de la demande. Cette dernière est classée aux archives et reste confidentielle comme toute l'instruction à laquelle elle aura donné lieu.

Si le secours ne peut être accordé, l'intéressé est toujours avisé.

ARTICLE 10. — Il est tenu un registre des délibérations du Conseil d'administration. Ce registre ne peut être communiqué à aucune personne étrangère au Conseil d'administration, à l'exception du chef de corps. Les noms des hommes secourus sont tenus rigoureusement secrets.

ARTICLE 11. — Le secrétaire tient un registre jour-

nal, mentionnant les recettes et les dépenses, les versements et les retraits de la Caisse d'épargne et les secours accordés.

Les dépenses sont émargées par un autre membre du conseil, les versements à la caisse sont certifiés d'après le livret, par le président ou l'autre officier du Conseil.

ARTICLE 12. — Il est fourni, chaque année, le premier octobre, au colonel, un rapport sur le bilan de la Caisse, les secours distribués et portant, s'il y a lieu, des propositions sur les modifications ou améliorations à apporter au fonctionnement de la caisse.



## LAZARE CARNOT <sup>(1)</sup>

Lorsque vous êtes entrés, Messieurs, pour la première fois dans la cour de l'École, votre attention a été attirée par un buste dont le piédestal porte ces simples mots :

### LAZARE CARNOT

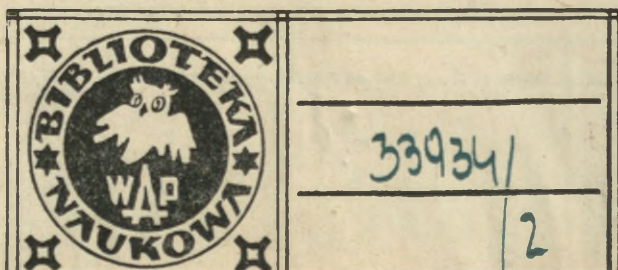
Organisateur de la Victoire

1753-1823

Puis, peu à peu, l'accoutumance s'est faite. Beaucoup d'entre vous s'en sont tenus, je le crains, à l'inscription laconique du piédestal. De cela, je ne leur fais point un sanglant reproche ; ils n'ont fait que céder à cette apathie intellectuelle qui nous fait négliger les objets les plus rapprochés de nous et pourtant les plus dignes de nous intéresser. A Paris, il existe une foule de gens qui ne connaissent du Louvre que les Grands Magasins, ou qui, attirés au Palais de Justice par un scandale de la Cour d'assises ont négligé de jeter même un coup d'œil sur ce joyau de l'art gothique qui s'appelle la Sainte-Chapelle.

Si donc quelques-uns d'entre vous ont ouvert un dictionnaire historique à l'article « Carnot », ils ont fait preuve d'une curiosité d'autant plus louable qu'elle est plus rare. Quant aux autres, je me félicite presque de leur abstention, puisqu'elle me vaut le plaisir et l'honneur de commémorer l'illustre patronage sous lequel est placé notre Ecole.

fes





33934 /  
2